

Rapporteur général en charge du suivi et de l'évaluation de l'action publique : Patrice RABINE

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Rapport d'activité et de développement durable 2017 »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Présenté pour la quatrième édition sous un format intégrant quatre documents distincts, le Rapport d'activité et de développement durable (RADD) rend compte chaque année de l'action du Conseil régional. D'abord fondé sur le seul Rapport d'analyse par programme (RAP), il a intégré dans son édition 2014 le Bilan social relatif aux ressources humaines et au fonctionnement de l'institution régionale, ainsi que le Bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) liées au fonctionnement de la collectivité et à l'exercice de ses compétences. Il s'est encore élargi dans son édition 2015 en intégrant le Rapport égalité femmes.hommes, pour proposer dans sa forme actuelle une lecture enrichie et plus globale de l'action de la collectivité et de sa contribution au développement durable régional.

Les grands principes de construction et de présentation de ce RADD portant sur l'année 2017 restent identiques, mais certaines évolutions peuvent toutefois être soulignées :

- L'intégration d'un développement relatif à des organismes partenaires financés par la Région ;
- La prise en compte dans le RAP des nouvelles compétences transférées à la Région;
- Un bilan social à l'ordonnancement revu, avec l'ajout de graphiques ;
- L'évolution de la présentation du BEGES.

1.1. Le Rapport d'analyse par programme (RAP)

Le Rapport d'analyse par programme rend compte pour la 10ème année consécutive de l'exécution budgétaire et des politiques publiques mises en œuvre par le Conseil régional tout au long de l'année 2017. Troisième volet du cycle budgétaire, il offre une présentation des moyens déployés par l'institution régionale et propose, au travers d'une série d'indicateurs, d'apprécier la « performance » de son action au regard des objectifs et des orientations stratégiques définis lors du débat d'orientations budgétaires et du budget primitif.

1.2. Le bilan social

Relevant de la gestion interne de l'administration régionale, ce document est le reflet de la politique des ressources humaines de la collectivité. Il évolue cette année dans son format, dans un objectif de plus grande lisibilité des informations développées.

1.3. Le bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES)

La réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre, obligation règlementaire pour toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants, doit permettre d'estimer les émissions de gaz à effet de serre générées par l'institution régionale. Comme les années précédentes, ce bilan portant sur l'année 2016 distingue les émissions liées au fonctionnement interne de l'administration régionale (déplacements, consommation d'énergie dans les bâtiments, immobilisations, achats et déchets) et les émissions liées

à l'exercice de ses compétences opérationnelles (lycées, ports, aéroports, transport régional, voies navigables). Il évolue cette année dans sa forme, pour davantage de lisibilité.

1.4. Le rapport égalité femmes.hommes

Ce rapport, réalisé pour la troisième fois sous cette forme, a pour objectif de rendre compte annuellement de la politique en matière d'égalité femmes.hommes, conformément aux exigences de la loi du 4 août 2014.

La présentation est réalisée à partir de fiches dont les thématiques s'appuient sur les six orientations stratégiques de la politique régionale énoncées par la nouvelle mandature en décembre 2015. Ces fiches contiennent des indicateurs dits de contexte, en référence au niveau national principalement, et des indicateurs de suivi, relatifs à la mise en œuvre de l'approche intégrée de l'égalité des droits dans les politiques régionales.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

2.1. Observations générales sur le Rapport d'activité et de développement durable

Le CESER tient à saluer la grande qualité du RADD, son exigence de pédagogie et de transparence, sa cohérence d'ensemble, fondée sur quatre rapports complémentaires. Ce document très utile, bien conçu et réalisé, permet une meilleure compréhension des politiques publiques du Conseil régional.

Le CESER rappelle, une fois encore, son attachement à l'annualité de ce document, principe fondamental puisque de lui dépend toute l'organisation de la collectivité, la découpe des budgets, les projets auxquels ils sont alloués et le suivi sur la durée des politiques publiques.

Le Président du Conseil régional écrit dans son introduction au RADD 2017 : « des propositions formulées par le Conseil économique, social et environnemental ont été intégrées dans cette édition du RADD ». Le CESER apprécie que ses suggestions d'améliorations soient régulièrement prises en compte depuis dix ans et permettent d'enrichir et d'affiner la démarche.

Dans la continuité de ses avis précédents et au regard de la nouvelle mission de contribution au suivi et à l'évaluation des politiques publiques régionales, que lui attribue la loi NOTRe, le CESER formule cidessous des propositions générales visant à poursuivre la démarche engagée.

Développer les réflexions concernant le développement humain, la qualité de la vie

Le CESER est attaché à la poursuite des réflexions visant à apprécier, mesurer, qualifier le développement régional et la qualité de vie dans toutes leurs dimensions, particulièrement au moment où s'élabore le projet Breizh COP « Un monde à vivre ». Dans son avis du 30 janvier 2017 portant sur l'élaboration du SRADDET, le CESER rappelait en effet l'existence de travaux déjà menés sur les indices de développement humain dans le cadre de la politique territoriale du Conseil régional (indice de développement humain breton, indice de dynamisme des territoires, indice de capacité d'intervention des collectivités) et incitait le Conseil régional à prendre appui sur cette méthodologie, et à mettre en place un dispositif de suivi régulier de ces indicateurs.

Cette démarche devra être pensée en lien étroit avec les défis sociaux et sociétaux que doit relever le territoire régional, notamment celui de la montée de la pauvreté des seniors. Dans cette même approche, le CESER estime également nécessaire qu'une analyse approfondie de l'accessibilité à la formation pour les personnes en situation de handicap trouve sa place dans le RADD.

Renforcer la dimension évaluative du RADD

Le CESER considère que la collecte, l'analyse de données et le partage d'indicateurs fiables sont des éléments cruciaux pour coordonner l'action publique et mesurer les résultats. Pour le CESER, sa continuité et sa régularité font du RADD (et en premier lieu du Rapport d'analyse par programme) un outil essentiel de suivi et d'évaluation des politiques publiques. Le CESER formule chaque année le souhait que soit renforcée la dimension évaluative du RADD et suggère des améliorations en ce sens.

Cependant, renforcer la dimension évaluative du RADD présuppose que l'on sache où il se situe aujourd'hui dans le processus de suivi et d'évaluation. Dans le chapitre « Observations particulières sur le RAP », le CESER résume le travail d'analyse qu'il a réalisé cette année sur le RAP 2016 pour situer globalement les indicateurs du RAP dans l'arbre des catégories d'indicateurs. Dans ce même chapitre, il formule plusieurs souhaits d'améliorations, à partir des éléments de cette analyse.

Donner plus de poids dans le RADD au développement durable

Dans la perspective d'une approche régionale coordonnée, donnant toute sa place à la question de la transition écologique et énergétique, et compte tenu des objectifs et de la dénomination même du RADD, « Rapport d'activité <u>et</u> de développement durable », le CESER invite le Conseil régional à donner plus de poids dans le RADD au développement durable. Toutes les politiques du Conseil régional sont en effet concernées par ces enjeux et appelées à être évaluées au regard de leurs effets sur les finalités du développement durable.

A ce titre, le CESER considère que le volet « Approche du développement durable » présenté dans les chapeaux des missions du RAP n'est pas suffisamment développé. Il reconnaît que ce volet permet de mieux comprendre comment les objectifs du développement durable irriguent l'ensemble des politiques régionales. Cependant, il rappelle que cette analyse établit un lien *a posteriori* entre les missions et le développement durable ; et qu'elle ne semble pas poursuivre la même ambition d'intégration du développement durable dans les politiques régionales que la grille PADUS, qui intervenait au moment de leur conception.

Qu'il s'agisse du RAP, mais aussi des autres composantes du RADD (notamment, le Rapport égalité), le CESER invite le Conseil régional à approfondir son analyse *a priori* de la cohérence des politiques régionales avec le développement durable. En ce sens, le CESER souhaite qu'à l'avenir, la diffusion de la démarche initiée par la Breizh COP puisse également irriguer le RADD.

• Prendre appui sur le RADD pour valoriser et diffuser les initiatives qui favorisent la prise en compte de l'interdépendance des territoires

L'action de la Région est de plus en plus coordonnée avec celle des autres collectivités territoriales et de l'État en région. À travers la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP), les conférences régionales, les schémas stratégiques récents ou en cours d'élaboration (la Stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation — SRDEII —, le Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles — CPRDFOP —, la Breizh COP/Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires — SRADDET), et la convention régionale pour l'action publique envisagée pour l'été 2018, le Conseil régional joue un rôle central dans la construction d'un espace de négociation et d'élaboration de lignes communes, responsables et solidaires.

Dans ce contexte, le CESER s'interroge sur la manière dont le Conseil régional, chef de file conforté par la loi dans plusieurs domaines, et précurseur dans son approche de certaines composantes du RADD (BEGES et Rapport égalité allant au-delà des strictes exigences réglementaires), pourrait s'engager,

afin de diffuser et partager l'expérience acquise avec d'autres collectivités, pour une qualité accrue du suivi de l'action publique.

À ce titre, le CESER souhaite attirer l'attention sur l'intérêt qu'il y aurait à mettre en évidence dans le RADD des initiatives qui reposent sur une concertation entre les territoires, témoignent de leur interdépendance, et accompagnent des politiques portées par les autres acteurs publics bretons.

À titre d'exemple, le CESER considère que le travail engagé par le Conseil régional sur les inégalités entre les femmes et les hommes et sur la place des femmes en Bretagne est bien valorisé dans le RADD. Ce travail montre la nécessité de partager entre collectivités les processus de collecte et d'analyse des données sexuées, et d'accompagner les collectivités les moins avancées.

Second exemple qui reste, en revanche, peu développé dans le RADD : la démarche de COP régionale, qui mobilise de manière transversale l'ensemble des conférences régionales. Pour le CESER, il est de plus en plus nécessaire que l'état d'avancement des travaux de chacune de ces conférences soit l'objet d'un rendu compte spécifique dans le RADD. Dans son avis de 2017, il avait déjà suggéré que le RADD permette ce suivi des conférences régionales (mer et littoral, eau et milieux aquatiques, énergie, ressources...).

Ajouter au RADD une cartographie systémique du Conseil régional

Le CESER suggère de compléter la partie introductive du RADD en y intégrant un ensemble de schémas et de cartographies situant le Conseil régional au sein de ses relations institutionnelles et fonctionnelles. Ces éléments permettraient de repositionner le Conseil régional dans un écosystème d'institutions et d'organisations plus large, en éclairant la nature des relations existantes, afin d'améliorer la compréhension des informations fournies par le RADD.

2.2. Observations particulières sur le Rapport d'analyse par programme (RAP)

Publié cette année pour la dixième année consécutive, le RAP donne lieu annuellement à un avis du CESER composé, d'une part, d'un avis général portant sur la démarche et sur le document dans sa globalité, et, d'autre part, d'avis complémentaires issus des commissions et portant pour chaque programme sur les informations fournies et sur la qualité des indicateurs.

Le CESER formule sur le RAP 2017 les observations suivantes :

• Sur les informations présentées

Le CESER prend note de l'ajout dans le RAP 2017 de trois zooms consacrés à des organismes partenaires dont le fonctionnement est financé par la Région pour un montant total de 13,6 M€ en 2017. Il souligne l'importance de cette communication de données qui précise pour chaque organisme l'origine, les missions, la gouvernance, les activités, et présente une analyse financière des cinq dernières années.

Ces zooms constituent un approfondissement du focus intitulé « La Région Bretagne et ses 2 780 partenaires dans l'action », figurant en introduction du RAP, et du volet « Appui aux partenaires », présent dans les chapeaux des missions (hormis pour la mission IV), dont le CESER souligne à nouveau l'intérêt. Il renouvelle son souhait que soit indiqué en légende du graphique « Appui aux partenaires » le lien statutaire existant entre ces organismes partenaires et le Conseil régional.

Les chapeaux des missions du RAP 2017 restent organisés de la même façon qu'en 2016, mais leur contenu a été enrichi dans presque toutes les missions, ce que le CESER relève avec satisfaction : le

volet « Stratégie régionale » dans les missions I, V, VI ; le volet « Politique de formation » dans la mission III ; le volet « Approche territoriale » dans la mission VI et dans les Fonds de gestion des crédits européens.

La maquette du RAP 2017 a été actualisée au niveau des arbres des objectifs. Ainsi, le programme 401 intègre les nouvelles compétences transférées à la Région : les transports interurbains, les transports scolaires, et la desserte des îles.

Depuis le RAP 2016, la politique de la jeunesse, qui faisait auparavant l'objet d'un rapport transversal, est intégrée sous forme synthétique dans chaque mission. Cette présentation offre l'avantage de montrer comment les différents champs du développement régional intègrent la question de la jeunesse. Le CESER regrette néanmoins de ne plus avoir de vision consolidée de la mise en œuvre de la Charte d'engagement pour les jeunes.

Il observe cependant que les évolutions législatives récentes ouvrent une période de construction d'une nouvelle logique d'articulation avec les autres acteurs du domaine. L'article 54 de la Loi Égalité et citoyenneté, promulguée en janvier 2017, identifie en effet la Région comme cheffe de file dans le domaine de la politique de la jeunesse. Dans le cadre d'un dialogue structuré avec l'État, la Région aura pour mission de coordonner les initiatives des collectivités territoriales et l'action des structures labellisées par l'État. Le CESER souhaite qu'à l'avenir le RADD, dans sa forme et son contenu, donne toute sa part à ces évolutions d'importance.

Sur la répartition des crédits mandatés par objectif

Dans le RAP 2017, comme dans le RAP 2016, le montant des crédits mandatés est fourni par programme. Le CESER regrette que la précision des données financières s'arrête à ce niveau. Il constate que la répartition des crédits mandatés par objectif n'est pas fournie dans 94 % des objectifs du RAP 2016 et dans 92 % de ceux du RAP 2017. Conscient des difficultés d'un tel exercice, le CESER estime cependant que la présence d'un tableau précisant la répartition des crédits mandatés par objectif dans les programmes du RAP fournirait des indicateurs de ressources très utiles à la compréhension, au suivi et à l'évaluation des politiques engagées.

Sur les catégories d'indicateurs du RAP

Le CESER a réalisé un travail d'analyse sur les indicateurs du RAP 2016. Ceux-ci ont d'abord été classés par catégories (ressources, réalisations, résultats, impacts). Une synthèse graphique a ensuite permis de situer globalement les indicateurs du RAP dans l'arbre des catégories d'indicateurs.

Au total, les 160 tableaux d'indicateurs qui figurent dans le RAP 2016 contiennent en réalité 413 lignes d'indicateurs relevant de différentes catégories :

- 58 % sont des indicateurs de réalisations ;
- 23 % sont des indicateurs de ressources ;
- 13 % seulement sont des indicateurs de résultats ;
- 3 % sont des indicateurs d'impacts.

Les indicateurs de réalisations sont majoritaires dans le RAP. Considérant que l'accès aux indicateurs d'impacts est par nature plus difficile et plus long, c'est donc une augmentation progressive des indicateurs de résultats et des indicateurs de ressources que suggère le CESER au cours des prochaines années.

Ceci permettrait au RAP d'aller plus loin dans le processus de suivi et d'évaluation, en utilisant des éléments raisonnablement accessibles, sans changer fondamentalement sa conception ni son mode de fabrication.

Sur les objectifs qui ne présentent aucun indicateur

Dans le RAP 2016, 55 objectifs sur 174 ne présentaient aucun indicateur (soit 32 % des objectifs). Dans le RAP 2017, 64 objectifs sur 175 ne présentent aucun indicateurs (soit 36 % des objectifs). Tous les objectifs ne sont pas mesurables au travers d'indicateurs, toutefois, le CESER considère que l'absence d'indicateur ne facilite pas la compréhension de la politique menée et de ses effets.

Sur les valeurs cibles

Dans le RAP comme dans le Rapport égalité femmes.hommes, le CESER apprécie la présence de valeurs cibles, et invite le Conseil régional à les développer davantage, accompagnés d'une explication de la valeur retenue, et des motifs pouvant expliquer qu'elle ait été ou non atteinte.

Sur le Rapport transversal mer

Désormais seul rapport transversal accolé au RAP, il concerne l'action de la collectivité dans le domaine de la mer et du littoral.

Le CESER apprécie cette présentation transversale de l'ambition maritime du Conseil régional et le détail des informations données, mais regrette que ne soient pas rappelés plus clairement les champs d'action de la Région et ceux de la Conférence régionale de la mer et du littoral, ce qui limite la compréhension de la stratégie régionale. Le format retenu, qui mêle étroitement commentaires et données chiffrées, ne favorise ni la lecture ni la compréhension. Le CESER trouverait utile que la présentation formelle soit améliorée.

En 2017, le CESER avait exprimé le souhait que l'élaboration de la Stratégie régionale pour la mer et le littoral permette de fixer des objectifs précis et d'identifier des indicateurs de suivi qui pourraient être repris dans le Rapport transversal mer. Dans son rapport « La Bretagne et la mer à l'horizon 2040 », publié en décembre 2017, il soulignait la nécessité de produire des indicateurs quantitatifs et qualitatifs qui permettent d'ajuster les moyens aux besoins réels de financement induits par la « transition maritime », notamment en matière de formation, d'accompagnement au changement, de recherche et développement, de culture...

Compte tenu de l'élaboration de la Feuille de route Mer et Littoral de la Région Bretagne pour la période 2018-2022, le CESER exprime le souhait d'une mise en cohérence et d'une articulation entre les axes stratégiques définis dans la feuille de route et l'élaboration pour l'avenir de ce Rapport transversal mer et de ses indicateurs de suivi.

2.3. Observations particulières sur le Bilan social

Le CESER considère, comme chaque année, qu'il ne lui appartient pas de se prononcer sur ce document qui relève de la gestion interne de l'administration régionale.

2.4. Observations particulières sur le Bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES)

Le CESER se félicite de l'engagement du Conseil régional en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Avec la Breizh COP et le SRADDET, le Conseil régional se dote d'outils permettant de construire la politique climatique en cohérence avec les besoins et les ressources du territoire.

Conscient de l'importance du BEGES pour la compréhension des enjeux, le Conseil régional l'édite chaque année et réalise une collecte de données toujours plus large et plus exhaustive.

Pour sa 7^e édition, le format de présentation du BEGES évolue pour plus de lisibilité et de pédagogie. Le CESER note avec intérêt l'apparition des focus « Hors bilan », ou « Stockage de carbone ». Ils apportent des compléments d'information utiles à la compréhension du contexte. Le CESER relève également, concernant la nouvelle compétence « Desserte des îles », le choix fait, à titre expérimental, de prendre en compte les émissions de gaz à effet de serre liées aux transports de passagers sur la ligne Lorient-Groix.

Le CESER note l'apparition d'une troisième partie intitulée « Les pistes d'action », qui reprend dans un format plus synthétique et de manière transversale les différents paragraphes « Suggestions et perspectives » présents dans le BEGES 2014. Sur le volet externe, à juste titre inscrit dans le cadre de la Breizh COP, un travail conjoint avec l'ensemble des collectivités territoriales, l'Etat en région et les organismes publics devrait permettre de progresser dans la collecte de données et l'identification des mesures à mettre en œuvre ou à renforcer pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Dans ce cadre, le CESER souligne que des liens pourraient être établis entre la démarche régionale du BEGES, et d'autres initiatives comparables menées par certains de ses partenaires (par exemple, l'évaluation d'exploitations laitières engagées dans la réduction de leurs émissions de leurs GES, étude soutenue par la Chambre régionale d'agriculture).

Le CESER souligne l'importance des efforts ayant permis de baisser les émissions liées au fonctionnement interne de la Région. Ils témoignent de l'engagement du Conseil régional, chef de file de la transition énergétique et climatique (loi MAPTAM), qui vise l'exemplarité dans ce domaine.

Le résultat total affiché pour la Région en 2016 (180 000 TéqCO2 -tonne équivalent CO2-, contre 118 515 TéqCO2 dans le bilan précédent) correspond à une forte croissance par rapport à 2015. Mais cette évolution est trompeuse puisqu'elle porte en 2016 sur un périmètre élargi. Le CESER est conscient que l'élargissement des compétences du Conseil régional, la prise en compte de nouvelles données, l'amélioration du recueil des données ne permettent pas de connaître l'évolution annuelle des données d'émission. Il regrette toutefois la disparition des données historiques. Il souhaiterait que les évolutions soient présentées sous forme de graphiques, poste par poste, avec une courbe tendancielle permettant de projeter l'objectif à atteindre. Cet objectif exigeant est celui de l'Accord de Paris : atteindre la neutralité carbone dans la deuxième partie du siècle.

Le CESER a déjà exprimé sa crainte d'un document trop « déconnecté » des objectifs de la collectivité. Il renouvelle son souhait que le BEGES soit mis en lien avec les objectifs stratégiques du Conseil régional concernant la transition écologique et énergétique. Il invite le Conseil régional à renforcer au cours des prochaines années l'articulation entre les informations apportées dans le BEGES, le Schéma des achats économiquement responsables et les démarches stratégiques régionales, notamment dans le cadre de la Breizh COP.

2.5. Observations particulières sur le Rapport égalité femmes.hommes

Pour la troisième année consécutive, le CESER salue le travail de rendu compte accompli et tient à souligner la qualité de ce rapport qui confirme à nouveau la démarche volontariste du Conseil régional en matière d'égalité.

Le CESER apprécie particulièrement que l'évolution des indicateurs soit désormais proposée sur trois exercices budgétaires dans la quasi-totalité des chapitres. Il note l'existence de commentaires comparatifs permettant de mieux interpréter les chiffres.

Afin de faciliter les correspondances entre les différents documents composant le RADD et le passage de l'un à l'autre, le CESER suggère que soit ajouté, à la suite de chaque tête de chapitre du rapport, un lien renvoyant de manière succincte vers la ou les missions, et si possible le ou les programmes auxquels le chapitre se rattache. Par exemple, pour le point 2.6 « Les langues de Bretagne », un lien pourrait préciser que cette partie fait référence au programme 318 de la mission III.

Dans le Schéma des achats économiquement responsables, l'un des objectifs est consacré à la lutte contre les discriminations et à la promotion de l'égalité dans l'emploi. Le CESER s'interroge sur la possibilité d'intégration future de ces éléments dans le Rapport égalité femmes·hommes.

Le champ d'intervention de l'industrie fait également partie des politiques régionales qui pourraient se voir dotées d'un développement spécifique dans le chapitre « Développement économique et emploi » du Rapport égalité.

Le CESER souligne également l'enjeu que constitue la démarche Breizh COP au regard de l'égalité femmes.hommes. Il estime en effet que cette démarche offre l'opportunité de définir un référentiel en matière de place et rôle des femmes ; et de l'intégrer dans le cadre plus global d'un projet régional sur la qualité et le cadre de vie.

Enfin, le CESER rappelle son souhait que cette démarche volontariste du Conseil régional soit approfondie et partagée avec l'État, les collectivités territoriales, les partenaires et organismes régionaux, afin d'améliorer la collecte des données et de mieux coordonner les actions à conduire.

2.6. Conclusion

Le CESER encourage cette année encore le Conseil régional à poursuivre et approfondir le Rapport d'activité et de développement durable. Le RADD diffuse au sein de la collectivité et de ses partenaires une culture du processus de suivi et d'évaluation que le CESER estime indispensable. Il contribue à renforcer l'attention portée aux sujets majeurs que sont l'égalité femmes.hommes et la transition énergétique et écologique.

Compte tenu de ces différentes observations, le CESER prend acte de ce Rapport d'activité et de développement durable 2017.

Annexe 1 : Rapport d'analyse par programme (RAP) 2017 : rapports complémentaires des commissions

Mission I – Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale

101 – Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés

Sur proposition de Stéphane CREACH

Rapporteur général en charge des schémas transversaux et de la contractualisation territoriale

Observations générales

L'année 2017 a été marquée par le processus de révision des 22 contrats de partenariat avec les territoires. Cette démarche a été finalisée entre décembre 2017 et mai 2018. Le CESER renvoie ici à ses avis sur les 21 contrats de partenariat Europe / Région / Pays (sessions de décembre 2017 et février 2018), l'avis sur le contrat révisé Etat / Région / Association des îles du Ponant étant soumis à cette session.

Le CESER, comme déjà exprimé dans ses avis précédents, approuve les ambitions de la politique territoriale de la Région favorisant une logique de projet au plus près des territoires. Dans son étude d'octobre 2017 « Centres-bourgs et centres-villes de Bretagne : réinventons les centralités ! », il insiste sur l'importance des démarches de co-construction associant la société civile et les habitants. Il approuve également le soutien de la Région aux capacités d'ingénierie dans les territoires. Le CESER espère une concrétisation prochaine de la Convention d'objectifs et de moyens tripartite Région / Pays / Conseil de développement et renouvelle à cet égard le souhait que le Conseil régional veille à ce que les Pays apportent bien des moyens aux Conseils de développement. Le CESER renouvelle ses inquiétudes quant à la décision du Conseil régional de plafonner le montant des crédits régionaux de fonctionnement à hauteur de 2,5 % de l'enveloppe mobilisable entre 2017 et 2020. Concernant les modalités de péréquation des crédits régionaux, le CESER réitère son regret qu'une révision de l'ensemble des indicateurs n'ait pas été menée à l'occasion de la révision des contrats de partenariat.

Le CESER se satisfait de l'accélération de la mise en œuvre des contrats de partenariat en 2017 au regard des taux de réalisation en matière de dépenses. Il souligne la dynamique de projet dans le cadre de l'enveloppe « services collectifs essentiels à la population » et plus généralement la forte mobilisation des contrats sur le thème de la qualité et du cadre de vie.

De manière générale, le CESER approuve la mise en place de dispositifs dans le cadre du nouvel objectif du programme 101 « accompagner les nouveaux défis ». Il souligne cependant la nécessité de les rattacher à une stratégie de territoire à l'échelle régionale, en construction dans le cadre de la démarche « Breizh COP ». Il renouvelle à cet égard son souci de ne pas opposer les territoires entre eux et de favoriser les logiques de coopération et de solidarité. S'agissant de la politique de la ville, le CESER souhaite à nouveau que soit précisée l'articulation entre les crédits de ce dispositif et ceux déjà identifiés dans les contrats de partenariat.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 [II-1 et 2] - Avancement de la mise en œuvre des contrats de partenariat (volet régional)

Au regard de l'évolution du nombre de projets sélectionnés en CUP, le CESER note la dynamique des Comités uniques de programmation et s'en félicite.

Indicateur n°2 [II-1 et 2] - Contribution des Contrats de partenariat aux orientations régionales de la politique territoriale

Pour le CESER, une lecture annuelle de cet indicateur (part des projets par thématique en nombre de projets et en montant) sans précision sur la nature des projets concernés, ne permet pas d'apprécier la dynamique de contribution des contrats de partenariat aux orientations régionales de la politique territoriale. Une lecture globale à mi-parcours dans le cadre de la révision des contrats ou en fin de période serait à ses yeux plus pertinente. Il souligne également que la nouvelle articulation entre les différentes modalités d'intervention régionale, et notamment l'articulation entre la contractualisation territoriale et celle en matière de développement économique, aura une incidence sur la dynamique des projets économiques et par conséquent sur cet indicateur. Doivent être également pris en compte les périmètres différents des Pays et des nouveaux EPCI.

Indicateur n°3 [II-1 et 2] - Effet levier des contrats de partenariat

Le CESER note que le taux moyen d'effet levier des contrats de partenariat continue à progresser, mais de manière moins importante qu'entre 2015 et 2016. Par ailleurs, il souligne qu'il aurait été intéressant d'avoir une lecture des écarts de ce taux entre les différents contrats de partenariat.

Dans le cadre de l'objectif 3 « Accompagner les nouveaux défis », l'absence d'indicateur sur le dispositif « Dynamisme des bourgs ruraux et des villes de Bretagne » s'explique par le fait qu'il n'était pas opérationnel en 2017. Le CESER souhaiterait qu'un indicateur qualitatif permette d'appréhender dans les projets retenus le niveau de bien-être de la population intégrant la dimension « convivialité » ou « lien social ». Enfin, le CESER rappelle son attachement à la coopération entre les différents niveaux de collectivités et souhaiterait que soit mesuré l'effet levier à moyen terme du dispositif expérimental en faveur de l'inter territorialité.

102 – Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales

Sur proposition

d'Anne-Sophie JEGAT et Brigitte LE CORNET au nom de la Commission « Aménagement des territoires et mobilités », de Bernard GAILLARD et Sylvère QUILLEROU au nom de la Commission « Société, environnement et qualité de vie » (Volet « Santé »),

de Bernard GAILLARD et Mireille MASSOT au nom de la Commission « Société, environnement et qualité de vie » (Volet « Jeunesse »)

1. Observations générales

Dans le cadre de la loi NOTRe, l'organisation territoriale a profondément évolué au travers de la fusion d'intercommunalités, mais de manière différenciée selon les départements. La région compte désormais 59 EPCI contre 101 précédemment. Ces modifications ont également impliqué une modification des périmètres de plusieurs pays et la suppression de certains d'entre eux. Il en est de même pour la fusion de communes entamée en 2015, mais dans une moindre mesure puisque le nombre de communes en Bretagne est passé de 1 270 en 2015 à 1 232 au 1^{er} janvier 2018. Seules 38 communes se sont inscrites officiellement dans ces regroupements, soit un peu moins de 3 %.

1.1. Améliorer la connaissance des territoires

Dans la continuité de ses précédents avis, le CESER rappelle son attachement à l'enjeu de la connaissance des territoires et de leurs dynamiques. Cette connaissance a plusieurs dimensions qu'il convient d'articuler : statistiques, géographiques, mais aussi qualitatives.

Le projet d'Observatoire des territoires est un projet ambitieux qui vise à réunir de multiples partenaires, collectivités et services de l'Etat afin de mutualiser les données et observations de chacun. Si le CESER est toujours favorable à cet Observatoire, il s'interroge sur l'effectivité du partage et de la mutualisation de données entre les partenaires.

Le rapport indique que l'Observatoire des territoires s'est enrichi de nouvelles ressources, notamment au travers du renforcement du partenariat avec les agences d'urbanisme, mais aussi par la réactualisation de l'index du développement durable et la définition d'indicateurs de suivi des Schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services aux publics. Le CESER est très intéressé par ces éléments et souhaiterait en avoir connaissance.

De manière transversale, le CESER souhaite que les études comparatives menées puissent l'être encore, en tenant compte du redécoupage intercommunal.

Plus généralement, le CESER en profite également pour rappeler à cette occasion les disparités existantes entre les territoires bretons et souhaite que les dispositifs d'observation en permettent une connaissance et une analyse plus fine. Ceci afin de pouvoir agir, à l'instar de ce que fait déjà le Conseil régional via la péréquation, à laquelle le CESER reste très attaché.

Le CESER souhaiterait mieux connaître le dispositif GéoBretagne. Le 10^{ème} anniversaire de ce partenariat pourrait être l'occasion d'un bilan sur cette période donnée concernant :

- les ressources allouées (moyens financiers et humains engagés par la Région) ;
- le panel des utilisateurs des données accessibles : grand public, acteurs de l'économie, collectivités, administrations, etc. ;
- le type d'informations consultées ;
- les modalités d'évaluation de l'utilisation et de la qualité des données produites.

1.2. Œuvrer au développement équilibré et durable de la Bretagne

Dans le cadre de la démarche Breizh COP, le Conseil régional a organisé en 2017 plusieurs temps forts, qui ont mobilisé divers partenaires. Le CESER, mais aussi les Conseils de développement, se sont fortement mobilisés lors de ces temps forts ; le CESER y a notamment apporté des contributions thématiques.

1.3. Favoriser les capacités d'innovation territoriale et le partage des bonnes pratiques

En 2017, le CESER note que la Région a mobilisé le Réseau rural qui a réuni une diversité d'acteurs ruraux et qui a vu le lancement du dispositif Rural'idées.

Sur le volet « Santé »

Ces différentes actions sont déclinées à partir d'une approche transversale des déterminants de santé au travers à la fois : du copilotage du Plan régional santé-environnement (PRSE), plan cosigné début juillet 2018 ; du soutien au réseau de l'Animation territoriale de santé (ATS) dont les missions ont été revisitées en lien avec l'ARS ; et à travers le maintien des actions de prévention des risques en milieu festif. Les axes de la prévention santé et de l'éducation à la santé-environnement doivent être poursuivis. Le CESER souhaiterait avoir des informations sur les actions engagées par les ATS et, en particulier, sur les démarches favorisant la coordination et la concertation locales entre les différents

intervenants des politiques territoriales de santé : pompiers, professionnels de santé, associations (ex : collectif Orange bleue), etc.

Dans le cadre de ses compétences sur les lycées et l'apprentissage et en vue de favoriser l'éducation au développement durable, le CESER engage le Conseil régional à amplifier son soutien aux initiatives et projets des lycéen.ne.s et des apprenti.e.s sur la prévention et la promotion de la santé (dispositif KARTA, initiatives du Conseil régional des jeunes...). Il est important de mieux valoriser et diffuser ces initiatives et projets des jeunes, auprès de leurs partenaires en particulier et du public en général.

Les effets des nouvelles orientations du Conseil régional en matière de santé approuvées en décembre 2017 ne sont pas évaluables dans ce RADD 2017.

Sur le volet « Jeunesse »

Le Conseil régional poursuit, là aussi de manière transversale, son engagement pour l'amélioration des conditions de vie, d'accueil et d'habitat des jeunes au travers de l'aide apportée à l'Union régionale pour l'habitat des jeunes (URHAJ) de Bretagne, et par son appui aux 13 Points accueil écoute jeunes (PAEJ) qui répondent à un réel besoin. Le CESER constate une baisse du nombre de jeunes accueillis : les raisons de celle-ci ont-elles été étudiées ? Le CESER apprécie qu'un montant chiffré de l'engagement budgétaire soit ici présenté.

Le Conseil régional engage plusieurs actions envers la jeunesse que le CESER soutient. C'est le cas de l'Accélérateur d'initiatives jeunes qui a permis d'accompagner 20 jeunes de 19 à 29 ans pour 27 projets novateurs. Le document pourrait comporter une présentation synthétique de ces projets.

Le développement du Service civique se traduit par un tutorat renforcé pour 23 volontaires répartis sur la Bretagne. Le CESER souhaiterait connaître les missions exercées et les « sorties » pour ceux-ci. Il serait intéressant d'avoir des données complémentaires émanant des Missions Locales sur les jeunes, celles-ci étant financées par le Conseil régional.

Le CESER se satisfait, comme dans ses avis antérieurs, du soutien apporté à la Chaire de recherche Jeunesse de l'EHESP. Un point d'étape synthétique sur ses travaux aurait été souhaitable. La politique jeunesse du Conseil régional est importante et doit être très ambitieuse au vu de son nouveau rôle de chef de file. Le CESER estime qu'elle devrait être plus lisible, ce qui permettrait également de valoriser ses actions et acteurs.

Le CESER suggère au Conseil régional d'organiser annuellement un événement type « Rencontres », ou « Assises », dont la forme est à définir pour qu'elle séduise les jeunes. Cet événement permettrait de montrer, valoriser et diffuser toutes les initiatives, projets portés par des jeunes aidés ou accompagnés par le Conseil régional et favoriserait l'interconnaissance de jeunes, filles et garçons, venant de tous horizons : jeunes lycéens et apprentis élus du Conseil régional des jeunes, jeunes en service civique, jeunes accompagnés dans les territoires en lien avec les travaux de la Chaire Jeunesse (ex : Recherche-action Jeunes en TTTRANS), jeunes en insertion, en formation, jeunes entrepreneurs...

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 [I.1] - SIG / GéoBretagne : données d'activité

Le CESER note une très légère augmentation du nombre de partenaires GéoBretagne et des informations mises à la disposition du grand public. Il se félicite de l'augmentation sensible (+ de 5 %) de fréquentation du site GéoBretagne qui atteint 20 975 connexions en 2017, sans toutefois atteindre le niveau de 2015 qui se situait à 22 600.

Le CESER s'interroge sur les évolutions des pôles métiers de GéoBretagne ; de nouveaux pôles métiers ont été lancés mais leur nombre reste stable. Le CESER s'interroge en conséquence sur la disparition de certains pôles métiers.

Indicateur n°2 [IV] - Points accueil écoute jeunes

Cet indicateur est pertinent.

En revanche, il n'existe pas d'indicateur sur la politique santé jeunesse. Le nombre d'actions de prévention soutenues par le Conseil régional pourrait par exemple apparaître.

103 – Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques

Sur proposition de Bernard LAURANS au nom de la Commission « Aménagement des territoires et mobilités », de Cécile MARTIN au nom de la Commission « Economie et innovation »,

de Françoise BOUJARD au nom de la Commission « Formation, emploi et éducation »,

de Marie-Anne CHAPDELAINE au nom de la Commission « Société, environnement et qualité de vie »

Observations générales

Le CESER considère le programme de déploiement du très en haut débit en Bretagne comme prioritaire et renvoie à l'avis donne lors de sa session de février 2018 sur le « Point d'étape sur la mise en œuvre de Bretagne Très Haut Débit ».

D'un point de vue général, le CESER note que la progression du déploiement entre 2016 et 2017 doit être analysée au regard de l'ensemble du projet, avec comme point de passage 230 000 prises raccordées à fin 2019 et 1 250 000 à la fin du programme.

Par ailleurs, le CESER rappelle également la pertinence d'articuler le projet d'infrastructures de Bretagne très haut débit (BTHD) avec une stratégie de développement des usages numériques, pour l'ensemble des acteurs et des habitant.e.s, dans tous les territoires.

Le CESER souhaite que cette politique de soutien au développement des usages numériques soit partie intégrante du futur Schéma directeur de la stratégie numérique de la Région pour les lycées, qu'il demande dans son avis sur le RAP du programme 308.

1.1. Accompagner la réalisation d'infrastructures numériques

Le CESER note la progression du déploiement du très haut débit en 2017, passant de 15 000 prises fin 2016 à 54 000 à la fin 2017 dans le cadre du projet BTHD mais il restera vigilant sur la progression du déploiement dans les prochaines années, puisque l'objectif est de 230 000 à la fin de la phase 1 (période 2016 – 2019). Le CESER note avec satisfaction le taux de réussite commerciale avec un niveau de pénétration d'abonnés de près de 30 %.

En matière de couverture de la population, la somme des réalisations d'initiative publique (BTHD) et privée (zones AMII) atteint 23 % à fin 2017; le CESER souhaiterait connaître la répartition de la population desservie selon la nature des territoires, afin de s'assurer que la couverture du très haut débit progresse uniformément en Bretagne. Le CESER rappelle en effet son attachement au développement et à un aménagement équitable de tous les territoires.

Le CESER regrette de nouveau que ce programme ne propose pas un éclairage spécifique sur la problématique de la connexion des lycées bretons au très haut débit, qui relève d'enjeux majeurs pour le territoire et la formation de la jeunesse. Quelle couverture existe aujourd'hui, quel déploiement est prévu, à quelles échéances ?

Il souhaiterait que soit également évoqué l'accès au très haut débit des établissements de formation continue et des Centres de formation d'apprentis (CFA).

Par ailleurs, le CESER s'interroge sur les avancées relatives à la mise en place d'un data center, qui était inscrit dans le BP 2017 (programmes 103 et 311) ; ce projet est également mentionné dans le RAP du programme 311. Le CESER souhaite avoir plus d'informations sur l'évolution de ce dossier, son pilotage et son périmètre. Il souhaite enfin que la réflexion sur la mise en place d'un data center intègre les enjeux de la transition énergétique.

Le CESER encourage le Conseil régional à poursuivre son action en faveur de l'ouverture des données publiques, dont les enjeux économiques et sociétaux sont majeurs.

1.2. Développer les usages numériques

Dans le Budget primitif 2017, le Conseil régional prévoyait d'augmenter le nombre de personnes formées aux premiers usages du numérique et pour ce faire, une meilleure couverture territoriale des structures chargées de cet accompagnement. Le CESER soutenait cet objectif et regrette donc qu'aucune précision ne soit donnée sur sa réalisation. Il est donc difficile pour le CESER de donner un avis.

Le CESER rappelle l'importance des actions d'inclusion numérique, pour prévenir le non recours aux services numériques entrainant de fait un non recours aux droits pour les personnes en situation de fragilité ; en effet, le numérique peut renforcer les facteurs d'exclusion. Les actions d'inclusion peuvent également permettre de réduire les inégalités, en permettant à la population d'accéder à des services de plus en plus dématérialisés.

Concernant la transition numérique des TPE et des PME, le CESER rappelle à ce sujet les recommandations qu'il a faites dans son étude « Numérique et entreprises de Bretagne : urgence et opportunités » publiée en janvier 2017. C'est ainsi qu'il regrette que le volet numérique soit principalement vu au prisme du raccordement des entreprises à la fibre, alors que celles-ci font face à de réelles problématiques liées aux changements imposés par la transformation numérique. Ces problématiques sont insuffisamment traitées par la proposition de soutien expérimental à l'innovation.

Certes, la transformation numérique nécessite une démarche d'innovation de la part des entreprises ; mais elle impose également une adaptation aux technologies et une évolution des compétences.

Le CESER recommande donc que soient imaginés des dispositifs plus opérationnels qu'expérimentaux afin de soutenir cette adaptation technologique, mais aussi une évolution des compétences nécessaires. A ce titre, l'inclusion numérique doit également permettre aux entreprises d'engager la nécessaire formation au numérique des salarié-e-s.

2. Observations sur les indicateurs

Le CESER regrette qu'il n'y ait aucun indicateur pour l'objectif « Œuvrer pour l'inclusion numérique » et estime qu'il serait utile de connaître le nombre de personnes (hommes et femmes) formés dans le cadre des « Visas Internet », ainsi que leur répartition sur le territoire. De même, il aimerait savoir où sont localisés les 43 espaces publics numériques labellisés, afin de pouvoir appréhender la manière dont ces espaces assurent une couverture territoriale.

Mission II – Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable

201 – Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance

Sur proposition d'Anne-Claude LEFEBVRE Au nom de la commission « Economie et innovation »

1. Observations générales

Le CESER se réjouit de l'augmentation du budget du programme 201 en 2017, en cohérence avec l'exercice plein de la compétence régionale sur l'innovation, ainsi que du taux de réalisation élevé. N'ayant pas la répartition du budget entre les trois objectifs, il n'est cependant pas possible de faire une analyse des mesures concernées. Cette augmentation semble toutefois concerner principalement le soutien aux projets innovants, avec près de 200 entreprises soutenues financièrement en 2017.

Le CESER prend acte de la poursuite de la restructuration du réseau d'opérateurs à la manœuvre auprès des entreprises (technopoles et CRITT notamment), mais aussi du soutien annoncé à de nouveaux acteurs (INRIA Tech et CEA Tech).

Le CESER souligne avec satisfaction le nombre élevé de projets accompagnés en maturation et en incubation d'entreprises, ainsi que de projets industriels (notamment portés par des TPE/PME), qu'ils aient été accompagnés par des dispositifs de la Région seule, ou par des dispositifs co-construits avec d'autres acteurs, Bpifrance notamment.

Enfin, il prend note des actions décrites dans l'objectif 3, qui se composent notamment des actions de Bretagne Développement Innovation à travers l'animation des Grands programmes stratégiques, la veille et la promotion (base de données CRAFT, Evènement « 360 possibles »). Il se félicite de la relance de l'animation de la Stratégie de spécialisation intelligente (S3) par le Conseil régional, orientée en 2017 plus particulièrement sur le sujet du soutien aux projets européens.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 [II-1] - Nouveaux projets accompagnés - Création/transfert

Pour les indicateurs concernant les projets de maturation, il serait intéressant de préciser aussi le nombre de projets portés par les acteurs bretons.

Indicateur n°2 [II] - Nombre de projets d'entreprises innovants soutenus par la Région

Il serait souhaitable de disposer de données (nombre de projets et budgets correspondants) pour les dispositifs portés par la Région, mais aussi du même type de données pour les dispositifs partagés avec l'Etat. La part du soutien aux TPE/PME serait aussi un indicateur intéressant, d'autant qu'il s'agit d'une priorité affichée du Conseil régional.

De manière générale, le CESER se satisfait de la présence d'indicateurs pertinents pour l'objectif « Soutenir les projets d'innovation tout au long de la chaîne de l'innovation ». En revanche, il regrette qu'il n'y ait aucun indicateur sur l'objectif « Gouvernance, coordination et promotion de l'innovation ». La présence d'indicateurs portant sur l'activité de BDI permettrait de bien distinguer les actions sur les grands projets stratégiques et celles menées pour le collectif régional en termes de veille et de promotion. Il serait également souhaitable de disposer d'indicateurs sur l'activité d'animation de la S3 et de mobilisation des acteurs.

Enfin, Le CESER regrette l'absence d'indicateurs pour l'objectif « Favoriser un environnement propice à l'innovation », alors qu'il en existait un les années précédentes (nombre de projets accompagnés par les Centres d'innovation technologique). D'autres indicateurs pourraient être pertinents (nombre de conseils et mises en relation, part des PME parmi les entreprises accompagnées, etc.).

202 – Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne

Sur proposition de Sergio CAPITAO DA SILVA Au nom de la commission « Economie et innovation »

1. Observations générales

Le CESER prend acte du décalage entre les crédits mandatés et ceux affectés et réalisés, expliqué par une sélectivité plus forte des projets dépendant des co-financements Etat ainsi que d'une stratégie de diversification de financement hors dispositifs régionaux. En l'absence d'une répartition du budget entre les deux objectifs, comme de la part de l'investissement, il n'est cependant pas possible de faire une analyse des mesures concernées.

Le CESER note que ce constat n'entrave pas la dynamique d'animation et de structuration de filières assurées par les pôles de compétitivité, et que certains projets structurants permettent la création d'une dynamique forte et interconnectée.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 [I-1] - Nombre d'adhérents par catégorie et par pôle

Le CESER note que les sept pôles de compétitivité interrégionaux regroupent près de 800 adhérents bretons, avec une forte présence de PME (50 %). Il observe l'absence d'autres indicateurs pour cet objectif, et qui pourraient être pertinents (nombre d'animations, nombre d'actions structurantes, etc.). Dans le cadre de la future politique des pôles, il serait souhaitable que ces derniers soient intégrés afin de mieux prendre en compte la réalité de cette animation.

Indicateur n°2 [I-2] - Participation à un projet collaboratif

Le CESER regrette que cet indicateur ne soit pas plus explicite, notamment sur la part des PME et laboratoires du territoire breton, la participation des grands groupes ou encore son évolution dans le temps. En l'état, il est difficile de proposer des observations pertinentes.

Enfin, le CESER se satisfait de la présence d'indicateurs pertinents sur la ventilation du financement des projets des pôles de compétitivité.

203 – Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises

Sur proposition de Marie-Christine LE GAL Au nom de la commission « Economie et innovation »

1. Observations générales

La faiblesse des affectations des investissements sur ce programme témoigne de la difficulté de prévoir le rythme de consommation des crédits. Face à ce constat, le CESER souligne l'importance de disposer d'une lecture pluriannuelle de l'action de la Région lorsqu'elle passe par des instruments d'ingénierie financière. De ce point de vue, le « Rapport relatif aux participations régionales de toute nature » présenté à cette même session constitue un réel progrès.

Par ailleurs, les données fournies montrent que le fonds Breizh Up trouve sa place, parmi les différents outils de financement, ce dont le CESER se réjouit.

Enfin, le nombre de projets de création d'entreprises accompagnés se maintient, malgré l'extinction du dispositif Nouvel accompagnement à la création-reprise d'entreprises (NACRE) suite à son transfert par l'Etat et son remplacement par le PASS création. Pour le CESER, ceci démontre une bonne gestion de la transition d'un dispositif à l'autre par la Région.

2. Observations sur les indicateurs

Pertinents et complémentaires, les six indicateurs fournis sur ce programme n'appellent pas de remarque particulière.

204 – Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises

Sur proposition d'Olivier CAPY
Au nom de la commission « Economie et innovation »

Observations générales

Le programme a été décliné en trois objectifs : accompagner la compétitivité des entreprises industrielles en faveur de l'emploi durable et de qualité, soutenir les entreprises dans leur développement international, accompagner la dynamique des territoires. Pour réaliser ces objectifs, sept actions ont été retenues.

Cependant les chiffres clés de crédits mandatés, affectés et dépensés, mis en évidence par le document, n'offrent pas une présentation claire des moyens financiers déployés pour chaque action et objectif précités. La mention systématique, au début de chaque programme, d'un tableau précisant la répartition des crédits par objectif et action serait très utile à la compréhension générale.

Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 [I-1] - Nombre d'entreprises concernées par les actions collectives à l'international L'indicateur permet de constater un accroissement des accompagnements.

Indicateur n°2 [II-1] - Evolution des effectifs et des adhérents des groupements d'employeurs bretons, adhérents au CRGE Bretagne

Les renseignements sur les réalisations aident davantage que l'indicateur utilisé à la compréhension de la pertinence de l'action.

Par ailleurs, le CESER regrette qu'aucun indicateur ne renseigne les réalisations des objectifs [I-2], [I-3], [II-2] et [III-1]. Des indicateurs portant, par exemple, sur le nombre d'entreprises concernées, auraient été utiles. Sur l'action [II-1], les réalisations sont bien renseignées de telle manière que l'absence d'indicateur ne fait pas obstacle à la compréhension de la pertinence de l'action réalisée.

205 – Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité

Sur proposition de Marie-Martine LIPS au nom de la commission « Economie et innovation » (Volet « Economie sociale et solidaire ») et de Fabienne COLAS au nom de la commission « Société, environnement et qualité de vie » (Volet « Egalité »)

1. Observations générales

Sur le volet « Economie sociale et solidaire »

S'il est satisfaisant de constater la continuité de l'engagement du Conseil régional en matière d'économie sociale et solidaire, on peut regretter le manque de référence, dans le chapeau de la Mission II, à l'intégration d'un volet ESS dans le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), suite à la loi NOTRe, qui forme le cadre stratégique dans lequel s'inscrit le programme 205.

Sur le volet « Egalité »

Le programme 205 a permis en 2017 de développer 17 actions différentes sur l'égalité femmes hommes, portées majoritairement par les associations de défense et de promotion des droits des femmes sur les territoires de la région Bretagne. Le CESER note que le développement de ces actions stagne, ce qui semble paradoxal et en contradiction avec les problématiques lourdes soulevées dans le Rapport égalité femmes hommes.

2. Observations sur les indicateurs

Sur le volet « Economie sociale et solidaire »

Indicateur n°1 [I-1] - Nombre de projets d'innovation sociale accompagnés

Les deux indicateurs portent sur le nombre de projets accompagnés (dont les études de faisabilité économique). Sur ce plan, la nouveauté de 2017 est la mise en place du réseau des TAg (Trajectoires agiles). Or, l'indicateur ne différencie pas les projets accompagnés par les TAg et ceux des autres dispositifs.

Indicateur n°2 [II-2] - Porteurs de projets accompagnés par les 9 CAE

Les deux indicateurs portent sur le nombre de projets accueillis et le nombre de projets présents au 31 décembre. Le chiffre indiqué pour 2016 ne correspond pas à celui du RADD 2017. Le rapport entre projet accueillis et nombre de porteurs de projets présents au 31 décembre mériterait d'être explicité pour permettre de mieux appréhender les résultats.

Indicateur n°3 [II-3] - Dispositif local d'accompagnement (DLA) avec les suivis post DLA

L'indicateur porte sur le nombre de structures accompagnées. Le recours au dispositif, très dépendant de crédits de l'Etat, est en légère baisse. La lecture de l'indicateur ne permet pas de savoir si l'enveloppe est entièrement consommée, ni de savoir s'il y a des demandes non satisfaites, information qui renseignerait sur la réponse aux besoins exprimés. De manière générale, le CESER rappelle son attachement à cet outil qui a fait ses preuves.

De manière générale, les indicateurs retenus sont très quantitatifs. Quelques précisions plus qualitatives auraient été les bienvenues (nature des projets soutenus, type de porteurs, etc.).

Sur le volet « Egalité »

Indicateur n°4 [IV] - Projets « égalité femmes.hommes » soutenus par secteur

De nouveaux partenaires renforcent leur investissement à travers des projets cofinancés soutenus par la Région dans le champ de la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes, notamment dans le sport et la santé. Cet indicateur est exclusivement un indicateur de réalisation quantitatif (nombre d'actions pour diffuser la culture de l'égalité, lutter contre les violences sexistes et sexuelles, promouvoir l'égalité femmes·hommes au sein de la culture, promouvoir l'égalité professionnelle et l'égalité femmes·hommes dans le sport) sans vision qualitative, ce que le CESER regrette.

206 – Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques

Sur proposition de Marie-Christine LE GAL Au nom de la commission « Economie et innovation »

1. Observations générales

Le CESER se félicite de l'avancement du conventionnement avec les EPCI, indispensable pour la mise en œuvre de la compétence « économie ».

Alors que le budget dédié à ce programme est en légère hausse, le CESER constate au vu des actions décrites que l'action de ses trois principaux opérateurs (Bretagne Développement Innovation, Bretagne Commerce International et l'Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail) s'est maintenue à un bon niveau.

Enfin, le CESER suivra avec attention la mise en œuvre coordonnée d'une solution collective suite à la disparition du COSPI (Comité d'orientation et de suivi des projets internationaux), annoncée dans le RAP 2016 mais qui n'est plus mentionnée cette année.

2. Observations sur les indicateurs

Eclairants quant à l'action des trois organismes soutenus, les huit indicateurs de ce programme n'appellent pas de remarque particulière.

207 – Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire

Sur proposition de Laëtitia BOUVIER et Pierre LEC'HVIEN Au nom de la commission « Economie et innovation »

1. Observations générales

Comme les années passées, le CESER tient à souligner le caractère incomplet de la présentation des différentes réalisations du programme. En effet, le rapport du Conseil régional ne présente que 6 actions de 3 objectifs : « Contribuer à améliorer les pratiques et systèmes agricoles », « Moderniser les outils de production », « Renouveler les générations dans l'agriculture ». Le programme 207 comprend pourtant 5 objectifs et 14 actions différentes.

Compte tenu des débats importants qui ont eu lieu en 2017 dans le cadre des Etats généraux de l'alimentation et du projet de loi en cours de discussion qui en découle, le CESER regrette que les actions concernant l'objectif 3 « Développer les démarches de qualité et la valeur ajoutée dans les exploitations » ainsi que l'objectif 5 « Favoriser l'accroissement de l'autonomie et la place des énergies renouvelables dans les exploitations agricoles » n'aient pas été présentées. Cela aurait permis d'analyser le bien-fondé des actions programmées par le Conseil régional et d'en apprécier la pertinence au regard du contexte socioéconomique national.

2. Observations sur les indicateurs

Dans la continuité des observations formulées les années précédentes, le CESER réitère sa demande de compléter les indicateurs présentés dans ce rapport et de fournir des indicateurs pour chaque action de chaque objectif du programme.

Les indicateurs présentés sont des éléments quantitatifs faisant état d'un nombre de dossiers soutenus par le Conseil régional et permettant d'apprécier l'intérêt des agriculteurs pour les actions proposées. Cependant, ils mériteraient d'être objectivés grâce à des indicateurs qualitatifs permettant d'évaluer la pertinence des actions au regard des objectifs économiques et sociaux de la Mission II (compétitivité et création d'emploi notamment). Ainsi pour l'action « Contribuer à améliorer les pratiques et systèmes agricoles », l'ajout de ce type d'indicateurs permettrait de mieux appréhender l'impact des actions sur l'objectif poursuivi. En outre, l'évaluation de l'impact de ces actions sur la viabilité de l'exploitation engagée, et cela quel que soit le système de production, permettrait de s'assurer de la multi-performance des actions, amenant ainsi un suivi de la transition vers des pratiques environnementales rémunératrices.

208 – Développer l'économie maritime, le littoral et le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture

Sur proposition d'Olivier LE NEZET et David RIOU Au nom de la commission « Economie et innovation »

1. Observations générales

Le programme 208 est décliné en huit objectifs, qui comptent chacun plusieurs actions pour le développement de l'économie maritime, du littoral, des pêches maritimes et de l'aquaculture. Le CESER s'interroge sur le fait qu'aucune action ne soit identifiée pour la deuxième année consécutive sur le 3ème objectif : « contribuer au développement de l'économie maritime ».

En raison de la date d'ouverture de la mesure du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) en faveur des ports de pêche et du délai de constitution des dossiers par les gestionnaires portuaires, aucun dossier n'a été programmé en 2017.

Sur le plan général, malgré la mise en place d'un régime régionalisé opérationnel pour le FEAMP, la complexité de l'instruction des dossiers annonce des dégagements d'office qui seront dommageables pour l'ensemble des filières.

Concernant la gouvernance régionale, le CESER réaffirme son attachement à la Conférence régionale pour la mer et le littoral, instance unique en son genre et considérée comme une référence et un modèle par d'autres Régions maritimes. Il se satisfait que les travaux de la Conférence aient permis de poursuivre, au cours de l'année 2017, la dynamique de concertation et de dialogue engagée avec les acteurs, notamment en ce qui concerne l'élaboration de la Stratégie régionale pour la mer et le littoral,

à laquelle il a apporté une nouvelle contribution avec son étude « La Bretagne et la mer à l'horizon 2040 », publiée en décembre 2017. Le CESER continuera à suivre avec attention l'adoption et la mise en œuvre de cette stratégie, en tant que volet maritime du SRADDET.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 [IV-1 et 2, VI-3] - Aides individuelles aux entreprises de pêche et d'aquaculture et en faveur de la création d'entreprises de pêche

Le CESER note avec satisfaction que les premiers dossiers en cofinancement du FEAMP pour le soutien aux entreprises aquacoles et l'aide à l'installation des jeunes pêcheurs ont été programmés fin 2017, et cela à la suite de trois années blanches.

209 - Développer le système portuaire

Sur proposition de Gilles POUPARD

Au nom de la Commission « Aménagement des territoires et mobilités »

1. Observations générales

Le programme 209 vise à développer le système portuaire breton en privilégiant deux voies : les investissements pour développer les trafics portuaires, et l'optimisation de l'exploitation des ports. Depuis 2017, le périmètre d'intervention du Conseil régional s'étend désormais à 22 ports.

Ce programme de 71,5 M€ en 2017 a fait l'objet de très bons taux d'affectation et de dépenses en raison notamment de l'avancement des travaux de développement du port de Brest (consolidation du polder, digue, quai...). Le port de Brest concentre l'essentiel des investissements réalisés en 2017.

Le CESER approuve les objectifs du Conseil régional en matière de développement des ports : les investissements et l'optimisation du foncier sont indispensables pour préparer l'avenir dans un contexte de diminution du trafic marchandises (- 3 % en 2017). Le CESER se félicite des actions d'optimisation foncière et de résorption des friches menées à Saint-Malo et à Lorient. Le foncier portuaire constitue un enjeu majeur pour le développement de l'économie portuaire, et plus globalement de l'économie maritime.

Comme indiqué dans son rapport « Produire ET résider sur le littoral en Bretagne ! » publié en mai 2017, le CESER souligne également la nécessité de rechercher la complémentarité entre les sites portuaires dans le cadre d'une « *stratégie de spécialisation concertée* » et de viser une meilleure coordination des investissements portuaires pour le trafic de marchandises, comme pour la construction navale ou la pêche. Le renouvellement des concessions dans les prochaines années pourrait être l'occasion de renforcer encore cette complémentarité.

En revanche, il regrette que les enjeux portuaires ne soient pas davantage intégrés aux réflexions stratégiques engagées par le Conseil régional, notamment en ce qui concerne la démarche Breizh COP / SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) et l'élaboration de la Stratégie régionale pour la mer et le littoral (SRML). Il souhaiterait également avoir des précisions sur la place des ports dans les travaux sur le transport et la logistique, qui était annoncés dans le BP 2017.

2. Observations sur les indicateurs

Les indicateurs présentés permettent de suivre l'activité des ports dans les domaines du trafic marchandise, du trafic des passagers et de l'activité pêche. Il serait intéressant de disposer, en complément de ces indicateurs centrés sur la dimension logistique des ports, d'un indicateur sur le foncier économique disponible dans les ports bretons pour accueillir des projets liés à l'économie maritime. Aujourd'hui, il existe des données parcellaires mais pas de données consolidées à l'échelle régionale.

Mission III – Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi

Sur proposition de Norbert Helluy Au nom de la Commission « Formation, emploi et éducation »

1. Observations générales

Le CESER constate la progression globale de 1.9 point du nombre de chômeurs (catégories A, B et C). Il en découle une obligation pour l'ensemble des acteurs, dont la Région, de mettre en œuvre des politiques qui permettent une amélioration, notamment en matière de formation professionnelle, d'accompagnement vers l'emploi avec un regard particulier en direction des personnes les plus fragiles, y compris celles concernées par l'illettrisme au sujet desquelles le CESER mène actuellement une étude qu'il présentera à la fin de l'année.

En matière de cadre bâti des lycées, le CESER apprécie les éléments donnés mais il s'interroge sur le peu de travaux engagés et la réalité de la programmation du plan d'actions.

Toujours sur les lycées, le CESER remarque qu'un nombre significatif de lycées publics ne se sont pas encore engagés dans le dispositif dédié aux manuels scolaires et le déplore.

Concernant l'enseignement supérieur, le chapeau de cette mission III contient très peu d'informations et l'on regrette l'absence d'allusion aux regroupements en cours ou nouvelles organisations régionales et leur impact sur les investissements actuels et futurs.

En ce qui concerne le plan Breton de mobilisation pour l'emploi et plus particulièrement l'objectif des 11 000 formations supplémentaires, le CESER aurait souhaité que les formations qualifiantes (notamment le PBF) soient mobilisées davantage.

Pour terminer, et en prenant en compte les bouleversements annoncés en matière de formation professionnelle et d'apprentissage, le CESER souhaite qu'un regard particulier soit porté, au niveau de chaque territoire, sur la poursuite voire l'accentuation des dispositifs du type « Actions Territoriales Expérimentales » afin de répondre aux publics les plus fragiles et notamment ceux ne maîtrisant pas les savoirs de base.

301 – Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orientation

Sur proposition d'Edwige KERBORIOU et Véronique LE FAUCHEUR Au nom de la Commission « Formation, emploi et éducation »

1. Observations générales

Les chiffres clés mettent en évidence une légère sous-réalisation de ce programme avec un taux de réalisation à 89 % et un taux d'affectation de 90 %.

L'analyse des réalisations de l'année 2017 porte principalement, d'une part, sur les actions menées dans le cadre de l'accompagnement des publics jeunes en difficulté, qualifiés de « plus fragiles » – ce terme recouvrant les jeunes peu qualifiés, infra IV (indicateurs 1 et 2) – et, d'autre part, sur le suivi de l'insertion professionnelle des personnes ayant bénéficié des dispositifs de formation professionnelle de la Région (indicateur n°3).

Le Conseil régional systématise et harmonise une méthode de suivi de l'insertion des personnes bénéficiaires des dispositifs relevant de sa compétence. Ainsi elle s'inscrit dans les orientations du Contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP), dont le chantier 2 vise à conforter les éléments d'analyse de l'insertion. La Région souligne l'intérêt de la généralisation de cette méthode qui permettra d'avoir, pour chaque année, une vision comparable des taux d'insertion par dispositif.

En revanche, le CESER s'étonne de l'absence d'éléments relatifs au Service public régional de l'orientation (SPRO), ou encore à la construction du CPRDFOP qui, pourtant, ont donné lieu à des actions conséquentes en 2017. Les chantiers thématiques du CPRDFOP sont, en effet, d'ores et déjà engagés.

Ainsi, des indicateurs auraient pu être présentés concernant notamment la mise en œuvre de l'Accueil personnalisé et individualisé (API) et du Conseil en évolution professionnelle (CEP), ou encore la concrétisation de l'accompagnement des professionnels du SPRO en termes de formation.

Dans le cadre du BP 2017, il était prévu d'identifier, de manière concertée avec les partenaires du SPRO et en lien avec le Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP), des indicateurs permettant de suivre quantitativement les bénéficiaires de l'API et du CEP. Au regard des réformes en cours et de l'intérêt d'une continuité de la politique d'accompagnement dans un cadre à construire, et à ce jour incertain, de tels indicateurs seront particulièrement nécessaires.

En effet, la réforme de l'orientation et du Conseil en évolution professionnelle devront nécessairement faire l'objet d'une analyse partagée. Il faudra pouvoir mesurer objectivement les effets de ces réformes pour les publics bretons.

Par ailleurs, le CESER s'interroge sur la manière dont la Région va s'organiser pour mettre en œuvre ses nouvelles compétences découlant du renforcement de son rôle en matière d'orientation et d'information sur les métiers, notamment en direction des publics scolaires.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 [IV] - Les jeunes accueillis en Mission locale (ML)

Selon cet indicateur, la part des femmes accueillies par les Missions locales a augmenté en 2017, passant de 44,4 % à 48,3 %.

Le CESER relève par ailleurs une augmentation de 10 % des jeunes actifs non occupés en demande d'insertion, et parallèlement une diminution du nombre de suivis, alors que l'on nous précise que les équipes des Missions locales ont été renforcées. Cela mériterait pour le moins une ligne d'explication. On note, de plus, que la cible du nombre de jeunes suivis par un conseiller qui était indiquée dans le BP 2017 (154 jeunes) n'a pas été atteinte (128 jeunes).

Si l'indicateur met en évidence la mixité dans l'accès aux Missions locales, le CESER souhaiterait pouvoir disposer d'une vision plus fine pour identifier le nombre de jeunes infra V.

Indicateur n°2 [IV] - Accès à la qualification

Si l'on relève une progression constante du nombre de jeunes suivis entrés en qualification, l'indicateur présenté dans le RAP ne permet pas de disposer de données par dispositifs : alternance, apprentissage, PBF, DRIP.

Là non plus, la cible du nombre de jeunes entrés en qualification qui était indiquée dans le BP 2017 (5 200 jeunes) n'a pas été atteinte (4 782 jeunes).

Indicateur n°3 [I] - Enquête IROISE sur l'insertion

L'enquête IROISE, qui couvre l'ensemble des dispositifs de formation relevant de la compétence du Conseil régional, permet un suivi régulier des conditions d'insertion des personnes ainsi formées. L'indicateur du RAP donne à voir la liste des enquêtes qui ont été réalisées. Ainsi peut-on voir qu'en 2017, une enquête a été réalisée sur les diplômés du Programme Bretagne formation (PBF) et qu'en ce qui concerne l'apprentissage, un suivi a été réalisé en 2015 et en 2016 sur un échantillon de la cohorte 2014.

Cet indicateur donne des informations intéressantes. Le CESER souhaiterait que celles-ci puissent être complétées par des éléments relatifs à la qualité des emplois : s'agit-il d'emplois durables, de CDD, de CDI, de temps plein ou de temps partiels ?

De plus, dans son avis sur le RAP 2016, le CESER avait exprimé le souhait qu'en ce qui concerne l'enquête IROISE, les données puissent être sexuées. Elles ne le sont toujours pas cette année. Il réitère par conséquent sa demande.

En conclusion, le CESER s'étonne du caractère incomplet de ce RAP et s'interroge sur l'absence d'éléments de bilan qui sont connus par ailleurs, notamment au sein du CREFOP.

Dans le cadre de sa mission relative au suivi et à l'évaluation des politiques publiques, il doit pouvoir s'appuyer sur des travaux partagés et des données beaucoup plus précises.

302 – Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées

Sur proposition de Marie-Françoise LE HENANF et Lydie POREE Au nom de la Commission « Formation, emploi et éducation »

Observations générales

Si le CESER apprécie à nouveau la présentation claire et les explications d'évolution, il regrette que celles-ci concernent surtout les objectifs « Encourager les dynamiques éducatives dans les lycées et avec les lycéens » » et « Développer la mobilité internationale des apprenants ». L'objectif « Promouvoir les initiatives associatives et soutenir les familles » est trop peu documenté, et l'action « Poursuivre la structuration des bourses aux livres pour favoriser la mise à disposition gratuite des

collections de manuels scolaires » n'est pas citée en présentation liminaire, et ne fait l'objet d'aucun indicateur, alors que son impact est important dans le soutien aux familles. Davantage d'éléments auraient permis au CESER de mieux apprécier le bilan d'une action sur laquelle il a, par le passé, exprimé des réserves.

Par ailleurs, le choix de présenter les mêmes actions d'une année sur l'autre (« Encourager les dynamiques éducatives dans les lycées et avec les lycéens », « L'appui aux mobilités collectives et individuelles ») permet certes de faire des comparaisons et de mesurer les évolutions, mais le CESER apprécierait qu'au moins une autre action soit présentée, que ce soit l'action sur les manuels scolaires citée plus haut, ou encore « L'information des jeunes bretons ».

Le CESER constate avec satisfaction que le nombre d'actions réalisées au titre du dispositif « Karta Bretagne » est en légère augmentation. Le nombre de projets pour chaque thématique est globalement stable d'une année sur l'autre, avec de légères baisses (« Développement durable et agenda 21 » par exemple) ou de légères hausses (« Egalité filles-garçons et lutte contre toutes les discriminations »). L'axe « Éducation artistique, sensibilisation à l'art, à la culture et aux sciences et techniques » représente toujours près de 50 % des projets retenus.

Le CESER observe avec satisfaction la mobilisation en hausse (à hauteur de 10 %) des crédits d'investissement consacrés à la démarche Qualycée. Cependant, le RAP précise que peu d'établissements ont sollicité la Région pour des demandes de petits équipements et matériels, et qu'une démarche a été entreprise en direction des établissements.

Le CESER salue la richesse des thématiques de travail du Conseil régional des jeunes, lycéen.nes et apprenti.es de Bretagne.

En ce qui concerne le soutien à la mobilité des jeunes, il note positivement la croissance constante du nombre total d'apprenant.es bénéficiaires. Il juge en particulier satisfaisant le nombre de bénéficiaires de l'aide Erasmus+ (B'MOUVE), deux ans après son lancement. Il apprécie qu'un peu plus de la moitié des bénéficiaires des aides soient des femmes et des jeunes filles.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 [I-1] - Karta Bretagne – Nombre d'actions soutenues

Le CESER réitère la demande formulée dans ses observations des deux années précédentes, à savoir le souhait d'un indicateur relatif au nombre de projets *Karta* retenus par rapport au nombre de projets soumis, ainsi qu'une information sur les types de refus.

Indicateur n°2 [II] - Bénéficiaires des aides régionales à la mobilité

Le CESER apprécie la précision des données, ainsi que les statistiques relatives au pourcentage de femmes bénéficiaires, car cette information permet de « genrer » les analyses afin d'adapter ensuite les politiques et les actions pour lutter contre les inégalités.

303 – Adapter le patrimoine bâti à l'accueil des lycéens

Sur proposition de Jean-Marc CLERY et David COCAULT Au nom de la Commission « Formation, emploi et éducation »

1. Observations générales

L'autorisation de programme (AP) 2017 n'a été affectée qu'à 68 %. Le document précise que c'est en raison du report à 2018 de certaines opérations. Reste qu'avec 87,8 M€, le niveau d'affectation de l'AP dépasse de 27 M€ celui de l'année 2016 ; il correspond à la moitié du budget global prévu pour le Plan d'action 2017-2018 (168 M€). Les dépenses d'investissement mandatées (44 M€) sont de même niveau que pour l'année 2016 (43 M€). A noter que les diagrammes ne font pas apparaître les dépenses de fonctionnement. Elles n'apparaissaient pas non plus dans le BP 2017.

Le document rend compte d'un effort très appréciable réalisé dans les indicateurs proposés, dont plusieurs répondent aux demandes du CESER pour les RAP antérieurs. Malheureusement, le suivi s'avère difficile, les tableaux des indicateurs 1, 3 et 5 affichant des données chiffrées pour 2015 et 2016 qui ne correspondent pas à celles affichées dans le RAP 2016.

En ce qui concerne l'action « Accroître les capacités d'accueil des locaux existants » pour un budget global de 15 M€, outre la difficulté pour comparer ce budget à ceux des deux années précédentes, aucun détail n'est fourni sur les actions en cours ou engagées, notamment dans les lycées d'Ille-et-Vilaine. Le CESER apprécie l'indicateur n°2 (Structures provisoires déployées en Ille-et-Vilaine); le tableau est précis, mentionnant la durée d'installation et le coût de ces structures. Plus de 90 structures ont été achetées et plus d'une soixantaine sont louées chaque année, pour un coût total sur 3 ans de plus de 7 M€, soit le tiers du coût d'un lycée neuf.

S'agissant de l'amélioration des conditions d'accueil en internats et dans les locaux de restauration, les actions en cours ou engagées n'ont apparemment pas donné lieu à des réceptions nouvelles en 2017.

En ce qui concerne l'action « Améliorer l'accès aux ressources numériques », comme déjà indiqué, la comparaison sur 3 ans des niveaux d'engagement budgétaire pour les réseaux informatiques des lycées s'avère difficile. Les travaux de rénovation des réseaux se poursuivent mais le détail des réalisations n'est pas donné. Il manque toujours l'indicateur demandé sur les diagnostics menés en 2017 concernant l'état des réseaux (nombre de réseaux non performants, nombre d'interventions majeures de dépannage, etc.).

Quant à l'action « Permettre aux lycéens de disposer d'espaces sportifs », les travaux réalisés ou en projet sont bien précisés et l'intégration de l'indicateur chiffré demandé, sur les dépenses liées aux équipements *intra muros* et les subventions accordées aux collectivités, est très appréciable.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°2 [I-2] - Structures provisoires déployées en Ille-et-Vilaine

Un indicateur portant sur le nombre d'élèves supplémentaires effectivement accueillis après opérations serait nécessaire.

Indicateur n°3 [II-1] - Améliorer les conditions d'accueil dans les lycées

Au nombre de lits réceptionnés dans les internats rénovés ou construits devrait s'ajouter un chiffrage du nombre de lits supplémentaires à l'issue de ces opérations. Un indicateur genré du nombre de places offertes serait également appréciable.

Indicateur n°5 [II-2] - Participer à la modernisation et à l'innovation pédagogique

Il serait utile de construire un indicateur issu des diagnostics réseaux (nombre de réseaux non performants, nombre d'interventions majeures de dépannage, etc.).

304 – Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés

Sur proposition de Daniel TUNIER Au nom de la Commission « Formation, emploi et éducation »

Observations générales

Ce programme atteint 100 % de taux de réalisation en fonctionnement et 96 % de taux de réalisation en investissement.

2. Observations sur les indicateurs

Les indicateurs de répartition des crédits par fonction, par nature d'opération et par type de travaux sont intéressants mais le CESER regrette que le RAP ne donne aucune vision précise des établissements concernés, des territoires où ils sont situés, ou des principales opérations engagées. Ainsi, il indique par exemple 19 restructurations lourdes pour un montant de 4,19 M€ ou 28 constructions pour un montant de 9,15 M€ : mais de quelles opérations s'agit-il ?

Par ailleurs, le CESER souhaiterait connaître les critères d'opportunité que la Région applique pour sélectionner les demandes qu'elle reçoit.

305 – Mettre en œuvre une stratégie immobilière de gestion du patrimoine bâti des lycées

Sur proposition de Françoise BOUJARD Au nom de la Commission « Formation, emploi et éducation »

1. Observations générales

Le CESER note avec intérêt que l'objectif 1 (Conduire la stratégie immobilière de gestion du patrimoine) est axé en priorité sur le pilotage des opérations d'investissement et la programmation nécessaire à la mise en œuvre des plans d'actions. Le CESER aimerait connaître les résultats des diagnostics radon et les indicateurs de suivi qui seront élaborés.

Il se félicite de l'augmentation par rapport à 2016 des budgets alloués aux travaux de sécurité, et des dépenses consacrées à l'isolation thermique des lycées. Elles évoluent de 5 M€ en 2016 à 10 M€ en 2017 ; cette hausse est cependant toute relative car ce budget était de 26,7 M€ en 2013, et est en chute depuis.

Cependant, il constate que l'objectif de 100 % des bâtiments sous avis favorable des commissions de sécurité n'est toujours pas atteint, même s'il progresse par rapport à 2016.

Le CESER s'interroge sur la question des bâtiments modulaires, qui sont abordés dans ce programme pour expliquer le taux de réalisation inférieur à 80 % des crédits de fonctionnement. Il aimerait avoir un indicateur sur le nombre et le coût de locations ou d'achats de ces bâtiments en attente de travaux d'urgence et leur évolution par année, comme cela est abordé dans le programme 303.

Enfin le CESER regrette toujours de n'avoir aucun indicateur sur l'avancée des travaux d'accessibilité et souhaiterait, comme il l'a déjà exprimé dans tous ses avis depuis 2013, avoir des indicateurs sur le pourcentage d'établissements qui sont aux normes d'accessibilité, et les évolutions de ces pourcentages.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°3 [III-2] - Maîtriser les coûts de fonctionnement des lycées

En ce qui concerne les dépenses consacrées à l'isolation thermique des lycées, le CESER souhaiterait que cet indicateur soit complété pour chaque année avec le pourcentage d'établissements correspondant aux critères de la réglementation thermique. Cela permettrait d'avoir une vision plus nette de l'état du parc immobilier.

306 – Améliorer les équipements dans les lycées publics

Sur proposition de Jean-Marc CLERY et David COCAULT Au nom de la Commission « Formation, emploi et éducation »

Observations générales

Au total, 724 dossiers de financement ont été attribués en 2017 au titre du programme 306 pour un total de 7,98 M€ (7,46 M€ mandatés). Le budget prévisionnel 2017 portait pourtant sur la somme globale de 8,3 M€ de crédit de paiement.

57 % des financements (4,5 M€ mandatés) ont porté sur l'adaptation des équipements pédagogiques (indicateurs II-1 / II-2), soit une dotation de + 0,6 M€ par rapport à 2016. L'année 2015 avait été cependant plus favorable avec une dotation de 5,7 M€.

32 % des financements (2,5 M€) ont porté sur la modernisation des services d'entretien, d'hébergement et de restauration, des mobiliers et des véhicules (indicateur I-1). Cette dotation est égale à celle consentie en 2016.

11 % (0,86 M€ de l'AP ouverte) des financements ont contribué à l'acquisition des équipements dans le cadre des opérations de construction, de rénovation et de restructuration (indicateur I-2), soit une baisse significative de 0,63 M€ par rapport à 2016.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 [I-1] - Moderniser les équipements pour l'exploitation des lycées

La présentation de l'indicateur I-1 a favorablement évolué avec l'établissement d'un tableau ventilant la dotation par type de matériel et d'équipement.

En ce qui concerne le volet I-2 (Acquisition des équipements dans le cadre des opérations de construction, de rénovation et de restructuration), le RAP mérite d'évoluer avec une présentation complète et détaillée de la dotation sous forme de tableau. La présentation actuelle ne porte que sur les « principales livraisons » et la liste de ces dernières ne clarifie pas la lecture.

Indicateur n°2 [II] - Acquisition de matériels adaptés aux évolutions pédagogiques et aux référentiels de formations

La présentation a également favorablement évolué avec, en sus d'une présentation générale et historicisée de la dotation, un tableau détaillant la répartition de celle-ci entre les différentes formations (générales, technologiques, Classes préparatoires aux grandes écoles –CPGE- et professionnelles) et filières professionnelles.

307 – Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés

Sur proposition de Anne LE MENN Au nom de la Commission « Formation, emploi et éducation »

1. Observations générales

La région Bretagne compte 71 établissements sous contrat avec l'Education nationale (dont le lycée Diwan) et 53 sous contrat avec le Ministère de l'Agriculture. Le Conseil régional démontre une volonté forte, pour l'ensemble des lycées et publics, d'améliorer les conditions d'accueil, d'équipements pédagogiques et de fournir un réseau Internet suffisant. Le CESER note malgré tout de fortes disparités entre les territoires bretons, qui pourraient nécessiter l'élaboration d'une cartographie.

Le CESER prend note du fait que la Région a formalisé un accord avec le Comité académique de l'enseignement catholique.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 [I-1] - Moderniser les équipements pour l'exploitation des lycées

Le Conseil régional indique une réalisation d'équipement portant sur les services de restauration, internat, mobilier de classe de 1 048 K€. Le CESER aimerait connaître les lycées bénéficiaires de ces réalisations, et leur localisation sur le territoire.

Indicateur n°2 [II-1] - Participer à la modernisation et au renouvellement des équipements Indicateur n°3 [II-1] - Participer à la modernisation et au renouvellement des équipements : détail des financements des équipements pédagogiques

Le renouvellement des équipements liés aux évolutions pédagogiques est essentiel pour la qualité de l'enseignement des lycées. Là encore, le RAP ne donne aucune lisibilité sur les lycées ayant bénéficié des aides accordées, à hauteur de 2,7 M€.

Indicateur n°4 [II-3] - Acquérir et mettre à disposition des établissements sous contrat avec l'Education nationale des équipements informatiques pour les filières d'enseignement général Le nombre d'ordinateurs mis à disposition en 2017 a augmenté, mais là encore, le CESER aimerait connaître le nom des établissements et la pertinence de ces achats pour les lycées concernés.

308 – Développer le numérique éducatif

Sur proposition de Françoise BOUJARD Au nom de la Commission « Formation, emploi et éducation »

1. Observations générales

Le CESER souhaiterait obtenir davantage d'explications sur le niveau très bas du taux de réalisation (43 %) des crédits de fonctionnement mandatés.

Il salue l'engagement de la Région pour les équipements et la maintenance informatiques et souhaite que le partenariat sur le développement de l'Espace numérique de travail (ENT) « Tout@tice » soit renouvelé.

Il comprend que les acquisitions d'équipements favorisant les usages numériques faites directement par la Région permettent une meilleure efficacité économique et environnementale, ainsi qu'une harmonisation du parc pour la maintenance. Toutefois, le CESER aimerait que le RAP précise la manière dont les besoins des établissements sont recensés, et les mesures prises pour vérifier l'adéquation des équipements achetés aux développements de l'outil éducatif numérique, et leur soutien significatif à des projets d'établissement innovants.

L'objectif 3 de ce programme intègre le développement et la rénovation des réseaux informatiques des lycées publics, mais les indicateurs ne concernent que l'accès au haut débit. L'indicateur sur les dépenses consacrées aux réseaux informatiques apparaît dans le programme 303, mais il est piloté par le programme 103. Cette dispersion rend difficile une vision globale.

Par conséquent, le CESER estime aujourd'hui nécessaire la mise en place d'un schéma directeur de la stratégie numérique régionale pour les lycées.

Devant l'évolution importante des interventions en maintenance informatique, le CESER aimerait savoir quels personnels réalisent ces interventions. Dans l'hypothèse où elles seraient réalisées en grande partie par les agents des établissements, il souhaite connaître les modalités de formation et de reconnaissance de ces agents, et les modalités de compensation du temps de maintenance correspondant qui ont été mises en place dans les établissements.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°2 [II-2] - Acquisition de matériels adaptés aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations

Une erreur s'est manifestement glissée dans le titre de cet indicateur, qui s'intéresse à la maintenance informatique. Il pourrait être complété par le niveau de l'intervention (en fonction de sa complexité) et par le type de personnel qui y répond.

Indicateur n°3 [III-2] - Proposer une solution transitoire dans l'attente du raccordement très haut débit

Cet indicateur pourrait être donné en pourcentage plutôt qu'en chiffres bruts : pourcentage de lycées raccordés à la fibre, pourcentage de lycées adhérents (30 Mo), pourcentage de lycées ne disposant pas d'un débit confortable, ainsi que pourcentage de lycées ne disposant pas d'un réseau informatique permettant l'utilisation correcte du Haut débit.

309 – Assurer le fonctionnement des lycées publics

Sur proposition de Françoise BOUJARD et Jean-Marc CLERY Au nom de la Commission « Formation, emploi et éducation »

1. Observations générales

Le niveau d'affectation est le même que dans le RAP 2016, pour un volume global plus important (30 M€ contre 28 M€ en 2016).

Le CESER souhaiterait que soit intégrée dans la démarche globale d'amélioration de la qualité de chaque mission, la nouvelle mission des agents des lycées sur la maintenance informatique.

La politique tarifaire n'a pas permis pour le moment de résoudre les écarts de tarifs entre établissements ; la réflexion sur la convergence tarifaire doit s'accompagner d'une réflexion sur la qualité des repas et des achats de proximité.

Le CESER regrette qu'il n'y ait plus aucun indicateur sur ce programme, notamment sur l'évolution des dotations de fonctionnement et les dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs.

310 – Participer au fonctionnement des établissements privés

Sur proposition de Daniel TUNIER Au nom de la Commission « Formation, emploi et éducation »

Observations générales

Pour mémoire, la Région participe au fonctionnement des lycées privés en leur attribuant des crédits qui leur permettent d'assurer leur fonctionnement courant d'une part, et de couvrir les rémunérations des personnels non enseignants affectés à l'externat, d'autre part. Par ailleurs, elle fait bénéficier les établissements privés, dans les mêmes conditions que les lycées publics, du dispositif en faveur de l'enseignement et du développement du sport scolaire.

Ce programme atteint 100 % de taux de réalisation.

Les évolutions budgétaires traduisent une réorientation des crédits accordés par la Région aux établissements privés sur les moyens de fonctionnement des établissements, ainsi que cela avait été annoncé dans le BP 2017. En augmentant en 2017 le budget alloué à ce programme, la Région continue de se mettre progressivement en conformité avec le Code de l'Education et le protocole de partenariat signé avec le Comité académique de l'enseignement catholique (CAEC).

2. Observations sur les indicateurs

L'analyse des principales réalisations de l'année n'appelle pas de remarque particulière.

Ce programme ne fait l'objet d'aucun indicateur.

Le CESER souhaiterait disposer ici des mêmes indicateurs que ceux demandés pour le programme 309.

311 – Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur

Sur proposition de David ALIS et Antoine PIERCHON au nom de la Commission « Formation, emploi et éducation » et d'Antoine DOSDAT et Patrick HERPIN au nom de la Commission « Economie et Innovation »

1. Observations générales

Le schéma de soutien de la Région Bretagne à l'enseignement supérieur et la recherche en région n'a pas varié dans ses fondements et ses principes entre 2016 et 2017. La Région soutient les propositions nouvelles de structuration émanant des « plaques » rennaise et bresto-lorientaise, qui ont vocation à faire évoluer l'organisation élaborée précédemment au sein de l'Université Bretagne Loire (UBL), dont il n'est pas fait mention.

D'un point de vue budgétaire, l'année 2017 se situe également dans la continuité des années précédentes, avec un léger recul cependant, que l'année 2018 permettra de qualifier de conjoncturel ou de structurel.

Le Contrat de projet Etat-Région (CPER), principal et indispensable outil de soutien aux investissements, suit son cours avec un bon niveau d'engagements et de réalisation (mesurable par l'utilisation des fonds FEDER gérés par la Région).

La sensibilisation des lycéens aux filières scientifiques se poursuit, ce qui est une bonne chose.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 [I-1] - Mesure du soutien régional aux projets de recherche

Cet indicateur ne semble pas correspondre à l'ensemble du soutien régional, puisqu'il ne traite que des cofinancements de thèses et de post-doctorats. Le CESER note un recul significatif des engagements pris sur le dispositif ARED (soutien aux doctorants hébergés dans les unités de recherche implantées en Bretagne) et, en complément, un effort plus marqué sur les bourses de post-doctorants, dans la perspective du montage d'un projet européen COFUND porté par la Région. Cette évolution semble être induite par les contraintes budgétaires pesant globalement sur la Région Bretagne.

Indicateur n°2 [I-2] - Mesure des investissements réalisés en Bretagne

Cet indicateur ne traite que partiellement le sujet. Un montant d'engagement par type d'investissement (bâtiments, équipements scientifiques) serait plus approprié et plus parlant.

Le CESER, très attaché au développement de la culture scientifique et technique, question à laquelle il a consacré un rapport en 2012, demande un indicateur permettant de suivre l'évolution du dispositif « Immersion sciences », démarré la même année, qui vise à intéresser les jeunes lycéennes et lycéens aux carrières scientifiques par un stage immersif, afin d'en évaluer plus finement les effets.

312 – Adapter l'offre et la qualité de formation aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises

Sur proposition de Norbert HELLUY Au nom de la Commission « Formation, emploi et éducation »

Observations générales

Le CESER regrette que le RAP n'évoque jamais la réforme de l'apprentissage. Certes, cette réforme n'est pas encore mise en œuvre et le RAP rend compte de la façon dont les politiques de la Région ont été exécutées au cours de l'année 2017, mais il estime pour autant regrettable de faire l'impasse, dans un tel document porté à la connaissance du public en 2018, sur cette réforme dont les conséquences sur les compétences de la Région seront lourdes.

Le RAP conclut que « la rénovation de BQA – démarche « Bretagne qualité apprentissage »- est inscrite dans le Plan breton de développement de l'apprentissage ». Le CESER s'interroge de fait sur le devenir ce Plan, eu égard à la perte de compétence régionale en matière d'apprentissage.

D'une manière plus générale, en lien avec la réforme, le CESER marque son inquiétude pour le devenir du traitement des jeunes en difficultés d'insertion, en décrochage, en difficulté avec les « savoirs de base » ou en situation d'illettrisme.

2. Observations sur les indicateurs

Les indicateurs du RAP 2017 sont identiques à ceux du RAP 2016, et fournissent des informations intéressantes. Un indicateur supplémentaire pour suivre l'expérimentation, menée depuis 2017, du relèvement à 30 ans de l'âge d'entrée en apprentissage serait bienvenu, bien que le rapport apporte déjà une indication sur ce point, puisqu'il mentionne une progression sensible du nombre des apprenti.e.s âgé.e.s de 26 à 30 ans (environ +160). Cependant, cette demande du CESER ne vaut que dans l'hypothèse où l'expérimentation par la Région se poursuivrait. Il aurait été intéressant de savoir quelle proportion de ces apprentis de plus de 25 ans s'inscrivent respectivement dans des formations du supérieur, ou dans des formations très spécialisées.

Indicateur n°1 [I-1] - Evolution des effectifs Indicateur n°2 [I-2] - Places nettes créées

Le CESER retient des éléments exposés pour le programme 312 la confirmation en 2017 de la reprise de l'apprentissage, pour tous les niveaux de formation, avec au total près de 700 apprenti.e.s supplémentaires.

Le document fait apparaître que l'adaptation de la carte des formations professionnelles initiales participe de cet accroissement du nombre d'entrées en apprentissage. Compte tenu des réformes actuelles et de la perte de compétence régionale pour l'apprentissage, le CESER s'interroge sur l'avenir de cette carte, dont l'élaboration est une compétence exercée par la Région Bretagne depuis 2014, et qui présente l'avantage d'intégrer les différentes voies de formation professionnelle initiale (sous statut scolaire et par apprentissage), en assurant un minimum de cohérence de l'offre de formation, sur l'ensemble du territoire régional. Le CESER souligne, à l'occasion de ce bordereau, les avantages à mettre en œuvre une carte des formations à l'échelle de la Bretagne, et le travail réalisé depuis 2014 pour décloisonner et rendre possible le dialogue entre acteurs concernés, pour améliorer la lisibilité et la complémentarité de l'offre de formations, à l'échelle régionale, et pour certains territoires.

Indicateur n°3 [II-1] - Auto-évaluation des CFA 1er volet de Bretagne qualité apprentissage (BQA)

L'année 2017 a été la dernière année de mise en œuvre d'actions innovantes dans le cadre du dispositif « Bretagne qualité apprentissage » (BQA), créé par la Région Bretagne en 2013.

Le RAP fait état d'un bilan positif de BQA. En effet, ce dispositif, reflet d'un réel engagement de la Région Bretagne en faveur du développement de l'apprentissage, a assuré un réel effet levier sur le développement de la qualité des formations par apprentissage. Il aurait été intéressant de compléter les informations données par le nombre de CFA engagés à travers BQA, et de ceux ayant mis un terme à la rentrée 2017 à des actions engagées.

Enfin, le CESER souhaiterait qu'à l'avenir un indicateur relatif à la santé des apprentis puisse être pris construit et renseigné pour servir au pilotage des politiques d'apprentissage.

313 – Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement

Sur proposition de Antoine PIERCHON et Emmanuel THAUNIER Au nom de la Commission « Formation, emploi et éducation »

1. Observations générales

Le CESER note que la progression du nombre d'apprenti.e.s s'est poursuivie en 2017. Malgré cette tendance, le RAP fait état d'un niveau de crédits mandatés en recul par rapport à 2016. Ce point avait déjà été soulevé dans l'avis du CESER sur le BP 2017 et le CESER se félicite qu'il ait été apporté par la Région une réponse claire à cette interrogation.

L'objectif de 20 000 apprenti.e.s d'ici 2020 semble de moins en moins atteignable, alors que les contextes de financement et de gouvernance du système de l'apprentissage en France vont connaître de profonds bouleversements. Il est à craindre que les dernières années marquant la fin du pilotage par la Région ne créent un climat peu propice aux prises de décisions. Le CESER restera attentif aux niveaux d'engagement budgétaire de ce programme qui demeure crucial pour le bon déroulement de la formation et de la vie des apprenti.e.s.

La féminisation de l'apprentissage, qui demeure à un niveau inférieur à la moyenne nationale, reste un enjeu majeur pour la région. En effet, l'augmentation du nombre d'apprenti.e.s profite d'avantage aux garçons (78 %) qu'aux filles (22 %), avec de fortes disparités d'un secteur à l'autre. Le CESER réitère sa grande réserve sur l'utilité de la prime à la mixité qui, par son faible niveau, n'influence que très rarement la décision de l'entreprise. A l'inverse, les budgets dédiés à cette prime trouveraient probablement une plus grande utilité dans la promotion de certaines filières, auprès d'un public plus large.

Par ailleurs, le CESER constate que plusieurs demandes qu'il avait formulées par le passé n'ont pas encore trouvé d'écho dans ce RAP. Il rappelle pour mémoire qu'il avait exprimé le souhait :

- de disposer d'une mesure de l'efficacité réelle de l'aide à la mixité et à l'insertion professionnelle ;
- qu'une réflexion approfondie soit menée sur l'adaptation du dispositif Argoat à la réalité des déplacements des apprenti-e-s, en lien avec l'élaboration de la carte des formations ;
- qu'une campagne de promotion soit organisée pour réintroduire clarté et lisibilité auprès de l'employeur, vis-à-vis des aides financières relatives à l'accueil de l'apprenti et son accompagnement, nonobstant le profond bouleversement en cours du système de financement.

2. Observations sur les indicateurs

Le CESER aurait apprécié de trouver dans l'introduction du programme 313 un indicateur plus général sur le nombre d'apprentis, ainsi que sur la proportion de jeunes femmes.

314 – Assurer les formations sanitaires et sociales

Sur proposition de Olivier CHAPALAIN et Marylène SIMON Au nom de la Commission « Formation, emploi et éducation »

1. Observations générales

Cette année se caractérise par le travail de concertation menée dans le cadre de l'élaboration du Schéma des formations sanitaires et sociales 2017-2022. Le CESER note que les enjeux identifiés dans ce cadre constituent le fil conducteur de l'action régionale sur les 5 prochaines années.

Le CESER prend note du lancement en 2017 de la procédure de renouvellement des autorisations et agréments des écoles du secteur para médical et de sages-femmes, pour de nouvelles autorisations à délivrer en 2018.

Le CESER remarque que le secteur sanitaire et social subit depuis 2-3 ans des réformes des formations et des diplômes et considère qu'il est nécessaire de renforcer les évaluations des formations pour prévenir des situations d'effectifs de bénéficiaires formés inférieurs aux places disponibles, et pour développer l'employabilité des personnes.

Il note que se pose également la question de l'apprentissage et de l'alternance, toutes les branches n'étant pas assujetties à la taxe d'apprentissage.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 [IV] - Nombre de bénéficiaires de la gratuité des formations de niveau V dans le secteur paramédical (aides-soignants, ambulanciers et auxiliaires de puériculture)

Concernant la gratuité des formations de niveau V, au titre des formations d'aides-soignants et d'auxiliaires de puéricultrice, d'auxiliaires de vie sociale, d'aides médico-psychologique et d'accompagnements éducatif et social, le CESER note une légère augmentation du nombre de formations. Ceci étant, il remarque aussi, comme en 2016, une faible proportion des formations d'auxiliaires de vie sociale, d'aides médico psychologique et d'accompagnements éducatif et social. Compte tenu de la récurrence de cette question et des besoins grandissants, il rappelle avoir préconisé qu'elle fasse l'objet d'une réflexion dans le cadre du Schéma des formations sanitaires et sociales, et proposé de créer de nouveaux indicateurs de suivi de cohorte en termes d'insertion professionnelle.

Indicateur n°2 [III] - Nombre de places de formation en travail social agréées par la Région Bretagne Le CESER prend note de la stabilité du nombre de places agréées correspondant aux places de formation, ouvertes et financées par la Région.

Des indicateurs plus précis permettraient d'avoir une meilleure compréhension des besoins en matière de formations sanitaires et sociales (données de répartition et d'évolution par type de formations, indicateurs d'égalité femmes-hommes).

Indicateur n°3 [IV] - Les aides aux étudiants - Bourses d'études

Le CESER note avec satisfaction que la Région Bretagne a décidé d'appliquer en 2017 à tous les étudiant.e.s les dispositions réglementaires adoptées pour les étudiant.e.s infirmiers, améliorant ainsi sa réponse aux situations souvent précaires de ces étudiant.e.s.

Indépendamment des indicateurs présentés, le CESER demande un rapport d'analyse sur l'accessibilité à la formation des personnes en situation de handicap. Un tel rapport permettrait d'avoir une vue d'ensemble des dispositions prises, lesquelles sont présentées aujourd'hui de manière très éparse.

315 – Faciliter les projets individuels de formation et de qualification

Sur proposition de Isabelle CONAN ROUSSEAU et Franck PELLERIN Au nom de la Commission « Formation, emploi et éducation »

1. Observations générales

Avec un taux de réalisation de 100 %, les dispositifs visant à faciliter les projets individuels de formation démontrent leur pertinence et leur intérêt pour les publics bénéficiaires.

La réforme de la formation, en cours d'examen à l'Assemblée nationale, nécessitera certainement une réflexion à conduire sur l'évolution de ces dispositifs régionaux.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 [I-1] - Chèque Formation

Les objectifs (quantitatifs) de réalisation ont été atteints en 2017.

Indicateur n°2 [I-2] - Chèque Validation

Le Chèque Validation, qui permet de financer l'accompagnement de la Validation des acquis de l'expérience (VAE) pour des demandeurs d'emploi, s'est maintenu en 2017 à un niveau comparable à celui de l'année 2016 (339 bénéficiaires en 2017). Il serait sûrement intéressant de compléter l'indicateur par une information sur les types de formations ou niveaux de formations qui ont été obtenus par les bénéficiaires du Chèque Validation.

Le référencement des organismes de formation pour le bénéfice du Chèque Validation semble profiter à la mobilisation du Chèque Validation. Le CESER salue le travail de référencement réalisé, qui va dans le sens d'une élévation du niveau de la qualité de l'accompagnement. Au regard du contexte actuel de réforme, il s'inquiète du devenir du référencement et, de manière générale, de la démarche de concertation régionale relative à la qualité des formations (organismes de formation).

Indicateur n°4 [III-1] - Chèque Reconversion

Le dispositif Chèque Reconversion semble trouver sa pertinence, puisqu'il a été sollicité par les bénéficiaires. Il serait intéressant que soit précisé dans le RAP par quel biais il est prescrit aux personnes en licenciement économique, et les caractéristiques des publics bénéficiaires, notamment leurs secteurs d'activités d'origine et leurs secteurs de destination.

Toujours dans une logique d'analyse des parcours, il serait intéressant que cet indicateur soit également complété par des éléments relatifs aux autres dispositifs dont il est le tremplin. En effet, cet élément relatif au nombre de bénéficiaires du Chèque Reconversion ne peut se comprendre seul car il renvoie à d'autres dispositifs, étant lui-même un moyen d'intervention du Conseil régional qui

complète les autres financements possibles (OPCA, entreprises). Il serait donc *a minima* à compléter par une information relative à l'articulation de ces différents dispositifs.

316 – Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales

Sur proposition de Isabelle CONAN ROUSSEAU, M'Hamed DRISSI et Anne LE MENN Au nom de la Commission « Formation, emploi et éducation »

1. Observations générales

Le CESER salue la prolongation du Plan breton de mobilisation pour l'emploi de 2017, qui a permis d'augmenter l'offre de formation entre 2015 et 2017, à la fois sur les formations qualifiantes (PBF) et les dispositifs tels que Compétences Clés, Compétences Transverses, qui s'adressent aux personnes les plus éloignées de l'emploi.

Il apprécie également l'effort de la Région qui a consisté à maintenir ou augmenter les formations dans les secteurs porteurs d'emplois, comment par exemple le sanitaire et social, et le numérique.

Par ailleurs, pour lier ce RAP à l'actualité, auraient pu être évoqués ici le Plan d'investissement dans les compétences (PIC), ainsi que sa convention d'amorçage, qui devraient prendre le relais, en partie, du Plan breton de mobilisation pour l'emploi.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 [I-1] - DRIP

La Région avait pour ambition de mener des actions au plus près des territoires sur 35 sites. Cela parait pertinent, compte tenu du public accueilli dans le cadre du DRIP (personnes en situation d'illettrisme, jeunes décrocheurs, séniors...). Le CESER propose d'étoffer ce RAP au moyen de deux indicateurs supplémentaires :

- un indicateur sur la prescription du public,
- un indicateur sur les suites de parcours pour les personnes ayant bénéficié du DRIP.

Indicateur n°2 [I-2] - Compétences Clés

Ce dispositif s'adresse à des publics (demandeurs d'emploi, salariés en contrat aidé en alternance, salariés en contrat aidé en structure d'insertion par l'activité économique, etc.) ayant besoin de renforcer leurs savoirs de base : français, calcul, nouvelles technologiques, apprentissage des règles définies dans le cadre d'un travail en équipe, etc. Le CESER s'interroge sur la baisse de 6 % des personnes en situation d'illettrisme dans les effectifs de « Compétences Clés ». Il souhaiterait que les raisons de cette baisse soient analysées et présentées dans le RAP. Ceci permettrait d'en tirer des enseignements, pour réajuster si besoin l'organisation de la prescription. Le CESER souhaiterait également savoir vers quelles autres formations les personnes en situation d'illettrisme ont été orientées, sachant que les personnes sont positionnées par les opérateurs de formation.

Il semble également essentiel de connaître la suite des parcours des 5 770 personnes ayant bénéficié de « Compétences Clés », et leur situation à l'issue de cette formation : ces personnes ont-elles poursuivi par une autre formation ? Ont-elles trouvé un emploi ? etc.

Indicateur n°3 [II-1] - PBF

Le CESER se félicite de la reconduction des actions de formation pour la période 2017-2019, mais souhaiterait disposer d'indicateurs en termes de réussite aux titres professionnels et de placement en

emploi durable. Ces données existent puisque le Plan breton de mobilisation pour l'emploi a fait l'objet d'un bilan. Le CESER souhaiterait donc qu'elles figurent dans un document comme le RAP.

En ce qui concerne l'augmentation de 25 % des places de formations dans le secteur du numérique, le CESER souhaiterait connaître les résultats en termes d'emploi.

Il invite aussi à faire du digital un élément intégré dans toutes les formations, et à prévoir des sas sur les savoirs de base, afin de diminuer les risques d'échecs en termes de réinsertion.

Indicateur n°4 [II-2] - Actions Territoriales expérimentales et convention avec les OPCA

Le CESER se réjouit de l'augmentation très sensible des actions de formation innovantes, permettant d'apporter une réponse adaptée aux besoins exprimés par des entreprises en termes de compétences et/ou de métiers émergents. Pour autant, là encore, le CESER aimerait connaître les taux d'insertion professionnelle à l'issue de ces formations.

En ce qui concerne les conventions avec les OPCA, et bien que cela sorte du cadre du rendu compte apporté par le RAP 2017, le CESER tient à émettre pour l'avenir une inquiétude concernant les cofinancements, compte tenu des profonds bouleversements à venir dans le domaine de la formation professionnelle.

317 – Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pour un emploi durable

Sur proposition de Emmanuel THAUNIER et Gaëlle URVOAS Au nom de la Commission « Formation, emploi et éducation »

1. Observations générales

Le rapport met en évidence la poursuite des efforts de la Région pour accompagner par une rémunération les demandeurs d'emplois qui n'ont plus d'indemnisation chômage. Comme l'année précédente, le CESER s'inquiète des montants assez faibles versés aux stagiaires (400 € maximum par mois pour 41 % d'entre eux, 652 € pour 25 % des stagiaires, et un montant légèrement supérieur pour les travailleurs handicapés).

La formation demande fréquemment un effort financier de la part des stagiaires qui, pour une-part d'entre eux, doivent parcourir des kilomètres pour la suivre.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 [I-1] - Nombre total de bénéficiaires de la rémunération

Le nombre de bénéficiaires d'une rémunération gérée par la Région a légèrement baissé en 2017 (-437 bénéficiaires, sur un total de 8 503 en 2017). Cette baisse parait concerner essentiellement les formations certifiantes, en lien avec la baisse du nombre de stagiaires du Programme Bretagne formation (PBF).

Indicateur n°2 [I-2] - Nombre de bénéficiaires des bourses POQ et CAQ

Le nombre de bénéficiaires d'une bourse liée à une Prestation d'orientation professionnelle (POP) ou à un Contrat d'accès à la qualification (CAQ) a légèrement baissé en 2017.

Le CESER retire des informations fournies que ces dispositifs mobilisent davantage les femmes (54 %) que les hommes, alors qu'elles représentent 45 % des bénéficiaires des autres dispositifs. Le CESER rappelle sa remarque sur la faiblesse du montant de cette bourse. 600 € d'aide pour le POP et 900 € pour le Contrat d'accès à la qualification ne permettent pas réellement de construire un parcours

professionnel dans de bonnes conditions, et cela d'autant plus qu'aucune aide à la restauration n'est prévue. Le CESER espère que la nouvelle offre en préparation corrigera ce problème.

Par ailleurs, il souhaiterait trouver dans le RAP des précisions sur l'impact de la Garantie jeune sur les Contrats d'accès à la qualification.

Indicateur n°3 [II-1] - Nombre de bénéficiaires de l'aide à la restauration

Le nombre de bénéficiaires de l'aide à la restauration reste stable en 2017 et concerne la moitié des bénéficiaires d'une rémunération, ainsi que les stagiaires de l'AFPA qui bénéficient de tarifs subventionnés directement dans les lieux de stage.

318 – Développer les langues de Bretagne

Sur proposition de Jean-Marc CLERY et Lydie POREE au nom de la Commission « Formation, emploi et éducation » (Volet « Transmettre les langues »)

et de Claudine PERRON au nom de la Commission « Société, environnement et qualité de vie »

(Volet « Développer la présence des langues »)

1. Observations générales

Sur le volet « Transmettre les langues »

L'autorisation de programme et l'autorisation d'engagement 2017, stables par rapport à 2016, ont été affectées pratiquement en totalité. Les dépenses en fonctionnement, en hausse de 300 000 € par rapport à 2016 sont réalisées à 96 %. En investissement, le niveau de réalisation des crédits mandatées reste plus modeste (69 %) comme c'était le cas en 2016, mais progresse en valeur absolue (+ 60 000).

La place occupée dans le rapport par la politique en faveur du gallo reste marginale ; au-delà du court paragraphe consacré au Chapitre III-2, l'action régionale déployée dans les III-1 et III-3 n'est pas présentée. Le CESER aurait aimé connaître l'évolution du budget consacré à l'objectif III ainsi, que sa ventilation entre les chapitres 1, 2 et 3. De manière générale, il est difficile d'apprécier dans quelle mesure la Région entend faire progresser la part du gallo dans le budget consacré aux langues de Bretagne.

S'agissant de la politique en direction de la langue bretonne, la présentation des indicateurs 1 et 2 reste inchangée. Le CESER regrette qu'aucun des indicateurs demandés lors de l'examen du RAP 2016 n'apparaisse ici. Le document ne donne pas non plus d'indication de suivi du dispositif « Desk-petite enfance ». A noter que dans l'indicateur n°2 « Nombre de places de stage pour adultes (6 et 3 mois) financées », les données sur la réalisation 2016-2017 sont sensiblement différentes de celles affichées dans le RAP 2016, ce qui ne facilite pas l'analyse. Au regard de l'indicateur « Places de stages 3 mois », les demandes connaissent une croissance forte et continue ; des précisions sur les parcours des demandeurs auraient été éclairantes.

En ce qui concerne le volet « Apprentissage et initiation à la langue gallèse », des éléments appréciables sont apportés. En revanche, il n'existe toujours aucune information s'agissant de l'élargissement prévu du dispositif d'initiation à la langue bretonne dans les écoles primaires monolingues.

Sur le volet « Développer la présence des langues »

1.1. Développer la présence de la langue bretonne dans la vie sociale, culturelle et publique

Le soutien à la production et au doublage audiovisuel ainsi que le soutien à l'édition en breton montrent leur efficience pour dynamiser la présence de la langue bretonne dans la vie sociale, culturelle et publique.

1.2. Assurer la sauvegarde et le développement de la langue gallèse

Le CESER remarque la volonté du Conseil régional de soutenir la langue gallèse. Il aurait souhaité des informations complémentaires sur les actions menées en 2017 pour développer la présence du gallo dans la vie sociale, culturelle et publique.

2. Observations sur les indicateurs

Sur le volet « Transmettre les langues »

Indicateur n°1 [I-1] - Nombre de bénéficiaires de Skoazell et Desk/enseignement

Pour le dispositif « Desk-enseignement », le CESER rappelle sa demande d'un indicateur sur le nombre de demandes et leur répartition par département. Il rappelle également sa demande d'indicateurs sur la part des lauréats de concours « stagiaires en report de stage » ainsi que sur la part des bénéficiaires de « Desk enseignement » n'intégrant pas les filières bilingues dans un délai de trois années.

Indicateur n°2 [I-2] - Nombre de places pour adultes (6 et 3 mois) financées

L'indicateur n°2 n'appelle pas de remarque particulière.

Le CESER souhaiterait des indicateurs supplémentaires tels que :

- un indicateur de suivi du dispositif « Desk-petite enfance » ;
- le nombre d'élèves concernés par l'initiation à la langue bretonne dans les écoles primaires monolingues et niveaux concernés ;
- un indicateur de l'évolution du budget consacré à l'objectif III ainsi que sa répartition entre les chapitres 1, 2 et 3.

Sur le volet « Développer la présence des langues »

Indicateur n°3 [II-3] - Aide régionale à la production et au doublage en langue bretonne

Les temps de réalisation sont globalement en progression et assez proche des cibles.

Indicateur n°4 [II-4] - Aide régionale à l'édition en langue bretonne

Les indicateurs ne nous permettent pas de comparer le rapport entre les réalisations aidées et les demandes déposées. Il serait intéressant de disposer de cette donnée annuelle dans les prochains RAP.

Mission IV – Pour une Bretagne de toutes les mobilités

401 – Développer les modes de transport collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable

Sur proposition de Jean-Marie BERTHO et Brigitte DELAHAIE Au nom de la Commission « Aménagement des territoires et mobilités »

1. Observations générales

Les transports collectifs en Bretagne ont été largement affectés en 2017 par les effets de la mise en service de la prolongation de la ligne à grande vitesse entre Le Mans et Rennes le 2 juillet. Par ailleurs, les compétences de la Région ont été étendues sur le champ des transports interurbains et scolaires par la mise en œuvre opérationnelle de la loi NOTRe en septembre. Le CESER approuve l'attachement du Conseil régional au développement du service public en matière de transport, qui se manifeste notamment par son engagement financier en la matière.

Cet attachement s'est également manifesté à travers les réels efforts consentis pour conserver, dans ce contexte, les dessertes TGV au-delà de Rennes tout en maintenant le TER en complémentarité. Le CESER salue la transparence dont a fait preuve le Conseil régional à l'occasion des comités de lignes qui se sont tenus principalement au premier semestre de 2017, dans lesquels les conséquences pour les dessertes scolaires ont été largement abordées.

2. Observations sur les indicateurs

Le CESER note que de nouveaux indicateurs apparaissent, en lien avec les nouvelles compétences régionales.

Indicateur n°1 [I-1] - Fréquentation et qualité de service du TER

Cet indicateur présente des données sur les volumes et sur la qualité du service. Il permet d'apprécier directement l'évolution des effets recherchés par l'engagement de la Région pour le développement du transport ferroviaire, en favorisant l'accès pour tous.

Le CESER note que le nombre de voyages a augmenté de 2 %. Le CESER relève un taux de réalisation de l'offre important - proche des 100 % - et une bonne régularité.

Indicateur n°2 [I-2] – Evolution des places offertes

Cet indicateur de réalisation permet d'apprécier l'augmentation du parc matériel roulant. Il permet de s'assurer de la corrélation entre le nombre de voyageurs et le nombre de places offertes.

Indicateur n°3 [II-1] – Le transport routier régional

Cet indicateur de résultat donne à voir la fréquentation du réseau d'autocar ; il compile des données relatives à l'indicateur qui était précédemment mobilisé concernant la desserte du Centre Bretagne ainsi que la ligne Saint-Brieuc-Lorient-Vannes.

Par ailleurs, le CESER prend acte du nombre de scolaires transportés, suite au transfert de compétences au 1^{er} septembre 2017.

Indicateur n°4 [III] – Les transports vers les îles bretonnes

Ce nouvel indicateur de résultat comptabilise la desserte vers les îles.

Le CESER aurait apprécié disposer des éléments sur la desserte, antérieurement au transfert de compétences au Conseil régional.

402 - Moderniser les réseaux ferroviaires et routiers structurants

Sur proposition de Jean-Luc PELTIER Au nom de la Commission « Aménagement des territoires et mobilités »

1. Observations générales

Le CESER note qu'en dépit du contexte de baisse des dotations de l'Etat engagées depuis plusieurs années, le Conseil régional a maintenu, en 2017, une politique forte d'investissements en faveur de l'amélioration de l'accessibilité de la Bretagne :

- le projet Bretagne à grande vitesse (BGV) a donné lieu à la mise en service au 1^{er} juillet 2017 de la Ligne à grande vitesse; l'objectif demeure le rapprochement de la pointe Finistère à 3h de Paris;
- une offre TGV/TER complémentaire est mise en œuvre, afin de diffuser la grande vitesse à l'ensemble du territoire. Cette offre est structurée autour des projets de Pôles d'échanges multimodaux (PEM) et de la remise en état des lignes du maillage régional. En 2017, les PEM de Morlaix, Redon, Saint-Brieuc et Lorient se sont achevés pour leurs parties ferroviaires;
- le développement du fret dans une logique durable est encouragé, depuis l'adoption fin 2013 du Plan régional d'actions logistiques (PRAL);
- l'amélioration des liaisons ferrées vers la pointe bretonne, la désaturation de la gare de Rennes, la desserte fine du territoire régional et le désenclavement de la Bretagne centrale par la mise à 2x2 voies de la RN164, sont les objectifs prioritaires retenus dans le Contrat de plan Etat-Région (CPER).

Le CESER se réjouit que, conformément aux engagements pris, les lignes ferroviaires Guingamp-Paimpol et Quimper—Landerneau aient été remises en service en 2017 ; il en est de même pour la mise à l'étude des lignes Dol-Dinan, Dinan-Lamballe, Rennes-Châteaubriant, Morlaix-Roscoff pour leur réhabilitation.

Le CESER exprime sa plus vive inquiétude quant au respect des engagements pris dans le cadre du CPER, en raison du désengagement croissant de l'État qui poursuit sa politique de réduction des dotations aux collectivités territoriales.

Le CESER note le volontarisme affiché par le Conseil régional concernant la politique portuaire en lien avec les enjeux logistiques de la Bretagne mais aurait apprécié connaître la teneur des actions engagées sur ce sujet.

Le CESER prend acte du travail engagé avec SNCF Réseau pour fiabiliser les sillons frets.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 [I-1] - Pôle d'échanges multimodaux (CPER) mis en service (tous périmètres)

La mise en œuvre des Pôles d'échanges multimodaux (PEM) se poursuit avec la mise en service des PEM de Morlaix et Redon conformément à l'objectif annoncé.

Indicateur n°2 [I-2] - Avancement de la mise à 2x2 voies de la RN 164

Le CESER note l'avancement de la mise à 2x2 voies de la RN 164 avec une réalisation conforme à l'objectif annoncé.

Indicateur n°3 [II-2] - Mise en accessibilité des gares TER (au sens du SDAP)

Le CESER souligne également la tenue des engagements dans le cadre de la rénovation des gares et points d'arrêts régionaux avec 11 gares bretonnes mises en accessibilité pour un objectif de 9. Au regard de l'importance de la problématique logistique et des enjeux en matière de développement durable, le CESER rappelle une nouvelle fois son souhait de voir la mise en place d'un indicateur spécifique, lié au suivi et à la mise en œuvre du Plan régional d'actions logistiques (PRAL).

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- l'évolution des flux voyageurs sur la Ligne à grande vitesse (LGV) Bretagne Pays de la Loire (BPL) :
- le renouvellement de la Délégation de service public (DSP) concernant le port de Saint-Malo;
- la mise en œuvre du PRAL ainsi que les actions de redynamisation du fret ferroviaire;
- l'issue des études sur la remise à niveau des lignes du maillage régional.

403 – Moderniser les aéroports à vocation régionale

Sur proposition d'Evelyne LUCAS

Au nom de la Commission « Aménagement des territoires et mobilités »

1. Observations générales

L'exercice 2017 a été marqué par deux faits marquants :

- la très forte dynamique du transport passager aérien breton, dans la lignée de la croissance observée ces dernières années. Avec une progression effective de 6,69 %, soit 5 points de plus que les prévisions escomptées, l'évolution du nombre de passagers est sensible, et ce particulièrement sur la plateforme rennaise (+ 13,1 % par rapport à 2016). Ceci conforte la place des aéroports bretons. Cette hausse générale masque toutefois des inégalités de développement entre les différentes plateformes ; ainsi celle de Quimper a connu une baisse du trafic de passagers de 6,1 % par rapport à 2016 ;
- la gestion des aéroports finistériens de Brest et de Quimper concédée à la SAS Aéroports de Bretagne Ouest (ABO) pour une durée de 20 ans.

2. Observations sur les indicateurs

Le CESER constate avec satisfaction la bonne dynamique du secteur en Bretagne : le maintien de la plateforme brestoise au-dessus du million de passagers et la forte croissance de l'aéroport de Rennes.

Le CESER note également la capacité des concessions à autofinancer leurs travaux de développement et de mise aux normes. Le CESER souhaiterait toutefois obtenir davantage d'informations de la part du Conseil régional, afin d'apprécier le caractère suffisant ou non des investissements supportés par les budgets des concessions. Il s'agirait en effet de comprendre si les investissements sont limités au bon fonctionnement des plateformes ou s'ils permettent de s'adapter aux évolutions du trafic.

A ce titre, et au regard de l'abandon du projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, le CESER souligne que l'acquisition foncière sur Saint-Jacques-de-la-Lande, pourtant budgétée, n'a pas pu être réalisée en totalité.

Mission V – Pour une région engagée dans la transition écologique

501 – Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau

Sur proposition de Jean-Yves PIRIOU Au nom de la Commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Observations générales

1.1. Contexte

En 2017, le Conseil régional a poursuivi son accompagnement technique et financier des grands projets locaux concernant l'eau (Schémas d'aménagement et de gestion des eaux, Projets territoriaux pour l'eau, Plans de lutte contre les marées vertes). L'élaboration du Plan breton pour l'eau s'est poursuivie avec, en perspective, la nouvelle donne de la démarche Breizh COP et de l'intégration de l'eau en bonne place dans l'élaboration du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

1.2. Remarques du CESER

Alors que le document-cadre régional sur le 2ème Plan algues vertes a été voté en décembre 2016, les nouveaux Plans de lutte contre les algues vertes n'ont été signés qu'en 2018. L'année 2017 n'a été qu'une année de transition pendant laquelle les actions entamées dans le 1er Plan algues vertes ont continué sous l'ancienne formule et sans les nouvelles orientations du document-cadre. Dans les principales réalisations de l'année 2017, la fiche indique la finalisation d'une prospective sur l'eau. Le CESER n'est malheureusement pas cité comme contributeur. Pour rappel, il a rendu un rapport en octobre 2016 intitulé « Les enjeux de l'eau en Bretagne à l'horizon 2040. Contribution à la démarche prospective du Conseil régional pour l'élaboration du Plan breton pour l'eau ». Il a ensuite contribué par une analyse prospective aux scénarios proposés par le groupe de travail du Conseil régional. Il rend d'ailleurs, à cette même session, un avis sur ce plan.

Concernant l'accompagnement des collectivités vers la suppression réglementaire des produits phytosanitaires, le Conseil régional soutient les formations et l'acquisition de matériels. Grâce à la volonté générale des acteurs locaux, cette action monte en puissance et est un succès. En outre les accompagnements financiers de 66 projets territoriaux sur l'eau en 2017 montrent les dynamiques locales bretonnes à tous les niveaux : associations, collectivités, professionnels... Le CESER dans son rapport d'octobre 2016 avait souligné que l'implication de cette diversité d'acteurs à toutes les échelles était une force pour reconquérir la qualité des masses d'eau, mais aussi affronter les différents défis qui allaient se poser.

Ce rapport d'analyse très sectoriel parait cependant en décalage par rapport aux nouveaux objectifs de gestion intégrée de l'eau évoqués dans le projet de Plan breton pour l'eau (PBE). Le CESER souhaite qu'une convergence soit opérée entre ces documents dans le RADD 2018.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 [II-1] - Collectivités engagées dans une démarche de suppression de l'usage des produits phytosanitaires

Le CESER note une forte augmentation du nombre de communes passées en zéro-phyto (504 en 2017 contre 238 en 2016) qui révèle un mouvement encourageant. Il espère que des retours d'expériences

et de pratiques de ces transitions en zéro phyto seront intégrés au catalogue des initiatives et des solutions proposées dans le cadre de la démarche Breizh COP.

L'indicateur « Nombre de communes ayant investi dans du matériel de désherbage alternatif avec le soutien de la Région » s'inscrit dans la même optique que le précédent. Il indique un nombre de communes impliquées dans la démarche de 102 en 2017, contre 35 en 2016.

Ces indicateurs sont très spécifiques sur une action essentielle mais moins importante et engageante que d'autres objectifs proposés. Le CESER souhaiterait que d'autres indicateurs plus pertinents puissent être mis en place et éclairent réellement les effets de la politique de l'eau du Conseil régional et de ses partenaires. Par exemple, un indicateur concernant les réalisations et les résultats des actions développées dans le cadre du Plan de lutte contre les algues vertes pourrait être proposé.

Des projets de territoire pour l'eau avec différents niveaux de collectivités sont également mis en œuvre et pourraient être adossés à différents indicateurs, notamment concernant les résultats en matière de qualité des eaux par rapport aux actions engagées.

Enfin, le CESER réitère son souhait de voir les différents objectifs stratégiques du Plan breton pour l'eau (PBE) déclinés en indicateurs de suivi et d'évaluation et souhaite que ceux-ci puissent ensuite alimenter annuellement le RAP. Il rappelle aussi l'importance de construire ces indicateurs dans le cadre du troisième levier sur la simplification, dont les outils concrets seront co-construits avec les acteurs.

502 – Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages

Sur proposition de Henri DAUCE et Sylvie MAGNANON Au nom de la Commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Observations générales

Le CESER observe qu'avec 3,3 M€ de crédits mandatés en 2017 (baisse de 0,4 M€ par rapport à 2016) en investissement et en fonctionnement, le budget consacré à la biodiversité via le programme 502 concrétise une ambition limitée.

Les travaux de préfiguration d'une Agence bretonne de la biodiversité ont démarré en juin 2017 et font l'objet d'un bordereau séparé et soumis ce jour pour avis au CESER. Cependant il serait difficilement compréhensible que cette nouvelle ambition ne se traduise pas dès 2018 par une augmentation des crédits affectés au programme 502.

Concernant les Parcs naturels régionaux (PNR), le CESER, dans son avis du 12 juin 2017, avait pris acte de la volonté du Conseil régional de mieux suivre et coordonner les actions des PNR de Bretagne, à travers notamment la mise en place des contrats de Parcs. Il avait appuyé cette décision en souhaitant être informé des suites de la démarche.

2. Observations sur les indicateurs

Le CESER observe une stagnation en 2017 des dépenses et des projets sur les réserves naturelles régionales ainsi que sur les programmes d'acquisition de connaissances (aucun contrat nature thématique en lien avec la Trame verte et bleue en 2017 pour une valeur cible de 9 contrats nature en 2017). En revanche, et c'est un point positif, le nombre de projets de territoires "Trames vertes et bleues" (TVB) financés par le Conseil régional augmente progressivement.

En conclusion, les indicateurs montrent globalement une action du Conseil régional qui s'inscrit dans la continuité de l'année 2016 et soulignent la nécessité de passer à la vitesse supérieure au niveau des moyens mis en œuvre pour faire face à l'ampleur des enjeux liés à la restauration de la biodiversité en Bretagne.

503 – Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources

Sur proposition de Ronan LE GUEN et David CABEDOCE Au nom de la Commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Observations générales

L'exercice 2017 pour le programme 503 est marqué par une double lecture de l'action du Conseil régional :

- d'une part, une action dynamique et positive au travers d'un ensemble d'initiatives nouvelles et variées portées par le Conseil régional et ses partenaires : le programme Ambition climat énergie, 17 projets SMILE (Smart ideas to link energies), l'accompagnement de Plans climatair-énergie territoriaux (PCAET), l'accompagnement de 15 territoires en opérationnel sur les Plateformes locales de rénovation de l'habitat (PLRH);
- d'autre part, des difficultés sur des projets d'importance tels que les énergies marines ou les projets de chaufferie bois, que traduit une faiblesse relative de consommation de crédits sur ces postes.

Le CESER note avec satisfaction l'engagement du Conseil régional sur un ensemble d'actions essentielles pour la transition énergétique. Le CESER soutient l'action du Conseil régional dans son rôle de chef de file sur la transition énergétique et climatique et son implication aux côtés des territoires (PCAET) et auprès des filières (Plateformes locales de rénovation de l'habitat, SMILE, Appel à manifestations d'intérêt (AMI) sur l'économie circulaire).

Le CESER note que le RAP 2017 sur ce programme 503 ne présente que peu d'éléments sur « les conditions complexes de déploiement des projets d'énergies marines » et regrette de ne pas bénéficier de davantage de détail sur ce pan essentiel de la transition énergétique, notamment sur la mise en place de nouveaux outils annoncés en 2017 (fonds régional pour les énergies marines notamment). Le RAP pourrait ici renvoyer aux éléments figurant dans le rapport transversal « Mer » du RADD.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 [I-3] - Réalisations en matière d'énergies renouvelables électriques

Le CESER s'inquiète de constater que ces réalisations sont en quasi-stagnation depuis trois années a minima, et que la puissance éolienne et photovoltaïque raccordée est actuellement inférieure de moitié à l'objectif 2020 qui paraît alors difficile à atteindre.

Il aurait souhaité un indicateur complémentaire sur le volet « déchets-ressources » du programme.

Missions VI – Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne

601 – Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles

Sur proposition de Patrice RABINE

Au nom de la Commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Observations générales

En fonctionnement, les crédits mandatés sont restés stables depuis 2013. Dans un contexte national qui voit les collectivités territoriales et l'État réduire leur soutien à la création et à la diffusion artistique, le CESER apprécie particulièrement que le Conseil régional ne suive pas ce mouvement général de retrait, manifestant ainsi l'importance qu'il accorde à la vie culturelle en Bretagne.

En investissement, les autorisations de programme 2017 baissent de 34 % par rapport à 2016 ; les crédits mandatés augmentent fortement par rapport à l'année précédente, mais il s'agit là d'un soutien à des travaux dont la maîtrise et le calendrier appartiennent le plus souvent aux communes.

Le CESER note avec satisfaction les deux nouvelles actions mises en œuvre en 2017 en direction des artistes plasticiens, d'une part, et des cafés qui accueillent une diffusion artistique, d'autre part.

2. Observations sur les indicateurs

Le CESER apprécierait que, dans la partie « Objectifs, actions, chiffres clés » de ce bordereau, un nouveau tableau d'indicateurs précise la répartition globale des crédits mandatés pour chacun des 3 objectifs de ce programme.

Indicateur n°1 [I-1] - Convention avec le Centre national de la chanson, des variétés et du jazz

Ce tableau d'indicateurs contient un indicateur de ressources (montants alloués) et un indicateur de réalisations qui au regard du libellé de l'objectif 1 est également indicateur de résultats (nombre de projets soutenus).

Indicateur n°2 [II-3] - Soutien à la production mutualisée en région

Ce tableau d'indicateurs contient deux indicateurs de réalisation. Le CESER apprécierait qu'une nouvelle ligne soit ajoutée à ce tableau, précisant les montants alloués au soutien à la production mutualisée (indicateur de ressources).

Enfin, le CESER regrette que l'objectif 3 ne soit l'objet d'aucun indicateur.

602 – Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique

Sur proposition de Patrice RABINE

Au nom de la Commission « Société, environnement et qualité de vie »

Observations générales

Tant en fonctionnement qu'en investissement, les crédits mandatés sont restés stables depuis 2014.

Le CESER a déjà salué dans son avis sur le BP 2018 l'action volontariste menée par le Conseil régional en faveur de la production cinématographique et audiovisuelle en Bretagne, notamment via le Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle (FACCA). Il note que le nombre de films tournés en Bretagne est resté stable en 2017, mais que celui des jours de tournage a diminué.

Le CESER relève avec satisfaction l'action structurante que mène le Conseil régional à tous les niveaux de la chaîne du livre ; notamment en faveur des librairies indépendantes.

2. Observations sur les indicateurs

Le CESER apprécierait que, dans la partie « Objectifs, actions, chiffres clés » de ce bordereau, un nouveau tableau d'indicateurs précise la répartition globale des crédits mandatés pour chacun des 3 objectifs de ce programme.

Indicateur n°1 [I-1] - Nombre d'œuvres soutenues de façon significative

Ce tableau d'indicateurs contient 3 indicateurs de réalisations. Le CESER apprécierait qu'une nouvelle ligne soit ajoutée à ce tableau, précisant les ressources globales allouées chaque année aux œuvres retenues (indicateur de ressources).

Indicateur n°2 [I-2] - Tournage sur le territoire

Ce tableau ne contient qu'une ligne affichant le nombre de jours de tournage (indicateur de résultats). Le CESER apprécierait qu'une nouvelle ligne soit ajoutée à ce tableau, précisant le nombre d'artistes et techniciens employés durant ces tournages soutenus par le Conseil régional, ce qui permettrait d'évaluer les retombées en termes d'emplois et de valorisation des compétences en Bretagne.

Indicateur n°3 [II-1] - Nombre de projets soutenus dans les librairies indépendantes

Ce tableau d'indicateurs contient 4 indicateurs de réalisations. Le CESER apprécierait qu'une nouvelle ligne soit ajoutée à ce tableau, précisant le montant global alloué chaque année aux projets soutenus (indicateur de ressources).

Enfin, le CESER regrette que l'objectif 3 ne soit l'objet d'aucun indicateur.

603 – Développer le sport en région

Sur proposition de Joël DEVOULON et Jacqueline PALIN Au nom de la Commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Observations générales

Les préoccupations du Conseil régional dans le domaine du sport restent axées autour de 3 objectifs :

- favoriser l'accès au sport pour tous ;
- consolider le sport de haut niveau en Bretagne;
- contribuer au rayonnement du sport en Bretagne.

Les actions programmées ont pu bénéficier de 6,05 M€ de crédits en investissement et en fonctionnement avec un taux d'affectation de 99 % en fonctionnement et de 29 % en investissement, contre un taux de 100 % en réalisation et 54 % en investissement. Le total des crédits mandatés du programme représente près de 30 % de celui de la mission VI.

Les soutiens financiers apportés par le Conseil régional aux projets, aux manifestations, aux clubs, aux diverses structures viennent en appui d'autres politiques régionales et impliquent la plupart du temps les échelons locaux concernés.

Le CESER relève avec satisfaction l'aide aux déplacements des associations sportives des établissements scolaires. Il souhaiterait par ailleurs qu'une plus grande attention soit portée à l'accompagnement des sportifs de haut niveau représentant la Bretagne, notamment à l'étranger et dans le cadre de la préparation des Jeux Olympiques de 2024 à Paris. En relation étroite avec le mouvement sportif, ce soutien est à envisager tant dans leurs parcours scolaires, universitaires, professionnels que dans l'organisation et le financement de leurs déplacements.

Enfin, le CESER aurait aussi souhaité que les bienfaits sociaux du sport ainsi que ses bénéfices pour la santé soient valorisés dans le RAP. Or, cette thématique n'est pas abordée.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 [I; II; III] - Equipements sportifs mis en chantier

Concernant les équipements structurants, le nombre de projets soutenus est en baisse du fait de l'abandon du projet de Vélodrome couvert de Sarzeau et de la non-utilisation de l'avance remboursable pour le financement des équipements sportifs du Campus.

Indicateur n°2 [I-2] - Evolution du dispositif Chèque Sport

Pour la dernière année du Chèque sport, le CESER constate une légère érosion du nombre de bénéficiaires. Toutefois, il constate une petite augmentation du public féminin. Une cartographie aurait été la bienvenue concernant le Chèque sport afin de visualiser son impact spatial et sociétal, en particulier près des publics jeunes les plus éloignés de la pratique.

Indicateur n°3 [III-2] - Compétitions sportives organisées en Bretagne

Le nombre de compétitions sportives ayant bénéficié du partenariat de la Région en 2017 (136 manifestations) a diminué de 3,5 % par rapport à 2016 quand, dans le même temps, le nombre de compétitions européennes et mondiales organisées en Bretagne restait quasi stable (24 championnats). Il serait intéressant de connaître la répartition du montant du soutien régional aux différents niveaux de compétition.

Le CESER suggère de réfléchir à des indicateurs complémentaires sur l'impact sociétal des actions sportives soutenues par la Région : accès au sport pour tous, lien social, effets sur la santé...

604 – Révéler et valoriser le patrimoine

Sur proposition de Pierre BARBIER et Claudine PERRON Au nom de la Commission « Société, environnement et qualité de vie »

Observations générales

Le CESER constate les bons taux d'affectation et de réalisation du programme 604. Les observations concernant le taux de réalisation sont utiles et appréciables.

Cependant, il note une absence d'indications concernant le patrimoine culturel immatériel et suggère que des croisements apparaissent, à ce sujet, avec les autres programmes culturels du RAP.

Indicateur n°1 [I-1] - Inventaire du patrimoine culturel des communes

Certains termes utilisés dans les indicateurs (édifices « recensés », « étudiés », notamment) sont peu explicites. Le CESER aurait apprécié des valeurs cibles attachées à chaque réalisation ainsi que des montants chiffrés qui leur soient associés.

Indicateur n°2 [I-3] - Diffusion des données relatives au patrimoine culturel

La comparaison chiffrée « clichés fournis / retenus » est importante pour la compréhension et permet de noter une légère baisse de ce rapport pour 2017 (77 % de clichés retenus contre 81 % en 2016).

605 – Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception

Sur proposition de Karim KHAN et Marine LE GALL-ELY Au nom de la commission « Economie et innovation »

Observations générales

Les taux de réalisation sont de 88 % pour le fonctionnement (6,5 M€) et de 73 % en investissement (3,1 M€). Le Conseil régional justifie ces faibles taux par le lancement de nouveaux dispositifs d'accompagnement expérimentaux et par les longs délais de réception des candidatures aux appels à projets.

Parmi les 9 objectifs du programme, le rapport détaille plus précisément les actions :

- Coordonner le partenariat public et privé à l'échelle régionale;
- Accompagner une ingénierie territoriale dédiée au développement touristique ;
- Accompagner les stratégies intégrées de développement touristique territoriales;
- Piloter le projet de coopération européenne Capiten (Cluster atlantique pour l'innovation technologique et économique dans la filière du nautisme);
- Favoriser l'émergence du projet de développement d'entreprises touristiques et accompagner leur développement par les compétences collectives ;
- Financer les actions du Comité régional du tourisme, définir et mettre en œuvre des projets d'attractivité partagés.

Ceci témoigne d'une action régionale très centrée sur la coordination des acteurs. Le CESER salue ainsi l'action pro-active du Conseil régional en faveur du tourisme et restera vigilant quant aux taux de réalisations pour une mise en œuvre réelle de la stratégie touristique coordonnée.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1: le CESER regrette la disparition de l'indicateur « Evolution de la communication de l'information en matière de tourisme ».

Indicateur n°2 [III-1] - Aide régionale aux investissements touristiques (centres d'hébergement du tourisme social et solidaire, gîtes d'étape, centres de vacances, villages vacances, centres nautiques) Une trentaine de diagnostics-expertises ont été menées et de 43 (2015), le nombre d'établissements aidés est passé à 15 (2017). Ceci est probablement lié au fait qu'une partie des aides est désormais attribuée au titre des dispositifs de droit commun. Cet indicateur étant devenu difficile à interpréter, il serait utile de le compléter par un indicateur de suivi des projets expérimentaux.

Indicateur n°3 : le CESER regrette la disparition de l'indicateur « Evolution du schéma régional vélo routes voies vertes ».v.

606 – Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes

Sur proposition de Jean KERHOAS

Au nom de la Commission « Aménagement des territoires et mobilités »

1. Observations générales

Le programme 606 de valorisation et de modernisation des voies navigables bretonnes, dont l'objectif majeur est le développement touristique de la Bretagne centrale, correspond essentiellement à la réalisation de gros travaux de réparations d'infrastructures.

En 2017, 7,4 M€ de crédits ont été mandatés en investissement et fonctionnement. Le taux de réalisation en dépenses est de 94 % en fonctionnement et 90 % en investissement.

Les principales réalisations auront consisté au remplacement des écluses, à la lutte contre les plantes invasives, à l'aménagement du chemin de halage, à l'automatisation des vannes de crues, aux grosses réparations des ouvrages maçonnés et à la requalification des maisons éclusières.

Le CESER relève par ailleurs la réussite du programme de requalification des maisons éclusières qui constituent un élément majeur de développement et d'animation du canal.

Le CESER se réjouit qu'en complément de ces réalisations mises en œuvre en 2017, l'année 2018 soit l'occasion d'élaborer une stratégie globale de développement des canaux et voies navigables en Bretagne.

2. Observations sur les indicateurs

Un seul indicateur est donné avec des éléments de comparaison avec les années précédentes, il concerne le taux d'automatisation des vannes de crues. Le CESER se félicite de l'avancée de ce taux, avec une réalisation conforme à la prévision.

Le CESER regrette que l'indicateur concernant l'aménagement du domaine public fluvial régional pour les randonneurs terrestres ne soit pas renseigné sous le même format que dans le Budget primitif 2017, ce qui ne facilite pas la lecture. Il s'interroge également sur la réalisation d'aménagements sur la Vilaine, qui étaient indiqués dans le budget primitif.

D'autres indicateurs étaient mobilisés dans les précédents rapports et pourraient être renseignés, et notamment :

- le trafic aux écluses en nombre de bateaux ;
- franchissabilité des ouvrages de navigation par les poissons migrateurs.

607 – Développer les actions européennes et internationales

Sur proposition d'Isabelle AMAUGER Rapporteure générale en charge de l'Europe et de l'international

Observations générales

Le CESER se satisfait du volontarisme de la Région pour développer des actions en Europe et à l'international, mobilisation qui s'est poursuivie voire amplifiée en 2017. Il note que l'annonce du Brexit a remobilisé certains partenaires européens de la Bretagne dans le cadre de la coopération européenne. Quant aux actions de solidarité internationale, le CESER souligne qu'elles se renouvellent en cohérence avec la politique régionale. Le CESER note que l'axe 4 du programme « Renforcer la conscience européenne des citoyens et notamment des jeunes » n'a fait l'objet d'aucune action en 2017. Cependant, certaines ont démarré début 2018. Le CESER constate que la Fête de la Bretagne n'est plus citée dans le bilan et souhaiterait en connaître les raisons.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 [I-2] - Assurer et améliorer la visibilité de la Bretagne auprès des instances communautaires et des réseaux européens et internationaux

Le nombre de structures et réseaux auxquels la Région participe est en progression. La présence de la Bretagne est ainsi renforcée en particulier auprès des instances européennes, point important dans le contexte du Brexit et du démarrage des négociations sur le futur cadre budgétaire pluriannuel de l'Union européenne. Le CESER note également que le nombre de projets de coopération territoriale européenne (CTE) impliquant la Bretagne est en forte hausse (15 en 2016, 45 en 2017), faisant de la Bretagne la première région bénéficiaire en Europe de fonds dans le cadre de la CTE.

Indicateur n°2 - Missions organisées à l'international

Le CESER note la poursuite de ces missions en cohérence avec la politique internationale de la Région.

Indicateur n°3 [III-1 et III-2] - Renforcer le rayonnement de la Bretagne en soutenant et accompagnant des initiatives solidaires

Tout en menant un travail avec les partenaires associatifs ou publics, la Région soutient un nombre plus important d'initiatives solidaires (54 en 2017, pour 46 en 2016). Le CESER souhaiterait que des informations qualitatives complètent ces données quantitatives.

608 – Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne

Rapporteur général en charge du budget : Martial WESLY

1. Observations générales

Les supports d'information des citoyens ont fait l'objet d'une actualisation, qu'il s'agisse des supports propres au CESER; de la mise en place d'une nouvelle offre éditoriale par le biais de nouvelles collections permettant de couvrir 10 domaines et de s'adresser directement aux différents publics; ou encore de la publication de « packs » destinés aux entreprises. Cette démarche paraît adaptée aux attentes des particuliers comme des professionnels et entreprises.

Pour soutenir la notoriété de la Région, le lancement de la démarche Breizh COP s'est vu renforcé par l'organisation judicieuse de plusieurs importants forums, en complément des différentes réunions organisées par ailleurs.

L'action de la Région a connu deux grandes campagnes de communication, pour préparer et saluer l'arrivée de la Ligne à grande vitesse (LGV), avec l'ouverture d'un nouveau portail « Passez à l'ouest ». Le CESER a apprécié ces actions, qui ont recueilli un large succès public.

Enfin, dans le cadre de la promotion de la citoyenneté et du renforcement des relations avec les citoyens, des démarches de concertation ou relevant du champ de la démocratie participative et des enquêtes publiques ont déjà été menées, et seront complétées par de nouvelles actions.

Le CESER relève encore que dans le cadre de l'expérimentation nationale menée par Open data France relative aux données publiques, la Région a participé aux côtés d'autres acteurs publics bretons à l'accompagnement de deux collectivités territoriales : Bretagne Développement Innovation (BDI) et l'Office public de la langue bretonne.

Au final, le budget de fonctionnement dédié au programme a été intégralement consommé, et il faut s'en féliciter eu égard à la qualité des diverses actions menées en réponse aux enjeux et aux ambitions de la Région.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 [I-1] - Performance des outils éditoriaux

Si l'utilisation de twitter poursuit une forte progression, avec un nombre d'utilisateurs qui a presque doublé en deux ans, la forte diminution du nombre de visites sur les portails de la Région (- 15 %) ne fait l'objet d'aucune explication ou analyse.

Le CESER rappelle avoir précédemment suggéré la mise en place d'un indicateur exprimant le nombre de visiteurs uniques, qui lui semblerait plus pertinent.

L'ajout des écarts annuels constatés et pourcentages correspondants ne pourrait que faciliter la lecture des évolutions.

Fonds de gestion des crédits européens

- 1110 Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020
- 1120 Programme de développement rural (FEADER) 2014-2020
- 1130 Programme FEAMP 2014-2020
- 1140 Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020

Sur proposition d'Isabelle AMAUGER Rapporteure générale en charge de l'Europe et de l'international

1. Observations générales

L'année 2017 est marquée par la mise en œuvre globale des différents fonds et de leurs dispositifs. Le CESER rappelle le démarrage tardif du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP). Même si l'ensemble des mesures ont été ouvertes fin 2017, le programme 1130 n'a pas été activé dans

le cadre du présent Rapport d'analyse par programme (RAP), les premiers paiements ayant été réalisés en avril 2018. Le CESER s'inquiète de la perspective d'un dégagement d'office fin 2018. Le programme 1130 sera activé dans le prochain RAP. Mais dès à présent, le CESER regrette la démobilisation observée d'un grand nombre d'acteurs face aux multiples contraintes de la mise en œuvre de ce fonds.

Le travail partenarial et l'approche territoriale mis en évidence dans le chapeau de mission caractérisent la stratégie régionale qui permet à plus de 9 000 projets d'être financés par des fonds européens. Le schéma synthétique présentant l'avancée globale de la programmation des différents fonds facilite l'information. L'ajout d'une carte par rapport à 2016 illustre l'utilisation croisée des fonds sur les territoires, démarche spécifique à la Bretagne. Le zoom consacré à la politique de la ville met aussi l'accent sur la transversalité de l'usage des fonds européens. Il démontre que la territorialisation concourt également à des actions spécifiques aux villes.

Le CESER souligne également la mobilisation de la Région pour rattraper les retards dans la mise en œuvre de certains fonds. Le nombre de personnels travaillant au suivi des fonds est en effet en forte progression, le nombre d'Equivalent temps plein (ETP) passant de 33,8 à 37,6 entre 2016 à 2017.

La programmation des fonds européens étant pluriannuelle, le suivi budgétaire annuel des programmes 1110 et 1120 dans le cadre des dépenses est rendu complexe en raison notamment de décalages liés aux écritures comptables.

1.1. Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020

Indicateur n°1 - Nombre de dossiers programmés et avancement du Programme FEDER-FSE Indicateur n°2 - Atteintes des seuils de réalisation financière (exercice de dégagement d'office)

Le FEDER-FSE a connu une programmation dynamique qui permet d'éviter le dégagement d'office. Le CESER note que certaines valeurs cibles ne seront pas atteintes et rappelle qu'une négociation est en cours entre le Conseil régional et la Commission européenne pour leur révision.

1.2. Programme de développement rural FEADER 2014-2020

Indicateur n°1 - Détail de la programmation au 31 décembre 2017

Le FEADER a connu une avancée de la programmation très satisfaisante et un rattrapage avec la résolution des problèmes informatiques. Le CESER souligne que le risque de dégagement d'office est écarté pour 2018 et 2019. Cependant, il s'inquiète de la situation du programme LEADER dont la mise en œuvre est complexe sur le plan administratif et connaît des difficultés. S'agissant des risques sur la réserve de performance, non évoqués dans le document, le CESER signale que des discussions sont en cours entre le Conseil régional et la Commission européenne pour réviser les cibles des priorités.

1.3. Mettre en œuvre les Fonds européens 2014-2020

Le CESER rappelle que les Comités de suivi restent des temps essentiels pour assurer une évaluation de l'avancée de la programmation et jouent pleinement leur rôle en associant l'ensemble des acteurs. Il souligne que les relations constructives entre le Conseil régional et la Commission européenne permettent d'établir un dialogue permanent très utile alors que les négociations sur le budget pluriannuel et la programmation post 2020 ont démarré (voir en ce sens l'avis du CESER rendu lors de la session de décembre 2017).

Indicateur n°1 [II-1] - Activité du site web des fonds européens en Bretagne Indicateur n°2 [II-3] - Campagne média 2016-2017

Le CESER observe que la diversification des supports de communication a été efficace et a permis de rendre plus visible l'apport des fonds européens à la région.

Le CESER note un taux de réalisation des dépenses de fonctionnement encore faible en 2017 ; cette situation s'explique notamment par le décalage dans la mise en œuvre de certains outils – nouveau site internet dédié opérationnel début 2018 seulement –.

AUTRES DEPENSES

9000 – Patrimoine et logistique

Rapporteur général en charge du budget : Martial WESLY

Observations générales

Le CESER constate la poursuite par la Région d'une politique efficace en matière de gestion immobilière. L'exercice 2017 a ainsi vu l'acquisition du site de Beaulieu jusqu'alors loué, mais aussi la nécessité de louer d'autres locaux pour répondre aux besoins découlant des derniers transferts de compétences, ou encore la renégociation de certains baux.

Globalement, la charge locative connaît une diminution notable proche de 25 %.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 [I] - Evolution des charges de fonctionnement du patrimoine géré

Le CESER relève l'impact des transferts de compétences sur le nombre de m² gérés (de 54 063 à 57 667).

La hausse des charges de maintenance au m^2 découle de travaux devenus nécessaires à la sauvegarde du patrimoine immobilier. A l'inverse les charges de fonctionnement reviennent de 76 \in à 58 \in au m^2 , principalement sous l'effet de la diminution de 12 \in des charges immobilières.

Indicateur n°2 [II] - Evolution des dépenses de fonctionnement courant

Les dépenses de fonctionnement courant par agent progressent fortement (+ 46 %) sous l'effet des transferts de compétences (équipement du nouveau site des Longs-Champs 2), des frais de négociation immobilière, de régularisations. Ces éléments ponctuels ne permettent pas de véritable comparaison avec les données 2016.

A souligner positivement, la forte progression de la part des dépenses de fournitures de bureau en produits verts, qui passe de 38,72 % à 61,25 % dans le cadre d'un nouveau marché public négocié à un prix identique au précédent tout au plus.

Indicateur n°3 [III] - Evolution des modes de déplacement

Les trois premiers items sont clairement affectés par les transferts de compétences (nombre de véhicules ; kilométrages réalisés ; kilométrage moyen).

Les dépenses de transports en commun progressent globalement de 22 %, sans précision sur les causes ayant généré ces dépenses (nouvelles compétences, évolution tarifaire, nombre de réunions, etc.). Notons cependant que les réservations correspondantes sont passées de 3 000 à 4 000. Un item pourrait être créé pour suivre l'évolution du recours aux transports en commun.

Indicateur n°4 [IV] - Assurer la logistique interne nécessaire à la communication et aux relations publiques de la Région

L'effort engagé depuis plusieurs années en vue de réduire le nombre de courriers papier se prolonge, avec une nouvelle diminution importante du nombre de courriers entrants et sortants.

9002 – Développer le système d'information en appui des politiques régionales

Rapporteur général en charge du budget : Martial WESLY

1. Observations générales

La Région est en charge de la maintenance informatique dans les lycées et du fonctionnement du système d'information, entre autres dans les domaines liés aux obligations réglementaires comme la gestion des fonds européens.

Avec le transfert de la compétence transports scolaires, il lui faut aussi prendre en charge les relations avec les usagers et adapter le système d'information.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 [I-1; I-2] - Evolution du parc informatique

Qu'il s'agisse des matériels ou des logiciels, il apparaît que la Région s'attache à répondre aux nouveaux besoins comme aux obligations réglementaires.

Indicateur n°2 [II.2] - Support informatique - traitement des incidents

Sous divers effets (prise en charge de la maintenance informatique dans de nouveaux lycées; augmentation des effectifs liés aux nouvelles compétences...), les appels internes au standard informatique ont fortement progressé. Il en est de même pour les appels externes émanant des usagers. Globalement, cette évolution s'illustre par 5 000 incidents supplémentaires en 2017, dont les données serviront ainsi de base à l'analyse des évolutions dans un nouveau périmètre.

Indicateur n°3 [III-1; III-2] - Projets informatiques au service de la politique régionale

Le nombre de projets réalisés en 2017 revient à un niveau proche de celui de 2015, après la pointe enregistrée en 2016. A noter le lancement par la Région d'un important projet de transformation numérique.

Le recours à la sous-traitance pour la conduite des projets connaît une forte augmentation (+ 341 jours), essentiellement du fait des lycées (+ 230 jours), pour lesquels l'hébergement de l'infrastructure informatique vers le data center TDF a été réalisé.

9003 – Fonds d'intervention régional

Rapporteur général en charge du budget : Martial WESLY

Observations générales

Le Fonds d'intervention régional (FIR) permet à la Région d'intervenir à titre exceptionnel dans le financement d'opérations n'entrant pas dans le domaine des autres politiques régionales.

Les associations œuvrant pour l'animation des territoires et la préservation du lien social en sont les principales bénéficiaires.

Indicateur n°1 [I à III] - Analyse des soutiens aux projets en fonctionnement

Si le nombre de dossiers soutenus progresse légèrement (401 pour 389 en 2016), le budget global revient de 862 K€ à 827 K€, soit un montant moyen de 2 063 € contre 2 217 €.

La ventilation des aides illustre une forte augmentation du domaine « animation et vie locale » tant en nombre (+42) qu'en capitaux (+ 42 K€), revenant ainsi au niveau de 2015 après la nette diminution enregistrée en 2016. A l'inverse le domaine « sport » qui avait progressé en 2016 baisse fortement (correspondant à - 21 dossiers pour - 113 K€).

Le domaine « développement économique - tourisme », apparu en 2016, progresse en capitaux en passant de 59 à 72 K€. Bien que ce domaine entre normalement dans le champ des compétences de la Région, il s'agit là d'opérations correspondant à des animations locales, dont le montant modeste ne justifie apparemment pas la prise en compte dans la politique régionale.

Indicateur n°2 [IV] - Analyse de l'accompagnement social à la formation

Les nombre et montant des bourses allouées sont stables par rapport à l'année 2016, qui avait connu une nette décrue au regard de ceux enregistrés en 2015.

Indicateur n°3 [V] - Analyse des soutiens aux projets en investissement

Le nombre de dossiers qui avait reculé en 2016 (16) revient au niveau de 2015 (21), pour un montant en revanche fortement en retrait (189 K€ vs 250 K€ en 2016 qui comportait une opération importante, avec l'installation d'un Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes -EHPAD- sur l'île de Groix). De ce fait, les chiffres ne peuvent être valablement comparés, si ce n'est par rapport à 2015.

Entre les deux exercices 2015-2017, le CESER constate pour un nombre de dossiers identique une forte progression des montants alloués, de 59 K€ à 189 K€. Une information sur les principaux projets soutenus resterait donc bienvenue.

9011 – Développement des conditions de travail et des compétences

Rapporteur général en charge du budget : Martial WESLY

1. Observations générales

La Région poursuit la démarche initiée dans le cadre de son Plan d'action pour l'amélioration des conditions de travail (PAACT). Ainsi, le groupe de travail « détection des situations de crise et formalisation des dispositifs d'intervention » s'est réuni pour la première fois, et un nouveau groupe de travail « communiquer avec bienveillance » a été mis en place. Le CESER regrette qu'aucun indicateur spécifique ne vienne compléter le PAACT pour en apprécier les effets dans le RADD au fil du temps.

Le plan de formation est régulièrement adapté aux besoins des agents dans le cadre de leurs missions.

Le CESER relève encore que le projet de transformation de l'administration s'appuie sur une communication spécifique. Par ailleurs, le dispositif d'accueil des nouveaux arrivants au sein des Etablissements publics locaux d'enseignement (EPLE) a fait l'objet d'une adaptation.

Indicateur n°1 [II-2] - Activité des agents

Le taux d'absence reste sensiblement au niveau de celui constaté en 2016 (8.6 % pour 8.7 %), alors qu'il n'atteignait que 7.4 % en 2015 et 6.9 % en 2014.

Les absences pour cause d'accidents du travail et maladies professionnelles, comme celles de maladie ordinaire sont en légère progression, quand celles pour longue maladie diminuent de 3.2 % après avoir connu une forte hausse en 2016.

Le CESER ne peut qu'encourager le Conseil régional dans sa démarche visant à préparer les reconversions ou à prévenir les accidents.

Indicateur n°2 [II-3] - Organisation de la mobilité et des recrutements

La mobilité interne reste prioritaire, en légère progression sur 2016 (46 % vs 43 %). La Région a intégré les agents en charge des transports scolaires. Des recrutements externes ont été assurés lorsqu'aucune réponse ne pouvait être apportée par la voie interne.

L'accueil des stagiaires se maintient sensiblement au niveau de 2016 (120 vs 125). Comme précédemment, aucune précision n'est apportée sur l'orientation des stages, les sites, et les perspectives éventuellement offertes par la Région.

Avec un taux de recrutement de travailleurs handicapés maintenu à 2 %, la part de ces salariés représente toujours 12,7 % des effectifs.

Indicateur n°3 [III-2] - Développer les compétences des agents par une politique de formation adaptée aux besoins de la collectivité

Après un effort soutenu en 2016, le budget formation est revenu en 2017 au niveau de 2015, en retrait toutefois par rapport à la masse salariale (1.3 % vs 1.5 % en 2016 et 1.4 % en 2015). Même s'il est en diminution, le nombre d'agents formés reste important, le dispositif ayant légitimement été développé pour accueillir les agents suite aux transferts de compétences.

Par ailleurs, le CESER relève les actions engagées pour optimiser les conditions et l'environnement de travail, dans la ligne du plan d'actions arrêté. Celui-ci pourrait être utilement complété par de nouveaux indicateurs pour mesurer les évolutions attendues (expérimentation du télétravail lancée en octobre 2017, par exemple).

9012 – Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées

Rapporteur général en charge du budget : Martial WESLY

1. Observations générales

Les effectifs de la Région ont augmenté d'un peu plus de 3 %, atteignant 4 078 agents fin 2017, en réponse aux nouveaux besoins, parmi lesquels la gestion des fonds européens, le campus du sport en Bretagne, la maintenance informatique, le développement économique.

Indépendamment de cette évolution des effectifs, comme en 2016, la masse salariale a augmenté en fonction de la revalorisation du point d'indice, de l'incidence du Glissement Vieillesse Technicité (GVT); des revalorisations catégorielles et de l'augmentation des charges employeur.

La Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) a joué son rôle, avec l'attention portée aux postes vacants et l'analyse des besoins correspondants.

Indicateur n°1 [I et II] - Evolution de la masse salariale

Malgré les évolutions positives, résultant essentiellement de mesures nationales, les dépenses de personnel représentent une part moins importante dans les dépenses de fonctionnement correspondant aux compétences élargies de la Région, tous ratios confondus.

Indicateur n°2 [I et II] - Evolution de la masse salariale moyenne annuelle

Les trois catégories d'agents ont connu en 2017 une évolution positive. Ceux appartenant à la catégorie C ont cette année bénéficié de la plus forte progression, grâce aux dispositifs de revalorisation les concernant plus directement.

Indicateur n°3 [I] - Proportion effectif permanent / non permanent

Dans un effectif total augmentant de 3.2 %, l'effectif permanent a progressé de 4 % pour 2,2 % en 2016, en portant sa part de 87,4 % à 88 % dans l'effectif. Ce mouvement repose principalement sur les besoins découlant des nouvelles compétences.

L'effectif non permanent a progressé cette année de 26 agents, sa part étant ramenée de 12,6 % à 12 % dans le total. Le recours aux agents temporaires reste limité. Une ligne dans l'indicateur pourrait en donner l'illustration.

Le CESER relève enfin la présence de 48 jeunes, sous contrat d'apprentissage ou en contrat emplois d'avenir.

9020 – Ressources et expertises

Rapporteur général en charge du budget : Martial WESLY

1. Observations générales

Le CESER voit dans ce programme les efforts accomplis par la Région dans plusieurs domaines, principalement :

- la démarche de performance, avec le renforcement du contrôle de gestion ;
- l'évaluation, réalisée en interne ou faisant appel à des prestataires externes, avec la mise en place d'une session de formation interne ;
- la politique d'achat, avec l'élaboration d'un schéma des achats économiquement responsables ;
- la veille documentaire assurée en faveur des agents et des élus, *a fortiori* concernant les nouvelles compétences.

Par ailleurs, comme le Conseil régional, il se montre satisfait de la confirmation de la note AA avec perspective stable attribuée par l'agence de notation Fitch Ratings, en réponse aux émissions obligataires de la Région.

Enfin, si l'évolution des besoins en matière de ressources et expertises prend un poids plus conséquent, relevons au terme de l'exercice la maîtrise des dépenses avec un taux de réalisation de 73 % en fonctionnement.

Le CESER regrette comme l'an dernier qu'aucun indicateur n'apparaisse pour éclairer certains aspects du programme 9020. Il paraît pourtant important d'exprimer sous cette forme les évolutions majeures en cours, qu'il s'agisse de l'évaluation ou de la politique d'achat par exemple.

9021 – Service de la dette

Rapporteur général en charge du budget : Martial WESLY

1. Observations générales

En 2017, la gestion de la dette est demeurée très active, avec les choix judicieux retenus pour les nouveaux emprunts ou pour des arbitrages réalisés dans d'excellentes conditions, le tout en vue d'améliorer la structure des encours de crédits et optimiser les charges financières.

De même, la bonne gestion du court terme voit cette année encore la Région dégager des produits financiers (561 K€), en recourant à des émissions de Titres négociables de court terme (TNCT), adossées à des index négatifs pour la troisième année consécutive.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 [II-2] - Marge moyenne consolidée sur l'exercice

Comme les années précédentes, la Région a obtenu des conditions très favorables sur ses nouveaux emprunts, dont la marge moyenne ressort à 0,29 %, qui se compare très avantageusement à la marge moyenne consentie à l'ensemble de collectivités locales (0,50 %). Ainsi que suggéré en 2016, la comparaison serait plus pertinente encore si elle portait sur les seules Régions.

Indicateur n°2 [III-2] - Limiter le risque de taux

Le contexte restant avantageux, le CESER soutient comme il l'a déjà exprimé, le choix de sécuriser les charges de la dette, en augmentant la part des taux fixes dans les nouvelles souscriptions comme dans l'encours *via* des arbitrages. Ainsi, la part à taux fixe progresse régulièrement, pour représenter 59 % fin 2017, en visant 66 % en 2018.

9023 – Mouvements financiers divers

Rapporteur général en charge du budget : Martial WESLY

1. Observations générales

Ce programme enregistre les écritures non inscrites dans les programmes opérationnels, et le plus souvent sans impact sur la trésorerie de la Région.

Les attributions de compensation versées en 2017 aux départements suite aux nouveaux transferts de compétences ont été intégrées au programme (34,5 M€).

Indicateur n°1 - Nombre de mandats et de titres émis par la Région

Le nombre de mandats émis progresse de 4 %, reflétant le niveau d'exécution budgétaire ainsi que de nouvelles émissions résultant de la compétence transport scolaire et interurbain assumée par la Région depuis le 1^{er} septembre 2017. Ce changement de périmètre ne facilite pas la comparaison avec les exercices précédents.

Le nombre de titres émis est en hausse de 11 %, lui aussi impacté par les encaissements résultant des nouvelles compétences.

Indicateur n°2 - Délai de mandatement des factures en jours

Le délai maximum autorisé de 20 jours reste respecté, avec le traitement de plus de 15 000 factures, en présentant même une amélioration sur 2016 (18,6 jours vs 19,4 jours).

Le CESER relève par ailleurs la bonne qualité de l'ordonnancement comptable, illustrée par un très faible taux de rejet des mandats émis (0,27 % vs 0,47 % en 2016). Ce point pourrait également faire l'objet d'un indicateur inscrit dans la durée.

Indicateur n°3 - Montant des dotations aux amortissements en M€

La forte progression des dotations aux amortissements sur immobilisations encore enregistrée en 2017 accompagne comptablement le niveau des investissements conséquents réalisés par la Région. Cet indicateur pourrait être complété par un item illustrant l'évolution du patrimoine de la Région appelé à encore se développer avec le projet d'acquisition d'un immeuble de 10 000 m², en vue de regrouper sur Rennes Atalante plusieurs sites aujourd'hui dispersés.

Rapport transversal Mer

Sur proposition de Olivier LE NEZET et David RIOU Au nom de la commission « Economie et innovation »

1. Observations générales

Le rapport transversal Mer, qui balaye de façon exhaustive les actions entreprises par le Conseil régional dans le domaine de la mer et du littoral, témoigne de sa volonté de faire de ce domaine un enjeu primordial de développement durable pour la Bretagne. Malgré cet effort de mise en lisibilité, il demeure cette année encore relativement difficile de percevoir le « projet commun » à toutes ces actions. Pour l'avenir, le CESER émet le vœu que ce document transversal puisse être davantage mis en cohérence avec la « Feuille de route Mer-Littoral de la Région Bretagne 2018-2022 » présentée à cette même session, afin de faciliter la lecture et le suivi de l'action maritime de la collectivité. Dans la même perspective, il renouvelle son souhait de disposer d'un tableau général des dépenses annuelles engagées par le Conseil régional en faveur de la mer et du littoral, décliné par actions.

Le CESER réaffirme son attachement à la Conférence régionale de la mer et du littoral (CRML), qui porte l'élaboration de la Stratégie régionale pour la mer et le littoral, et à son bon fonctionnement. A ce titre, il salue la reprise des travaux d'élaboration de cette stratégie lors des dernières Rencontres régionales de la mer et du littoral en novembre 2017, mais regrette qu'une année supplémentaire se soit écoulée depuis l'annonce de ce document en 2016.

2. Observations concernant les 7 objectifs transversaux en faveur du littoral et de la mer

2.1. Objectif n°1 : Inventer l'avenir maritime et renforcer l'ambition maritime des Bretons

Actions Mission 1. L'année 2017 a permis la poursuite de la mise en œuvre des 21 contrats de partenariat Europe/Région/Pays. Le CESER se réjouit que 19 nouveaux projets aient pu être soutenus financièrement par le Conseil régional au titre de l'axe « maritimité ».

Actions Mission 2. Comme le CESER l'avait démontré dans son rapport de 2009, les Energies marines renouvelables (EMR) sont indispensables pour atteindre les objectifs ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre, mais également indispensables à la diversification et à l'innovation dans les industries maritimes, pour créer de la croissance et des emplois durables dans la région. Le CESER tient à souligner le travail réalisé par le groupe de travail de la CRML sur la planification des EMR.

2.2. Objectif n°2 : Inscrire les activités maritimes et côtières dans une logique de développement durable

Actions mission 2. Le CESER se satisfait que de nombreux projets maritimes aient pu être accompagnés par la Région. Ils témoignent de la diversité et du dynamisme des filières de l'économie maritime.

Actions mission 5. Comme indiqué dans son avis en 2017, le CESER regrette que l'étude de préfiguration d'un fonds d'intervention pour le développement des EMR ne soit pas davantage partagée.

2.3. Objectif n° 3 : Promouvoir la formation et les passerelles au profit de l'emploi maritime

Actions mission 2. Le CESER soutient l'accompagnement des actions de promotion de l'emploi maritime réalisées par les différents intervenants, tels que l'association pour l'emploi maritime La Touline.

2.4. Objectif n° 4 : Maîtriser l'urbanisation, le foncier et promouvoir de nouvelles formes d'urbanisation, d'architecture et de circulation sur le littoral

Les enjeux fonciers revêtent un caractère stratégique pour le développement d'une économie maritime diversifiée. Le CESER souligne la pertinence des actions engagées pour la valorisation du foncier dans les zones portuaires et littorales. Il appelle à l'intégration de ces enjeux dans la démarche Breizh Cop / SRADDET et renvoie à sa proposition de « zones d'économie maritime d'intérêt régional ». Par ailleurs, ayant insisté à plusieurs reprises sur l'enjeu de maîtrise et de préservation du foncier conchylicole, il se félicite de la convention passée avec la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) par le Conseil régional.

2.5. Objectif n°5 : Améliorer la sécurité maritime

Actions mission 2. Le CESER se félicite des efforts engagés dans le domaine de la sécurité maritime.

2.6. Objectif n°6 : Garantir la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel maritime

Actions mission 2. Le CESER suivra avec attention la réflexion engagée pour déployer le concept de « port center » sur chacun des ports de compétence régionale, dispositif qui devrait contribuer à l'appropriation des enjeux de la mer et du littoral en Bretagne.

2.7. Objectif n°7 : Affirmer la Bretagne en tant que grande région maritime européenne et ouverte aux Pays en développement

Le CESER salue le fort engagement du Conseil régional sur les sujets européens, à la fois au sein de projets de coopérations, mais également pour anticiper ou trouver des solutions aux difficultés nées d'un contexte incertain (Brexit, retards sur le FEAMP).

Annexe 2 : Rapport égalité Femmes-Hommes 2017 : rapports complémentaires des commissions

Introduction

Sur proposition d'Annie GUILLERME et Mireille MASSOT Au nom de la Commission « Société, environnement et qualité de vie »

Observations générales

Pour la troisième année consécutive, le Conseil régional présente le rapport annuel égalité femmeshommes qui vise à se doter d'un référentiel d'indicateurs sexués en référence à la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Dans 23 domaines cibles, il assume sa responsabilité publique de porter l'égalité entre les femmes et les hommes en tant que Région responsable et au travers de l'éducation et de la formation, du développement économique et l'emploi, de l'équilibre des territoires, de la connexion des territoires et des populations, et plus largement du rayonnement et la vitalité de la Bretagne.

Il tient compte majoritairement d'indicateurs de contexte national, régional, voire international et de réalisation tout en faisant le lien avec les différentes interventions publiques en Bretagne. Il permet aussi de rendre visibles les actions menées par les différents réseaux actifs de la société civile en Bretagne, dont les associations, dans la pluralité de leurs domaines d'action, l'éducation, l'économie... qui se retrouvent dans les rencontres organisées par le Conseil régional au sein du Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne (CpeG) réactivé en 2017 et qui devient un lieu d'interpellation citoyenne.

Le CESER de Bretagne compte aujourd'hui 46 % de femmes contre 38 % dans la précédente mandature. Il a développé l'usage de l'écriture inclusive et renforcé sa veille permanente sur l'égalité femmes-hommes par la création de « référent-e-s égalité » dans ses quatre commissions. Il partage pleinement l'ambition du Conseil régional de Bretagne portée dans son Rapport égalité femmes-hommes. C'est un outil dense et très utile avec des chiffres clés qui contribuent à objectiver la situation inégalitaire entre les femmes et les hommes, ici et ailleurs, au-delà des stéréotypes sexués.

Le CESER de Bretagne propose au Conseil régional d'avancer progressivement sur des indicateurs de résultats auprès de populations cibles.

1. – Région responsable

1.1. – La responsabilité démocratique

Sur proposition d'Annie GUILLERME et Mireille MASSOT Au nom de la Commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Observations générales

La Région Bretagne s'est depuis longtemps engagée à reconnaître et faire appliquer le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes comme un préalable à la démocratie ; l'idée étant que les femmes et les hommes soient notamment réellement associé·e·s dans l'élaboration des politiques publiques tant au niveau national que territorial.

Le CESER note la pertinence de plusieurs indicateurs :

- l'indicateur de contexte national de la révision constitutionnelle, document fondateur de la Cinquième République qui demande, sur la proposition du Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCEFH), la reconnaissance de trois droits fondamentaux nouveaux : le droit à la contraception et à l'avortement, le droit à une vie sans violences sexistes et sexuelles, et le droit à bénéficier à l'égalité des financements publics de l'Etat et des collectivités territoriales;
- les indicateurs de réalisation concernant la parité dans les instances territoriales en Bretagne permettant de constater une situation très inégalitaire notamment dans les Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI), les Conseils de développement et la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP) et de voir, au contraire, des progressions très positives dans les instances consultatives de la Région (CESER, Conseil régional des jeunes et Conseil culturel) en termes de parité et de mixité dans le fonctionnement ;
- des indicateurs de résultats par l'interpellation des membres du Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne (CpeG), réactivé en 2017, et qui deviennent des acteur.rice.s cibles pour l'interpellation citoyenne des politiques publiques, afin de mettre en œuvre des chantiers communs et d'expertises.

1.2. – La représentation politique

Sur proposition d'Annie GUILLERME et Mireille MASSOT Au nom de la Commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Observations générales

Le CESER de Bretagne partage avec le Conseil régional l'idée que la démocratie, en termes de représentation politique, s'exprime en particulier par l'indicateur de visibilité des femmes, qui inclut la parité effective mais aussi le baromètre de leur responsabilité dans la conduite des affaires publiques. C'est aussi un gage de justice.

2. Observations sur les indicateurs

Outre des indicateurs de contexte au niveau national et international ayant valeur d'exemples, qui constituent une source importante d'information, et l'indicateur de réalisation effectif en termes de parité du Conseil régional (Vice-président·e·s, Conseillèr·e·s délégués·e·s, Président·e·s de commission, Conseiller·e·s avec délégation), le CESER identifie un indicateur de résultat qui lui semble judicieux. Il concerne le suivi d'une population cible afin d'identifier notamment les freins à l'accès aux postes de maire par une enquête auprès d'un échantillon représentatif d'élu·e·s, démarche conduite à l'initiative de la Région et de l'Etat dans l'anticipation de parfaire le paysage électoral paritaire des futures élections municipales de 2020.

1.3. – La responsabilité d'employeur

Sur proposition d'Annie GUILLERME et Mireille MASSOT Au nom de la Commission « Société, environnement et qualité de vie »

Observations générales

En tant qu'employeur, la Région a fait un état des lieux complet que l'on pourrait désigner comme un rapport de situation comparée sur la question de l'égalité entre les femmes et les hommes.

2. Observations sur les indicateurs

Les indicateurs de réalisation classiques de situation comparée entre les femmes et les hommes vont consolider la candidature de la Région pour le renouvellement de son Label Egalité professionnelle :

- la répartition des agent·e·s permanent·e·s dans les effectifs de la Région Bretagne ;
- la place des femmes dans l'encadrement (encadrement supérieur et encadrement intermédiaire) ;
- la différence de salaire entre les femmes et les hommes ;
- le nombre de femmes et d'hommes concernés par le temps partiel ;
- la répartition des congés liés à la parentalité et congés enfant malade entre les femmes et les hommes ;
- la répartition entre les femmes et les hommes au sein des instances paritaires.

Le CESER note avec intérêt la démarche menée par le Conseil régional pour l'implication de l'ensemble des femmes et des hommes dans le projet régional de transformation de l'administration, sous la forme d'un appel à projets, à idées et à défis à destination de tous ses agent·e·s, traduction du projet général de transformation de l'administration. Parmi les enjeux identifiés dans ce cadre, le CESER relève celui d'un meilleur service tourné vers l'usager·e.

1.4. – La communication

Sur proposition d'Annie GUILLERME et Mireille MASSOT Au nom de la Commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Observations générales

Partant du constat que les mots et les images participent à renforcer les stéréotypes sexués et les inégalités entre les femmes et les hommes, le Conseil régional développe l'écriture inclusive ainsi qu'une fonction de veille afin que la représentation des femmes et des hommes ou des filles et des garçons soit égalitaire dans sa communication interne et externe.

2. Observations sur les indicateurs

Le CESER manifeste une attention toute particulière sur les indicateurs de réalisation renseignés, en ce qui concerne le souci de mixité dans les campagnes de communication du Conseil régional en 2017 (visuel affiches, audio-visuels) et entre les intervenant·e·s lors de rencontres régionales, le nom au féminin des salles du Conseil régional, des Lycées d'enseignement général, agricole, maritime.

Ces résultats qui nous sont communiqués soulignent des marges de progrès encore très importantes, à réaliser notamment au niveau de la mixité des intervenant·e·s dans les conférences régionales.

2. - Education et formation

2.1. - L'orientation

Sur proposition de Gilles MATHEL et Lydie POREE Au nom de la Commission « Formation, emploi et éducation »

1. Observations générales

Le CESER salue la qualité des informations relatives au contexte national et régional : l'importance de l'orientation y est bien soulignée, notamment dans les conséquences qu'elle engendre pour les filles et les garçons, pour les femmes et les hommes, tout au long de leur vie scolaire puis de leur vie professionnelle. Comme le rappelle ce point du rapport, des leviers pour combattre les stéréotypes existent pourtant, à commencer par des dispositions prévues dans le Code de l'Education, ou un site Internet dédié à destination des enseignant.es. Par ailleurs, le CESER rappelle l'importance de l'accompagnement des élèves dans la construction de leurs parcours de formation, et le rôle que doivent jouer les équipes pluri-professionnelles dans les établissements scolaires, ainsi que les psychologues de l'Education nationale dans les Centres d'information et d'orientation (CIO).

Le rapport montre que les jeunes filles vivant en Bretagne, à l'image de la situation relevée à l'échelle nationale, réussissent mieux à l'école, puis s'insèrent moins bien professionnellement et sont moins bien rémunérées.

La mixité est présentée comme un enjeu fort pour aller vers une égalité réelle, et la volonté de passer d'ici 2025 de 12 % à 33 % de métiers mixtes doit être bien prise en compte dans le nouveau Service public régional de l'orientation (SPRO).

Le rapport énumère avec clarté les différentes actions menées par la Région pour soutenir l'élargissement des choix professionnels pour tou.te.s. Le CESER apprécie notamment la participation d'agents du Conseil régional à l'opération nationale « Sciences de l'ingénieur au féminin » permettant à des élèves de collèges et de lycées de voir et éventuellement de s'identifier à d'autres modèles. Cette action contribue à affaiblir les représentations sexistes. D'une manière générale, l'orientation gagnerait en efficacité si elle pouvait s'appuyer sur une relation plus étroite entre les établissements d'enseignement, les entreprises et les branches professionnelles.

L'absence d'indicateur n'est-elle pas révélatrice d'un « saupoudrage » de ces actions ?

Le Contrat breton pour la formation, l'orientation et l'évolution professionnelle 2017-2022 (CPRDFOP) comprend un chantier « Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes », dont la mise en place va conduire à la définition concrète d'actions qu'il sera intéressant d'apprécier dans les années à venir.

2.2. – La formation initiale

Sur proposition de Marie-Françoise LE HENANF et Lydie POREE Au nom de la Commission « Formation, emploi et éducation »

Observations générales

Concernant le contexte national et régional, le CESER apprécie la précision et la variété des éléments fournis : cela permet de montrer d'une part la diversité des résistances à l'égalité entre les filles et les garçons dans le domaine de la formation initiale, et d'autre part l'aspect persistant dans le temps de

ces résistances, malgré la multiplication tant des analyses (rapport du Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes « Faire des personnels enseignants et d'éducation les moteurs de l'apprentissage et de l'expérience de l'égalité » entre autres) que des initiatives (usage de l'écriture égalitaire dans un manuel d'histoire de CE2 par exemple).

Le rapport illustre par ailleurs avec clarté le décalage entre la meilleure réussite scolaire des filles par rapport aux garçons, et la moins bonne insertion professionnelle des femmes d'une part, et leur moins bonne rémunération d'autre part. Cette présentation invite à réfléchir aux représentations qui pèsent encore sur les femmes en matière d'orientation et d'accès à l'emploi, d'autant que les effets de genre les pénalisent plus que les hommes : ceux qui choisissent des secteurs majoritairement féminins réussissent mieux leur insertion professionnelle que celles qui choisissent des secteurs majoritairement masculins.

Le CESER continue à souligner l'importance de s'intéresser à la problématique de l'égalité et de la mixité chez les usager.e.s du système éducatif, mais aussi chez les professionnels.elle.s du système éducatif. Ceux-ci et celles-ci sont en effet, par la proximité qu'ils.elles ont avec les jeunes, un miroir de la société et du monde du travail.

Concernant l'égalité dans l'action régionale, la signature en décembre 2017 d'une Convention de partenariat entre l'Académie de Rennes et la Fédération régionale des Centres d'information des droits des femmes et des familles (CIDFF) est à souligner, et ses effets seront à apprécier. S'il est fait référence à une multitude d'action de sensibilisation dans les établissements bretons, il est dommage qu'aucun chiffre ne soit fourni, surtout dans un contexte national dans lequel 25 % des établissements scolaires n'ont pas mis en place d'action en matière d'éducation à la sexualité. Pourtant, la Loi du 4 juillet 2001 relative à l'interruption volontaire de grossesse et à la contraception précise qu'« une information et une éducation à la sexualité sont dispensées dans les écoles, les collèges et les lycées à raison d'au moins trois séances annuelles et par groupes d'âge homogène. ». L'éducation à la sexualité, en tant qu'éducation à l'égalité, constitue en effet un levier important pour lutter contre les discriminations sexistes.

Le CESER soutient l'intégration depuis 2011 de l'axe « égalité filles-garçons et lutte contre toutes les discriminations » au dispositif Karta Bretagne. Si une augmentation du nombre de projets sur cette thématique est à souligner en 2017, le CESER observe une faible part de ces projets par rapport aux autres thématiques proposées, aussi bien en proportion qu'en montants engagés.

Par ailleurs, le CESER se félicite des actions menées au sein du Conseil régional des jeunes de Bretagne (CRJ), qu'il s'agisse du temps fort organisé autour de la Journée du 8 mars, ou de la mise en place d'une commission transversale sur l'égalité.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 : Résultats au baccalauréat général en Bretagne, par série, département et sexe - 2017 - Public et privé

L'utilisation de pourcentages plutôt que de chiffres sur les effectifs ne permet pas d'apprécier la mixité ou non-mixité des fillères et d'affiner les analyses sur la réussite des filles et des garçons.

En ce qui concerne l'égalité dans les projets éducatifs Karta Bretagne, dans la mesure où des projets « Santé et qualité de vie » comportent aussi des aspects relatifs à l'égalité entre les filles et les garçons, une analyse couplée des deux axes permettrait de mieux se rendre compte des projets visant à

l'égalité. Par ailleurs, un comparatif avec la ou les année(s) antérieure(s) pourrait permettre d'observer s'il existe, ou non, une tendance à l'appropriation de cette thématique dans les projets lycéens.

En ce qui concerne l'égalité dans les aides régionales à la mobilité internationale des apprenant.es, les données présentées montrent une stabilité dans la répartition sexuée des aides, à savoir globalement une part de femmes légèrement supérieure aux hommes. Les chiffres plus précis et l'analyse fournis pour les aides attribuées aux étudiant.es montrent une appropriation plus importante du dispositif par les jeunes femmes vivant en Bretagne que par les jeunes hommes, à l'inverse de la tendance nationale qui dresse le constat d'une mobilité internationale plus forte de façon générale chez les hommes.

2.3. - L'apprentissage

Sur proposition de Antoine PIERCHON, Philippe PLANTIN, Marielle TARTIVEL et Emmanuel THAUNIER
Au nom de la Commission « Formation, emploi et éducation »

1. Observations générales

Le rapport met en évidence le fait que l'apprentissage est toujours une voie de formation traditionnellement masculine. La part des apprenties n'est que de 29 % en Bretagne. Ce taux est stable et légèrement inférieur à la moyenne nationale (32 %). Les filles sont aussi exposées que les garçons au risque de rupture de contrats d'apprentissage (18 % hors période d'essai). Mais les filles qui suivent une formation dans un secteur de production sont plus souvent en situation de rupture. On observe la même tendance pour les garçons dans le secteur tertiaire.

La légère progression du nombre total d'apprenti.e.s constatés en 2017 (+ 684 contrats) n'a bénéficié qu'en moindre proportion aux filles (+22 %), contre une large majorité au garçons (+78 %).

La répartition des apprenti.e.s par secteur en Bretagne en 2017 est toujours très sexuée. Elle fait apparaître de manière constante une forte concentration des filles dans 2 secteurs : soins à la personne, et sanitaire et social. Les garçons sont représentés dans un éventail beaucoup plus ouvert de 10 secteurs professionnels.

Le CESER préconise qu'une réflexion d'ampleur soit menée par l'ensemble des institutions et partenaires concernés sur les questions de mixité des formations et des métiers. Manifestement, les outils et démarches mobilisés actuellement (dispositif de formation-action MégalitE, prime à la mixité, démarche Bretagne qualité apprentissage —BQA-) ne sont manifestement pas suffisants ou pas suffisamment opérants pour remédier aux inégalités d'accès aux formations et aux métiers.

2. Observations sur les indicateurs

Les indicateurs sont tout à fait pertinents et permettent d'avoir une vision globale de la problématique de l'égalité femmes-hommes dans la voie de formation par l'apprentissage.

2.4. - La formation continue

Sur proposition de Isabelle CONAN ROUSEAU, M'Hamed DRISSI, Anne LE MENN, Franck PELLERIN, Emmanuel THAUNIER, Gaëlle URVOAS Au nom de la Commission « Formation, emploi et éducation »

Observations générales

La formation continue est le reflet des inégalités persistant dans le monde du travail entre les femmes et les hommes. Malgré une politique régionale forte pour œuvrer à la diversification de l'orientation des filles, celles-ci bénéficient moins de la formation continue et restent concentrées sur les plus bas niveaux de qualification.

Le CESER note toutefois une légère progression des indicateurs de suivi, sans la garantie d'atteindre à un horizon proche l'égalité souhaitée. Les leviers que procurent le numérique mériteraient d'être actionnés pour accélérer la progression.

2. Observations sur les indicateurs

Sur l'indicateur de la répartition sexuée selon les dispositifs d'aides individuelles, les Chèques Formation, Validation et Reconversion sont utilisés majoritairement par les femmes, à hauteur de 66 %. Ces dispositifs ne sont malheureusement pas tous qualifiants. En effet, depuis 2016, le Chèque Formation est utilisé en co-financement avec l'Aide individuelle à la formation (AIF) de Pôle emploi sur des durées courtes et non certifiantes (entre 70 et 400 heures).

L'indicateur du Programme Bretagne formation (PBF) est important, car il permet aux demandeurs d'emploi une réelle qualification, du niveau V au niveau III, et une réinsertion durable vers l'emploi. Là encore, ce dispositif bénéficie majoritairement aux hommes (62 %) avec une très grande disparité selon les secteurs. En effet, les femmes sont présentes principalement sur le secteur d'aide à la personne (89 %), tertiaire, commerce et il est toujours difficile de les accueillir sur les actions de formation Transport, métallurgie et industrie. Néanmoins, la Loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes du 4 août 2014 semble avoir permis une féminisation plus forte dans le secteur des services aux entreprises et aux collectivités, principalement sur le métier d'agent de sécurité.

Concernant le PBF, le CESER s'interroge sur l'intérêt d'avoir inclus dans chaque action de formation un module Egalité Femmes-Hommes d'une demi-journée, qui se solde uniquement par un support de présentation « Powerpoint » informatif de l'égalité. Il lui semblerait aussi souhaitable de travailler en amont avec l'Education nationale sur des portes ouvertes aux entreprises, des actions de sensibilisation sur tout le territoire, pour accroître l'attractivité des formations diplômantes permettant l'accès des femmes à de nouveaux métiers.

Globalement, concernant la répartition sexuée des stagiaires 2016-2017 par dispositif, le CESER s'inquiète de la part importante des femmes (54 %) sur les actions en amont de la qualification (dispositifs Compétences clés, PPI, POP...), alors qu'elles ne sont plus que 38 % sur le dispositif qualifiant. Le CESER estime que le « plafond de verre » existe aussi dans la formation continue.

2.5. – L'enseignement supérieur et la recherche

Sur proposition de David ALIS et Antoine PIERCHON au nom de la Commission « Formation, emploi et éducation »

Observations générales

Le CESER constate que le rapport met en évidence des différences statistiquement significatives selon les domaines de formation et de recherche, tant au niveau de la formation doctorale que de la direction des Unités mixtes de recherches (UMR). Le rapport met également en lumière certaines initiatives en faveur de l'égalité femmes/hommes et concernant la prévention des violences faites aux femmes. Il est fait état d'actions portées à l'échelle régionale par les établissements bretons, mais également de travaux à l'échelle interrégionale par le biais de l'Université Bretagne Loire (UBL).

Le CESER regrette que les chiffres détaillés de ce rapport ne s'intéressent qu'aux candidats sollicitant et obtenant une allocation de thèses ou un financement de post-doctorat. Ainsi, seules les formations de 3ème cycle sont réellement abordées. Cela ne permet donc pas d'analyser une réelle évolution dans les formations supérieures. La question des chercheuses et chercheurs n'est par ailleurs abordée qu'au travers des directions d'Unités mixtes de recherches, ce qui est une approche très partielle de la question.

Le CESER souhaite qu'à l'avenir le rapport fasse état des nombreuses initiatives individuelles (femmes et numérique, cours d'enseignement sur Internet –MOOC- de l'IMT Atlantique Bretagne-Pays de la Loire, projet de communauté éducative « Les filles qui » à l'Université de Bretagne Occidentale – UBO...) qui cherchent à renforcer la mixité dans l'enseignement supérieur. Ces initiatives étant localisée à petite échelle, une coordination et mise en lumière régionale serait utile pour accélérer les évolutions.

2. Observations sur les indicateurs

En ce qui concerne le nombre de candidatures femmes/hommes sollicitant un financement de thèse, le rapport cite des indicateurs nationaux sur la part trop faible des femmes en sciences fondamentales, notamment les Sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC), mais ces données ne sont pas disponibles aux niveaux Master et Doctorat.

En ce qui concerne le nombre de candidatures femmes/hommes sollicitant un financement post-doc, il est important de thématiser ces indicateurs et vérifier les pourcentages hommes/femmes par domaine scientifique.

2.6. – Les langues de Bretagne

Sur proposition de Jean-Marc CLERY et Lydie POREE au nom de la Commission « Formation, emploi et éducation » (Volet « Transmettre les langues »)

et de Claudine PERRON au nom de la Commission « Société, environnement et qualité de vie » (Volet « Développer la présence des langues »)

1. Observations générales

Sur le volet « Transmettre les langues »

Le rapport fait état de la bonne santé des réseaux et effectifs bilingues qui se développent sous l'impulsion nouvelle donnée par la Convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne, signée en décembre 2015 et mise en œuvre dès l'année scolaire 2016-2017.

S'agissant des deux types d'aides accordées par la Région en faveur de l'enseignement bilingue, le rapport note une baisse significative du nombre de demande d'aides *Skoazell* pour les étudiantes de niveau Master 1 (-10 % en Master 1). Ce constat, qui peut être conjoncturel, s'inscrit sur le fond d'une diminution continue du nombre d'étudiant.e.s préparant les concours bilingues. Le CESER regrette que cette information ne soit pas mise au regard de l'évolution de la répartition globale par sexe des étudiant.e.s au niveau Master. Si la Région ne dispose pas de ces éléments, les Universités pourraient les lui fournir. Les données présentées démontrent en tous les cas que la formation aux langues de Bretagne n'échappe pas aux stéréotypes de genre sur les métiers de l'enseignement, dans lesquels les hommes sont sous-représentés.

Le CESER précise qu'à l'issue d'une campagne d'observation des effectifs par corps des personnels de l'enseignement public de l'académie de Rennes, effectuée au 1^{er} janvier 2018, le Rectorat a livré récemment la répartition précise par sexes. Chez les personnels enseignant.e.s, la part des femmes est de 82 % chez les professeur.e.s des écoles, et de 65,5 % chez les professeur.e.s certifié.e.s des lycées et collèges.

Alors que les bénéficiaires des aides du Conseil régional sont très majoritairement des femmes, la composition de la Commission Skoazell est inversement proportionnelle : les 2/3 des membres de cette instance de gouvernance sont des hommes.

Sur le volet « Développer la présence des langues »

Le rapport Egalité femmes.hommes du RADD 2017 développe quasi exclusivement des informations sur le champ très important de l'éducation et de l'enseignement des langues, alors que la politique linguistique du Conseil régional et le programme budgétaire 318 comportent un deuxième volet intitulé « Développer la présence de la langue bretonne dans la vie sociale, culturelle et publique », tant pour la langue bretonne que pour la langue gallèse. Le CESER aurait souhaité avoir connaissance d'éléments complémentaires sur ce volet.

2. Observations sur les indicateurs

Sur le volet « Transmettre les langues »

La présentation des données chiffrées sur les aides individuelles à la formation continue permet d'apprécier les écarts importants, voire très importants en ce qui concerne notamment les demandeur.se.s d'emploi bénéficiaires de places de stage, entre hommes et femmes bénéficiaires.

Par ailleurs, la présentation, tant de la manière dont les commissions Skoazell et FALB (Fonds d'aide à l'expression audiovisuelle en langue bretonne) sont constituées, que des données genrées qui les concernent, permet aisément de saisir la reproduction des inégalités de genre dans les instances de gouvernance, en particulier dans la commission Skoazell.

Sur le volet « Développer la présence des langues »

Concernant l'indicateur 2.6. portant sur la gouvernance, le CESER constate une majorité de femmes dans la commission Fonds d'aide à l'expression audiovisuelle en langue bretonne (FALB), dont la composition dépend directement de la Région.3. – Développement économique et emploi

3.1. – L'emploi et l'égalité professionnelle

Sur proposition de Olivier CAPY
Au nom de la Commission « Economie et innovation »

Observations générales

Le CESER souligne la pertinence de la méthode employée, qui consiste à prendre appui sur le portail Internet d'information mon-entreprise.bzh destiné aux TPE et PME afin de promouvoir l'égalité professionnelle, en complément d'un accompagnement des branches professionnelles sur le sujet, dans le cadre du Contrat de plan Etat-Région (CPER), et d'un travail sur l'accompagnement de créations d'entreprises par les femmes.

2. Observations sur les indicateurs

La totalité des indicateurs porte sur la part et le nombre de femmes accompagnées à la création d'entreprises. Il serait utile de connaître le nombre de créations pérennisées sur une période significative, ainsi que d'identifier la part des créatrices de 50 ans ou plus, les femmes de cette tranche d'âge constituant la part en plus forte augmentation parmi les demandeur euse s d'emploi.

Aussi, afin de disposer d'une idée de la promotion de l'égalité professionnelle au moyen du site monentreprise.bzh, il serait intéressant dans un premier temps de rapporter le nombre de visites de pages consacrées à l'égalité au nombre de visites du site.

Enfin, le CESER relève l'absence d'indicateurs qui permettrait d'évaluer l'action poursuivie dans le cadre du CPER 2015-2020, en faveur de l'accompagnement des branches professionnelles dans la promotion de l'égalité professionnelle, de la parentalité en entreprise, de la création d'activités par les femmes, de l'amélioration des conditions de travail des salarié·e·s, de la valorisation des emplois dits « féminins » (selon les termes du rapport) et de l'accompagnement des femmes dans les territoires fragiles. Il est souhaitable, à défaut de disposer d'indicateurs quantitatifs, d'informer plus précisément des réalisations en cours.

3.2. - L'économie sociale et solidaire

Sur proposition de Marie-Martine LIPS,
Au nom de la Commission « Economie et innovation »
et de Fabienne COLAS
Au nom de la Commission « Société, environnement et qualité de vie »

Observations générales

Le CESER constate, comme l'an dernier, que la situation est plutôt plus favorable dans l'Economie sociale et solidaire (ESS) que dans l'économie dite « classique », même si des progrès restent significativement à faire dans le domaine de l'emploi des cadres et de la gouvernance des structures.

Le point précédent du rapport permet également de constater qu'il y a plus de femmes accompagnées, en termee de création de structures, dans le domaine de l'ESS (voir l'indicateur précédent notamment Bretagne Active).

L'association de l'Observatoire de la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) au groupe de travail « Observatoire des territoires/Egalité femmes.hommes » mis en place par la Région devrait permettre de mieux cerner la réalité de la situation en Bretagne et ce d'autant plus que c'est l'ONESS (Observatoire national porté par le Conseil national des CRESS) qui a été chargé de la mise en œuvre de l'Observatoire national de l'égalité et de la parité dans l'ESS. Cela devrait permettre d'identifier un ou plusieurs indicateurs pertinents en la matière.

2. Observations sur les indicateurs

L'indicateur retenu est difficilement compréhensible (colonne 2017). Néanmoins, dans la mesure où il concerne un dispositif dont la Région a annoncé la disparition (ou tout au moins un complet remaniement), il devrait logiquement disparaître en 2019. Le CESER suggère que le groupe de travail « Observatoire des territoires/Egalité femmes.hommes » soit sollicité pour proposer de nouveaux indicateurs.

3.3. – L'agriculture

Sur proposition de Laëtitia BOUVIER et Pierre LEC'HVIEN Au nom de la Commission « Economie et innovation »

Observations générales

Dans son rapport sur l'égalité femmes.hommes, le Conseil régional fait état de l'évolution du contexte national et régional de l'égalité entre hommes et femmes en agriculture. Il est notamment évoqué la mobilisation gouvernementale sur le sujet, suite aux travaux de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité entre les hommes et les femmes du Sénat. Est également mis en exergue le soutien du Conseil régional au projet Agricultrices de Bretagne : visibilité, égalité et responsabilité professionnelle, porté par le groupe régional « Egalité-Parité : agricultrice au féminin » de la Chambre d'agriculture de Bretagne. Une feuille de route co-élaborée a été mise en place avec le groupe régional Agricultrices de Bretagne, afin d'envisager une déclinaison de certaines recommandations nationales. A l'avenir, il serait dès lors intéressant d'avoir un compte-rendu détaillé des mesures prises et de leurs impacts sur l'amélioration de l'égalité femmes.hommes.

2. Observations sur les indicateurs

L'accent est mis sur le nombre de femmes qui s'installent en agriculture et notamment l'évolution de la part de femmes bénéficiant des aides à l'installation. L'indicateur du nombre et de la part de femmes bénéficiaires de la Dotation jeune agriculteur trice (DJA) n'est pas suffisant pour donner une idée précise des changements. Des indicateurs concernant les types d'exploitations et les revenus seraient intéressants.

3.4. – L'économie maritime

Sur proposition de Olivier LE NEZET et David RIOU Au nom de la Commission « Economie et innovation »

Observations générales

Au préalable, le CESER apprécie de disposer de ces éléments sur l'égalité femmes-hommes dans l'économie maritime, dans une approche tant qualitative que quantitative.

Si la part des emplois féminins reste globalement minoritaire dans l'économie maritime, les actions citées vont dans le sens de l'égalité professionnelle. Plusieurs signaux témoignent de la prise en compte croissante de cet enjeu : la table ronde dédiée à la place des femmes qui s'est tenue à Saint-Brieuc en mars 2017, notamment. Le Conseil régional devra continuer à soutenir ces actions et veiller à la parité dans le cadre des manifestations qu'il organise.

L'obligation d'intégrer l'égalité femmes-hommes dans le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) et les difficultés de recrutement, conduisent les organisations professionnelles à étudier davantage la place des femmes dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture. Le CESER ne peut que s'en féliciter.

Le CESER souhaiterait connaître par la suite le taux d'utilisation de l'outil de recherche par compétence, testé dans le cadre de l'étude de l'AGEFOS PME et de Pôle emploi, étude financée par le Conseil régional.

Toutes ces données pourraient également venir enrichir le dispositif régional d'observation de l'économie maritime, en cours de structuration.

4. – Equilibre des territoires

4.1. – L'observation et la planification

Sur proposition de Brigitte LE CORNET

Au nom de la Commission « Aménagement des territoires et mobilités »

1. Observations générales

A travers la rédaction des rapports du Conseil régional utilisant l'écriture inclusive, le CESER note une volonté affirmée de promouvoir l'égalité hommes.femmes.

Gageons que l'égalité hommes.femmes gagnera encore davantage par une diffusion large de données précises sur la discrimination sexuée.

Le CESER se réjouit donc que ce sujet ait été intégré dans les travaux de l'observatoire des territoires, avec la mobilisation de divers acteurs. Il souhaiterait avoir connaissance des avancées sur ce sujet.

Il souligne enfin l'intérêt à avoir une connaissance fine, y compris à l'échelle locale, de cette question ; en effet, malgré l'importance et la persistance des inégalités, ce sujet reste encore peu approprié par les politiques publiques.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur : GéoBretagne : nombre de pôles métier pilotés par des femmes ou des hommes

Dans l'animation des pôles métiers comme dans la représentation du Conseil régional, le CESER note une relative stabilité dans la répartition entre les hommes et les femmes. Les hommes continuent de s'investir davantage dans la démarche, ce qui interroge le CESER.

4.2. - Contractualisation territoriale

Sur proposition de Stéphane CREACH

Rapporteur général en charge des schémas transversaux et de la contractualisation territoriale

1. Observations générales

Le CESER observe, comme le rappelle le document en introduction générale, que l'élaboration pour cette troisième année consécutive du rapport Egalité femmes.hommes s'appuie sur un plus grand nombre de données permettant de mieux appréhender l'ensemble des enjeux. A titre d'exemple, le rapport précise que 75 % des budgets publics consacrés aux loisirs des jeunes profitent aux garçons. Le CESER apprécierait que le Conseil régional construise son budget en intégrant la problématique du genre, lorsque cela est possible.

Au regard de cette analyse enrichie, force est de constater que les inégalités restent immenses dans des domaines comme l'accès aux droits, aux services, aux ressources, mais aussi à l'espace.

Le CESER partage l'approche territoriale et spatiale de la question de l'égalité femmes.hommes, ainsi que l'entrée par les besoins (sociaux, culturels, etc.) et aspirations de chacune et chacun. C'est aussi sous cet angle qu'il formule ses propositions dans le cadre de sa contribution au projet régional

« Breizh COP ». Il lui paraît en effet essentiel de prendre en compte les besoins différenciés des femmes et des hommes.

Dans ses différents rapports, le CESER insiste également sur la nécessité d'associer les habitants, en ville comme à la campagne, pour trouver les meilleures solutions en matière d'action publique. Le CESER soutient les démarches présentées dans le document et mises en œuvre dans les territoires, ruraux comme urbains, et dans le cadre plus spécifique de la politique de la ville. S'agissant de la place des femmes dans les espaces publics, il note par exemple le projet « Marches exploratoires » développé dans le cadre des contrats de ville. Sur ce thème, le CESER renvoie à son étude de juin 2016 « Bienvenue dans les espaces publics de Bretagne » qui identifie cet enjeu et fait des propositions. Par exemple, il pourrait être intéressant de suivre la façon dont les projets de centre-ville et centre-bourg financés par le Conseil régional tiennent compte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la planification urbaine.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 - Parité dans les Comités uniques de programmation (CUP) des contrats de partenariat Europe/Région/Pays

Le CESER note que les pourcentages restent identiques entre 2015 et 2017 et qu'ils masquent de fortes disparités entre les CUP. Le CESER souligne que la faible représentation des femmes au sein des CUP est, malheureusement, le reflet de la composition d'une part des exécutifs de Pays et d'EPCI et, d'autre part, des Conseils de développement. Le CESER aurait souhaité que des chiffres soient donnés pour illustrer plus précisément cette situation.

Indicateur n°2 - Approche intégrée de l'égalité dans les Contrats de ville bretons

Le CESER soutient les démarches engagées dans le cadre des contrats de ville. Il note l'augmentation du nombre de projets Égalité femmes.hommes dans les appels à projets depuis 2015. Le commentaire précisant que ceci témoigne d'une « présence active et efficace des associations de défense des droits des femmes dans les quartiers », le CESER souhaite rappeler que dans ce domaine comme dans d'autres, l'action publique a un réel besoin du tissu associatif et qu'il est nécessaire de garantir son dynamisme.

Indicateur n°3 - Parité dans la commission de pilotage du réseau rural (y compris les co-pilotes)

Le CESER note que les données sont identiques à celles de 2016. Il souligne la vigilance apportée à la question de la parité dans le cadre de l'événement les « Territoires innovent ». S'agissant de la démarche Breizh COP, il apprécie les données transmises sur le « Carrefour des territoires », concernant notamment les intervenants. Au vu de l'ambition de la démarche, des données complémentaires sur l'ensemble des événements auraient pu être présentées.

5. – Connexion des territoires et des populations

5.1. – Le numérique

Sur proposition de Bernard LAURANS au nom de la Commission « Aménagement des territoires et mobilités », de Cécile MARTIN au nom de la Commission « Economie et innovation », de Françoise BOUJARD au nom de la Commission « Formation, emploi et éducation », de Marie-Anne CHAPDELAINE au nom de la Commission « Société, environnement et qualité de vie »

Observations générales

Le CESER note que les métiers du numérique sont encore très majoritairement masculins ; il pourrait être intéressant d'en comprendre les raisons.

Le Conseil régional soutient des actions de sensibilisation dans ce domaine et à ce titre, il pourrait être intéressant d'en suivre à moyen - long terme, les évolutions : au fil du temps, ce secteur se féminise-t-il davantage ?

La Conseil régional apporte son soutien aux projets qui ont vocation à agir contre le cyber-sexisme auprès des plus jeunes. Le CESER regrette l'absence d'indicateur sur le nombre de projets et leur répartition sur le territoire. Il souhaiterait savoir également au travers de quels outils ces projets sont financés.

2. Observations sur les indicateurs

Il pourrait être intéressant de suivre, dans le temps, la place des femmes dans le secteur du numérique.

5.2. – Les mobilités et les transports

Sur proposition de Jean-Marie BERTHO, Brigitte DELAHAIE et Jean-Luc PELTIER Au nom de la Commission « Aménagement des territoires et mobilités »

1. Observations générales

Le CESER apprécie que le Conseil régional prenne en compte la question de l'égalité femmes.hommes, notamment en termes d'accessibilité à son offre de transport ainsi que d'un point de vue tarifaire, compte tenu de la persistance des inégalités salariales. En outre, le CESER prend acte de la volonté du Conseil régional d'intégrer des critères de féminisation lors du renouvellement des Délégations de service public (DSP) de transports scolaires. Néanmoins, le CESER tient à rappeler le caractère précaire de ces emplois, qui constituent souvent un complément de pension ou de salaire. Pour le CESER, ce point doit être pris en compte par le Conseil régional, afin que cette démarche n'accentue pas les inégalités salariales que les femmes subissent déjà.

Le CESER salue donc les initiatives menées mais constate, compte-tenu des enjeux, que le sujet mériterait de faire l'objet d'un traitement plus approfondi. En complément des indicateurs proposés ci-dessous, il serait intéressant d'engager une démarche visant à assurer un suivi qualitatif, en croisant les données fournies par les autres collectivités régionales. Ce sujet pourrait faire l'objet d'un suivi particulier de l'Observatoire régional des transports de Bretagne.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 - Usager.e.s du TER Bretagne

Cet indicateur est intéressant mais trop limitatif, car au-delà de l'aspect quantitatif, il serait intéressant de mieux connaître la typologie des déplacements des femmes et des hommes en Bretagne.

Indicateur n°2 - La place des femmes dans la gouvernance du transport public régional

Cet indicateur nous renseigne sur la participation des femmes aux comités de lignes et des partenaires. Le CESER note l'évolution positive en termes de participation des femmes à ces réunions, mais cette évolution reste à consolider.

En complément, le CESER souhaiterait qu'une indication soit apportée sur le niveau de participation des femmes dans la gouvernance des différents services de transports.

Le CESER remarque toutefois que certains indicateurs complémentaires pourraient faire l'objet d'un suivi :

- l'évolution des actes d'agressions dans les transports, auxquels les femmes sont hélas trop souvent exposées ;
- le suivi de la féminisation des divers métiers liés aux transports publics.

6. – Rayonnement et vitalité

6.1. - Le sport

Sur proposition de Joël DEVOULON et Jacqueline PALIN Au nom de la Commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Observations générales

Le texte et les indicateurs donnent une connaissance assez fine des démarches régionales en faveur des pratiques sportives féminines, du moins pour ce qui relève des fédérations et des compétitions. Partant de stéréotypes sexués encore bien établis et de financements encore fortement tournés vers les pratiques masculines, ils montrent une volonté de soutenir une évolution vers plus de mixité. Cela se traduit par un développement de la pratique sportive chez les femmes dès l'adolescence, par une certaine ouverture aux femmes de disciplines traditionnellement masculines et par des pratiques mixtes plus nombreuses.

Les questions posées ne sont toutefois pas exclusivement quantitatives.

Un chantier est ouvert avec *Sport santé au féminin* qui recouvre une volonté de traiter des troubles de santé spécifiques aux femmes.

Quelques données montrent des différences d'approche notables entre femmes et hommes, sur les motivations de la pratique ou la finalité compétitrice.

Le CESER souhaiterait obtenir des informations complémentaires sur le soutien régional aux actions de lutte contre le harcèlement et les violences sexistes et sexuels dans le sport en Bretagne.

Enfin, renvoyant à son rapport de décembre 2017 « Les défis de la vie associative en Bretagne », il souhaite que le Conseil régional encourage l'accès aux responsabilités des femmes dans les instances sportives, notamment aux fonctions de présidentes.

2. Observations sur les indicateurs

Les indicateurs chiffrés sont de deux ordres :

- factuels, soit regroupés en tableaux pour les aides régionales et le Chèque sport, soit disséminés dans le texte et plus globaux pour les compétitions et les licencié·e·s par discipline.
- déclaratifs, disséminés et globaux pour les motivations des choix.

L'ensemble donne une connaissance assez fine des pratiques sportives féminines, du moins pour ce qui relève des fédérations et des compétitions.

Un domaine nouveau, *Sport santé au féminin*, recouvre une volonté de traiter des troubles de santé spécifiques aux femmes mais sans donner lieu à des indicateurs précis.

Avec la disparition du Chèque sport, l'indicateur mesurant une augmentation de son utilisation par les filles et donc un progrès de la pratique féminine va disparaitre. Sera-t-il remplacé ?

6.2. - La culture

Sur proposition de Patrice RABINE Au nom de la Commission « Société, environnement et qualité de vie »

Observations générales

Les inégalités et les discriminations sont largement répandues dans le monde du travail, et la culture ne fait pas exception, comme le révèlent les nombreuses études réalisées sur le secteur culturel depuis 2006.

Dans son discours de février 2018, la Ministre de la culture a précisé les grands axes de la démarche très volontariste qu'elle entend mener sur le terrain des inégalités femmes hommes. Considérant que le secteur culturel a un devoir d'exemplarité et d'avant-garde en matière d'égalité femmes hommes, elle assigne à la culture six axes prioritaires : l'égalité de rémunération, la levée des freins à l'emploi (notamment pour les artistes et techniciennes intermittentes du spectacle), la formation, l'équilibre des nominations à la tête des établissements culturels, l'équilibre des moyens de production, l'équilibre des programmations.

Le CESER constate avec satisfaction que le Conseil régional agit déjà avec volontarisme, depuis octobre 2015, sur une partie des axes prioritaires définis par la Ministre : il est attentif à la composition paritaire des conseils d'administration des EPCC (Établissements publics de coopération culturelle), des comités de lecture, du Conseil culturel de Bretagne ; il encourage la prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans les conventions pluriannuelles d'objectifs signées avec des structures culturelles ; il conduit depuis 2017 une étude sur la place des femmes dans les aides qu'il octroie aux compagnies du spectacle vivant ; il soutient l'association HF Bretagne qui réalise dans le secteur culturel un travail remarquable de collecte de données sexuées et de sensibilisation.

Le CESER encourage le Conseil régional à intensifier son action en faveur de l'égalité femmes·hommes. Il renouvelle cette année les propositions qu'il formulait dans son avis de l'année précédente : conditionner les subventions au respect d'objectifs d'égalité femmes-hommes, imposer une temporalité et des indicateurs d'évaluation concernant la parité dans les instances de décisions, l'équilibre des nominations aux postes de direction, l'équilibre des programmations, l'accès aux moyens de production et l'égalité salariale.

2. Observations sur les indicateurs

Les trois tableaux de ce bordereau permettent de suivre la composition des Conseils d'administration des EPCC, celle des comités de lecture, celle du Conseil culturel. Ils contiennent davantage des éléments de contexte, dans la mesure où le Conseil régional encourage et sensibilise, mais n'a pas de prise directe sur les compositions, sauf en ce qui concerne les représentant·e·s de la Région.

6.3. – La santé

Sur proposition de Bernard GAILLARD et Mireille MASSOT Au nom de la Commission « Société, environnement et qualité de vie »

Observations générales

Le rappel introductif du contexte national et régional des inégalités de santé entre les femmes et les hommes est très instructif et fait ressortir leur importance. C'est en particulier ce que montrent d'une part le récent rapport du Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes intitulé « Santé et

accès aux droits : une urgence pour les femmes en situation de précarité », et d'autre part les données régionales disponibles. Le CESER soutient fortement l'objectif du Conseil régional de développer une meilleure connaissance partagée sur les inégalités de santé entre les femmes et les hommes en Bretagne. Son appui aux travaux sexués de l'Observatoire régional de la santé en Bretagne (ORSB) y contribue. Il est en effet essentiel de développer l'analyse sexuée des données de santé pour révéler des différences et des inégalités entre les femmes et les hommes. Le travail sur la réduction des risques en milieu festif est de longue haleine. L'intérêt est de s'appuyer sur des dynamiques associatives du type « le Collectif Orange bleue », cité par le Conseil régional, et qui intervient en particulier lors des festivals par des actions de prévention santé et de réduction des risques auprès des femmes et des hommes. Le CESER souhaite que le Conseil régional continue à soutenir l'ensemble des réseaux associatifs qui luttent contre les inégalités et agissent en proximité, au quotidien, pour faire progresser l'accès aux droits des femmes, en particulier des femmes en précarité et victimes de violences, préjudiciables à leur santé et parfois, à leur vie même.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur sur le « Soutien aux 13 Points accueil écoute jeunes » (PAEJ)

Le CESER souligne l'intérêt, dans ce rapport égalité du Conseil régional, de la présentation du tableau sexué relatif aux 13 Points d'accueil écoute jeunes (PAEJ) par territoire, comportant le nombre de jeunes filles et garçons ayant eu au moins un entretien individuel dans l'année. Il fait ressortir que les filles sont le public majoritaire des PAEJ (sauf dans les Pays de Rennes et de Saint-Malo où une quasi parité est observée) et que leur part relative augmente régulièrement depuis 2015. Il serait intéressant d'approfondir l'analyse de ces différences sexuées et territorialisées.

6.4. – Les politiques de coopération et solidarité internationale et les fonds européens

Sur proposition d'Isabelle AMAUGER Rapporteure générale en charge de l'Europe et de l'international

1. Observations générales

Le CESER note que la mise en perspective, avec des éléments de comparaison et de contexte européens et internationaux est intéressante, de même que la présentation de l'indice de l'égalité des genres mis en œuvre dans l'Union européenne pour mesurer la parité dans plusieurs domaines – argent, travail, santé, etc.

Concernant les fonds européens, l'égalité femmes.hommes est l'un des trois principes « horizontaux » inscrits dans les règlements européens. Le CESER note qu'il s'agit donc d'une démarche intégrée prise en compte dans l'ensemble des programmes sur la base *a minima* d'une sensibilisation à l'égalité femmes.hommes.

2. Observations sur les indicateurs

Indicateur n°1 - Collectivités signataires de la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale

Le CESER souligne que les collectivités territoriales bretonnes engagées dans la démarche de Charte européenne pour l'égalité des hommes et des femmes dans la vie locale restent très marginales en nombre (10 en 2017, dont la Région Bretagne).

Dans le domaine de la coopération et de la solidarité internationale, le CESER note le respect de la parité dans le Comité mixte de solidarité internationale. Il suggère que cet indicateur soit retenu pour d'autres instances similaires.

Indicateur n°2 - Nombre de bénéficiaires de l'aide à la mobilité internationale

Globalement, le nombre de filles est très supérieur à celui des garçons. Le CESER souligne que cet indicateur mériterait d'être précisé par des informations complémentaires.

Le CESER note l'absence d'indicateur sur les fonds européens. La présence de femmes à parité avec les hommes dans les vidéos réalisées par le Conseil régional pour valoriser le rôle de ces fonds sur le territoire de la Bretagne aurait pu être citée. Il pourrait être également intéressant d'intégrer des indicateurs portant sur les actions mises en œuvre dans le cadre de chaque fonds, encore peu présentes dans le bordereau :

- Répartition femmes-hommes des bénéficiaires du FSE ;
- Répartition femmes-hommes des bénéficiaires des aides à l'installation dans les domaines de l'agriculture et de la pêche.

6.5. – La promotion de tous les droits

Sur proposition d'Annie GUILLERME et Mireille MASSOT Au nom de la Commission « Société, environnement et qualité de vie »

1. Observations générales

Le Conseil régional rappelle que l'égalité d'accès aux droits et son plein exercice doivent être une garantie pour chacun·e et partout, mais il souligne toutefois les obstacles qui se dressent, plaçant d'emblée les personnes dans une situation inégalitaire et discriminatoire. Le CESER, qui partage pleinement l'ambition démocratique du Conseil régional de promotion des droits, ajoute aussi l'importance d'assurer la fonction de veille pour leur préservation et leur maintien, car ces droits ne sont jamais définitivement acquis.

2. Observations sur les indicateurs

Le CESER relève en particulier la pertinence des indicateurs de contexte nationaux et régionaux en résonance avec l'actualité dénonçant les violences et discriminations faites en particulier aux femmes dont les agressions sexistes, sexuelles, la prostitution, l'homophobie et la lesbophobie ainsi que les excisions perdurent en France.

Les chiffres clés communiqués participent à lutter contre la persistance d'attitudes d'ignorance et de déni qui ne sont plus acceptables aujourd'hui notamment dans les espaces publics ; le CESER renvoie ici à son rapport de juin 2016 « *Bienvenue dans les espaces publics en Bretagne »*, et à ses nombreuses préconisations.

L'engagement de centres hospitaliers, des réseaux associatifs, des collectivités territoriales et du réseau universitaire sur les territoires de Bretagne, dont nous fait part le Conseil régional, sont des réponses encourageantes.

Le CESER de Bretagne approuve le soutien du Conseil régional en faveur des actions de la promotion et de l'accès aux droits pour tous et toutes développées par les réseaux associatifs, qui constituent un gage de démocratie.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

Rapport d'activité et de développement durable (RADD) 2017

Nombre de votants: 104

Ont voté pour l'avis du CESER: 104

Sophie JEZEQUEL (CRAB), Edwige KERBORIOU (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Didier LUCAS (FRSEA), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Philippe DAGORNE (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Patrice LE PENHUIZIC (Par accord FRCIVAM-IBB), Olivier LE NEZET (CRPMEM), Jehane PRUDHOMME (CRPMEM), Goulven BREST (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), Philippe PLANTIN (CRMA), Marielle TARTIVEL (U2P), Philippe LE ROUX (U2P), Sylvère QUILLEROU (CNPL), David CABEDOCE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Annie SAULNIER (MEDEF), Daniel TUNIER (MEDEF), Brigitte LE CORNET (CPME), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Olivier CHAPALAIN (Par accord UDES-UNIFED), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Ronan LE GUEN (Collectif de fédérations d'insertion par l'activité économique : par accord entre la fédération des entreprises d'insertion Bretagne, Chantier école Bretagne, Collectif des associations intermédiaires 29, Fédération des associations intermédiaires 22, Union départementale des associations intermédiaires 56), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Sergio CAPITAO DA SILVA (ID4CAR), Anne COUËTIL (Par accord SER-FEE), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Danielle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Isabelle CONAN ROUSSEAU (CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Brigitte LE CLECH (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Hervé THIBOULT (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Lindsay MADEC (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Florence PRIGENT (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Nadine HOURMANT (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Annie COTTIER (CFTC), Daniel CLOAREC (CFTC), Viviane SERRANO (SOLIDAIRES), David COCAULT (SOLIDAIRES), Marie-Andrée JEROME-CLOVIS (UNSA), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marie BERTHO (CFE-CGC), Jean-Marc CLERY (FSU), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Lydée POREE (Planning Familial), Laetitia BOUVIER (JA), Antoine PIERCHON (Par accord UNEF-fédé B-FERIA), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Marie-Martine LIPS (CRESS), Marie-Anne CHAPDELAINE (FAS), Marylène SIMON (Par accord URAPEI-CREAI), Marie-Christine CARPENTIER (URIOPSS), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Pierre BARBIER (Coordination des associations de solidarité internationale), Mireille MASSOT (UNAASS), Fabienne COLAS (Union régionale de la Mutualité française), Claudine PERRON (Kevre Breizh), Patrice RABINE (SYNDEAC), Marine LE GALL-ELY (Universités de Bretagne), M'Hamed DRISSI (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Antoine DOSDAT (IFREMER), Michel MORVANT (par accord SOLIHA Bretagne et Habitat et développement en Bretagne), Gérard CLEMENT (Par accord entre l'UFC - Que choisir et Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)), Suzanne NOËL (EPL Bretagne-Pays de la Loire), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Jean-Luc

Session du 11 juin 2018 Avis du CESER

TOULLEC (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Jean-Philippe DUPONT (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Cécile MARTIN (Personnalité qualifiée), Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Bernard GAILLARD (Personnalité qualifiée), Gilles MATHEL (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER: 0

Se sont abstenus: 0

Adopté à l'unanimité



Intervention d'Annie COTTIER Union régionale CFTC de Bretagne

La CFTC souligne l'importance du Rapport d'Activité et de Développement Durable. Il permet de mieux comprendre l'action du Conseil Régional et son implication auprès des différents partenaires.

La CFTC comprend bien aussi l'aspect pluri annuel des investissements consentis et de ce fait la difficulté une évaluation fine. Néanmoins dans un souci d'une plus grande transparence encore, la CFTC aurait apprécié des indicateurs de suivi plus explicites, permettant ainsi une meilleure compréhension de l'action publique au service des bretons et bretonnes, au soutien à l'économie, de l'innovation, du développement durable.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention d'Isabelle CONAN-ROUSSEAU Union régionale interprofessionnelle de la CFDT Bretagne

La CFDT remercie le Conseil Régional pour ce rapport d'activité important et intéressant et qui évolue positivement au fil des années. Ce document contribuera et sera utile au CESER pour exercer sa nouvelle mission de contribution à l'évaluation des politiques publiques, qui concerne non seulement les activités du Conseil Régional mais aussi celles de l'État et des autres collectivités.

Concernant les indicateurs, nous constatons que des informations et des données diffusées dans les différentes conférences et comités régionaux thématiques ou sectoriels n'apparaissent pas dans le RADD. La CFDT le regrette. De même, la CFDT souhaite que les indicateurs de résultats puissent être de plus en plus nombreux en complément des indicateurs de moyens.

La CFDT regrette le retard pris dans la mise en place de l'observatoire des territoires qui se limite pour l'instant à la simple création d'une base de données. Cet observatoire, ainsi que l'avait souligné le CESER dans son rapport sur les « dynamiques territoriales », permettrait d'avoir une vision précise du développement économique et social des territoires mais également une vision globale de l'action publique sur les territoires. Un tel observatoire devient encore plus important à l'heure où la loi NOTRe commence à bouleverser le paysage politico-administratif de notre région et la répartition des compétences entre collectivités.

Dans la même logique, il serait intéressant que le Conseil Régional et le CESER puissent disposer d'un tableau de bord du développement de la Bretagne établi par exemple par l'Insee en partenariat avec des organismes d'études. Celui-ci retracerait les tendances récentes et les particularités bretonnes en matière de démographie, de revenus, d'emploi, de situation du marché du travail... Un tel tableau de bord permettrait de mieux connaître la situation de la région et le contexte dans lequel s'inscrit l'action publique du Conseil Régional.

Pour la CFDT, il est également important d'avoir une lisibilité sur l'évolution du développement économique, nouvelle compétence régionale, et d'avoir le fléchage précis des crédits des subventions accordées aux entreprises ainsi que le fléchage précis des prises de participation au capital des entreprises bretonnes.

Concernant la troisième partie du document sur le Bilan des émissions de gaz à effets de serre, la CFDT tient à rappeler qu'il y a urgence à agir pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre et attend du Conseil Régional un plan d'action détaillé avec des objectifs précis lors de l'élaboration de la BreizhCop.

La CFDT partage l'avis du CESER qui « émet le vœu que ce document transversal puisse être davantage mis en cohérence avec la Feuille de route Mer-Littoral de la Région Bretagne 2018-2022 ».

La CFDT soutient et se félicite des actions déjà engagées par le Conseil Régional qui permettront le développement des Energies Marines Renouvelables, véritable opportunité pour redynamiser l'ensemble du tissu industriel breton sur nos territoires, pour créer de la croissance et des emplois durables dans notre région, projet que la CFDT défend depuis plusieurs années.

La CFDT tient à remercier le travail réalisé par le groupe de travail EMR de la CRML sur la planification des EMR qui a conduit mercredi dernier en session plénière de la CRML à la validation d'une macro-zone au large de Groix pouvant accueillir 1GW. Accord de concertation unique en son genre que bien des régions nous envient.

La Bretagne disposera ainsi d'un site pilote permettant de valider le modèle économique des fermes d'éoliennes flottantes avant le passage à la phase industrielle et au déploiement de fermes de plus grande envergure. Pour la CFDT, cette étape préfigurera le développement de l'activité par la suite.

Pour la CFDT, la région Bretagne dispose d'un maillage unique avec des compétences dans le secteur maritime en termes de construction, de réparation, de conception qui ne sont plus à démontrer. Face à une concurrence internationale, il faut maintenant accélérer le rythme afin d'être au rendez-vous! Le gouvernement doit donc accélérer le processus des appels d'offres EMR, sans quoi les industriels français, pour des raisons économiques, se retireront des projets et cela ne favorisera pas le développement de la filière française alors que les investissements, eux, ont été réalisés sur notre territoire.

Concernant la formation, la CFDT soutient l'avis du CESER et notamment la demande de mise en place d'un schéma directeur de la stratégie numérique de la Région. Les indicateurs sont en effet aujourd'hui dispersés dans de nombreux programmes. Et ce schéma permettra d'avoir une vision globale de la politique de la Région envers les établissements de formation initiale et continue, l'enseignement supérieur et la recherche : accès au très haut débit, qualité des réseaux informatiques, maintenance et équipements, mise en place de formations en particulier pour les publics les plus éloignés de l'usage numérique, développement des usages et de l'expérimentation.... Ce schéma devra également indiquer la déclinaison de cette politique dans les territoires et les complémentarités recherchées entre les actions de l'Etat et des différentes collectivités. Sans politique ambitieuse de formation, la Région Bretagne ne pourra répondre aux défis de la transition numérique.

L'année 2017 a été marquée par la désignation de l'égalité femmes - hommes comme grande cause du quinquennat et surtout par l'avènement du mouvement « #MeToo » mais l'égalité entre les femmes et les hommes est un combat de toujours de la CFDT.

Pour lutter efficacement contre les inégalités, il convient d'abord de bien les connaître. Dans la suite de ce qui a été dit tout à l'heure, la CFDT attend donc beaucoup de l'Observatoires des territoires et, aussi, de la création du groupe de travail thématique sur l'égalité femmes - hommes. Elle souhaiterait par ailleurs que la Région présente un budget genré.

Aujourd'hui, les stéréotypes sexistes sont difficiles à déconstruire, quels que soient les champs de compétences, et se pose plus généralement la question de l'articulation entre l'organisation de notre société et les organisations de travail.

Compte tenu de la transversalité de ce rapport, la CFDT souligne l'importance d'une méthodologie efficiente incluant des éléments, non seulement sur les actions menées mais également sur les objectifs visés. La démarche d'évaluation est nécessaire et doit permettre une vision plus affinée des progrès réalisés dans cette volonté d'une égalité réelle femmes - hommes.

La Région doit poursuivre ses actions pour lutter contre les problèmes de mixité et notamment : les actions de prévention et de formation auprès des jeunes et des moins jeunes, le soutien aux initiatives dans le domaine économique et pour l'emploi.



Intervention de Jean-Marc CLERY FSU Bretagne

L'intervention de la FSU se limitera à la Mission III. Avec un budget de plus de 590 M€ mandatés pour l'année 2017, dont près de 200 M€ en investissement, la *Mission Formation* est de loin la partie du budget la plus importante pour la Région, par son poids et sans doute aussi par ses enjeux.

La politique en direction des lycées fait l'objet d'une autre intervention portant sur le *Schéma directeur immobilier* (SDI). On se concentrera donc ici sur deux sujets d'actualité particulièrement préoccupants et que la Région doit considérer avec une grande attention.

Le premier porte sur l'accès à l'enseignement supérieur et au premier cycle universitaire. Alors que le Ministère de l'Éducation diffuse actuellement ses éléments de langage en mode fumigène et que le rectorat se refuse encore à commenter les premiers chiffres dont il dispose sur les résultats de la procédure *ParcourSup'*, la FSU pour sa part a dressé un premier bilan vendredi dernier.

Actuellement en Bretagne sur les 33 000 lycéens qui ont émis des vœux sur *ParcourSup'*, 8 000, soit un quart d'entre eux, n'ont encore reçu aucune proposition d'affectation, dont un petit millier qui savent déjà que tous leurs vœux ont été refusés. Sur l'ensemble des lycéens, seul un tiers d'entre eux ont à ce jour validé une proposition sur *ParcourSup'*. A titre de comparaison, l'an passé avec la procédure APB c'était 80 % des lycéens qui à peu près à même date avaient une affectation à l'ouverture de la *phase* 1.

On rappellera que la mise en place de *ParcourSup'*, imposée aux établissement cet hiver - au pas de charge et avant même le vote au printemps de la *Loi Relative à l'Orientation et à la réussite des Étudiants* (ORE) - visait à provoquer un « choc d'efficacité » pour répondre en premier lieu aux difficultés d'affectation dans les filières dites « en tension » à l'Université. Or, en 2017 cela ne concernait au niveau national que 7 % des futurs étudiants environ et moins de 1 % des candidatures avaient dû être soumises à tirage au sort (précisons qu'il n'y a pas eu de tirage au sort dans l'académie).

Quand *ParcoursSup'* laisse les deux tiers des candidats au Bac dans l'incertitude à la veille des épreuves - soit parce qu'ils n'ont pas encore choisi entre des propositions d'affectation qui n'ont pas forcément leur préférence, soit parce qu'ils sont toujours sur listes d'attente - on ne peut pas dire que l'efficacité soit au rendez-vous. Mais le hasard parfois si ! Car confrontées à l'obligation de départager des dossiers *ex-aequo*, certaines commissions ont dû recourir au tirage au sort plutôt que de devoir départager sur des moyennes à trois décimales derrière la virgule. Ce que le Ministère et le rectorat ne disent pas non plus c'est que faute d'éléments objectifs et de moyennes harmonisées, plusieurs commissions ont pris comme critère la note d'écrit de l'épreuve du *Bac de français* passée en fin de Première - au risque d'introduire un biais de sélection.

La situation dans l'académie est sûrement loin d'être la pire si l'on en croit les premiers bilans dans les académies d'Ile-de-France. Pour autant, *ParcourSup'* aura suscité beaucoup d'anxiété chez les jeunes et dans leurs familles et une débauche d'énergie pour les équipes éducatives, sans empêcher néanmoins que soit écornée la confiance des jeunes.

L'objectif affiché de ParcourSup et de la Loi dite « ORE » était censément d'améliorer l'efficacité de l'affectation dans le supérieur mais aussi de réduire « l'échec à l'Université ». Or, sans compter les difficultés qu'il y aura pour mettre mettre en place, faute de moyens, un réel accompagnement pédagogique pour les étudiants de

première années « éloignés des attendus de la formation », ce sont d'ores et déjà près d'un millier de futurs bacheliers qui pourraient potentiellement être affectés par la *Commission académique* - s'ils prennent l'initiative de la saisir - là où ce sera possible sur des places restées vacantes, c'est-à-dire dans des formations qu'ils n'ont pas choisies. Et ce seront sans aucun doute aussi plusieurs milliers d'autres jeunes parmi les plus de 7 000 encore en attente qui, dans le doute, se seront rabattus en urgence et par sécurité sur des vœux qui n'ont pas leur préférence.

A l'Université comme au lycée, la possibilité de suivre la formation désirée et intégrée par le jeune dans un projet personnel est une composante importante de la motivation conditionnant sa réussite. Or, de ce point de vue, *ParcourSup'*, renverse totalement la perspective puisque désormais le jeune constate qu'il est *d'abord choisi* avant qu'il puisse lui-même choisir.

Les effets de *ParcourSup'* sont tels qu'on en oublierait presque qu'à son origine comme d'ailleurs pour son prédécesseur *Admission Post-Bac* (APB), il y a l'idée que *l'optimisation technique* de l'affectation peut dispenser d'un engagement budgétaire - et donc d'un acte politique - pour répondre aux besoins nés des effets conjugués de la croissance démographique des *années 2000* et de la massification de l'accès au supérieur.

Car ce qui est en jeu aujourd'hui c'est de savoir si le pays poursuivra ou au contraire limitera le mouvement de démocratisation de l'accès au supérieur. La FSU aurait aimé que cette interrogation, essentielle pour la Nation comme pour notre région, soit au cœur des débats comme à l'esprit de ceux qui sont intervenus abondamment dans l'espace public pour « commenter » les mobilisations à l'Université, et au premier chef à l'Université de Rennes-2. Force est de constater en tout cas que les ressentiments liés au passé et les calculs politiques, plus ou moins locaux et à plus ou moins courte vue, ne sont pas ce qui rend le plus apte à apprécier la vérité.

Au regard de ce qu'on a pu malheureusement voir dans certaines universités françaises, on devrait plutôt saluer la manière dont l'équipe de la Présidence de Rennes-2, les personnels, et aussi les militants du SNESup-FSU ont su prendre toutes leurs responsabilités quelles qu'aient été les difficultés pour défendre leur conception d'une Université accueillante - elle est d'ailleurs celle qui a ouvert le plus grand nombre de place supplémentaires (+575) - mais aussi une Université capable de mettre en œuvre une politique crédible pour soutenir les étudiants dans leurs parcours de formation.

Le second sujet de préoccupation n'est pas sans rapport avec la question de l'accès au supérieur ; il concerne l'avenir de l'Orientation scolaire et des CIO. Comme chacun sait, dans les débats avec la Région autour de l'élaboration du SPRO, la FSU a toujours défendu l'idée d'une Orientation à deux *branches* du fait de la spécificité des enjeux de l'orientation pour les jeunes, scolaires et étudiants, dont la personnalité, les capacités et les goûts sont encore largement en construction. C'est pourquoi elle a également toujours fermement rappelé la distinction des compétences respectives de l'État et de la Région dans ce domaine, alors que beaucoup parlaient d'abattre les « *cloisonnements* ».

Avec le temps le SPROEP était parvenu à intégrer une conception un peu mieux différenciée, sans pour autant s'interdire de travailler collectivement à l'amélioration du service rendu par les différents réseaux-acteurs. Aujourd'hui, la mise en œuvre annoncée de la future loi dite « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » remet en question cette construction régionale et rebat une fois de plus les cartes par l'annonce du transfert vers les régions de la compétence Information sur les métiers en même temps que le démantèlement de l'ONISEP. Dans le même temps Jean-Michel Blanquer quant à lui fait planer le doute sur l'avenir des CIO, voire des psychologues - PsyEN - du second degré dans l'Éducation nationale.

Le transfert de la compétence *Information* fait craindre des conséquences dommageables pour les élèves et les étudiants, l'information pouvant être dispensée par des prestataires désignés, dans la mesure où les

régions n'ont pas les personnels compétents pour effectuer ces interventions. Ceci pose nombre de questions que ce soit sur la qualité de l'information dispensée, sa validité scientifique, son niveau de généralité, son objectivité, que sur la qualification des personnes qui feront ces interventions et le contrôle des organismes mandatés par les régions, enfin sur la déontologie et l'indépendance des intervenants par rapports à divers groupes de pression.

Quant à la possible fermeture des CIO (17 en Bretagne) et à la mise à disposition de la Région des PsyEN du second degré et des Directeurs des CIO, elle poserait d'autres problèmes tout aussi redoutables. Les CIO sont des lieux d'accueil ouverts toute l'année, implantés au cœur des territoires où toute personne peut bénéficier d'un accueil gratuit et où la confidentialité des entretiens est garantie. C'est l'existence de ces lieux spécifiques et uniques en leur genre, qui permet aux personnels des CIO de se tenir à distance de toute prescription au local venue d'un lycée ou d'un collège, tout autant que des orientations d'une collectivité locale en matière d'emploi et d'insertion.

Cette indépendance les PSYEN et les DCIO de la FSU la défendent farouchement car elle est constitutive de leur *éthique professionnelle* et de la manière dont ils exercent leurs missions dans l'intérêt de tous.

Le 14 mai avec les organisations syndicales FSU, FO, Sud et SE-UNSA, les personnels se sont rendus à la Région pour rencontrer la Vice-Présidente en charge de la Formation, de l'apprentissage et de l'orientation, afin de lui faire part de leurs inquiétudes et de leurs attentes. Aujourd'hui 11 juin, premier jour de l'examen en séance publique du *Projet de loi* à l'Assemblée, les personnels se sont à nouveau donnés rendez-vous, cette fois devant le rectorat, pour manifester toute leur détermination.



Intervention de Philippe LE ROUX Union des entreprises de proximité (U2P) de Bretagne

Monsieur le Président, Chers Collègues,

J'interviens au nom du Collège 1 en qualité de représentant de l'U2P.

Le rapport d'activité et de développement durable 2017 est pour nous, conseillers du CESER, un document de grande valeur.

En effet, sa lecture, et l'on se félicite de disposer d'une présentation particulièrement didactique, permet, à partir de ce bilan, d'avoir une tendance des effets à court et moyen terme des politiques engagées par le Conseil régional.

Notre grille d'analyse, pour nous acteurs du quotidien et de la proximité, pourrait donc se résumer en une double interrogation :

- l'analyse des enjeux est-elle juste, et partagée ?
- les mesures proposées et engagées sont –elles efficientes ?
- où autre façon, de poser le problème: le diagnostic est-il bien posé ?
- le traitement sera t-il efficace ?

Et nous sommes au chevet du malade car l'aménagement équilibré, la cohésion, la performance et la solidarité territoriale ne se portent pas bien.

En effet, notre tissu territorial, si cohérent mais si fragile pourrait vite devenir un patchwork insensé si de profondes et urgentes décisions n'étaient prises.

Notre démographie, facialement, peut sembler bonne : +3 % en 5 ans. Mais très inégale : + 5,5 % en Ille-et-Vilaine, seulement 1,1 % en Finistère et Morbihan. Confrontons ces données à deux autres paramètres : le vieillissement et la répartition territoriale. Le phénomène de concentration urbaine d'une part, et de forte attractivité des zones littorales d'autre part, va rapidement poser problèmes.

Il n'y aura pas de gagnants. Ce n'est pas bon pour la Bretagne, ce n'est pas bon pour les bretons.

D'où la seconde interrogation : les mesures proposées sont elles de nature à contrecarrer ces phénomènes ?

D'emblée nous souhaitons-nous situer dans une stratégie globale, à dimension locale, à dimension nationale, voire européenne. Il est clair que la Région Bretagne, seule, ne pourra enrayer ces processus maléfiques.

Les ACTEURS LOCAUX sont les partenaires de la région pour la mise en œuvre de sa stratégie. Ils doivent être mis en avant au travers du RADD. Le dialogue, la concertation et la co-constrution avec le monde de l'entreprise, les collectivités locales, le tissu associatif est une valeur ajoutée qu'il convient de valoriser.

L'ETAT, a de profondes obligations en ce domaine et tout autant de nombreux outils à mobiliser : la fiscalité, les politiques de transports, de santé, de soutien aux filières agricoles et industrielle, de l'artisanat, des services, de respect du modèle social ,etc.

Sans oublier son rôle d'aménageur du Territoire National (et régional).

L'Europe, de son côté ne peut être exonérée de responsabilités, pratiquement pour les mêmes raisons que celles évoquées précédemment. Il faut y ajouter une dimension supplémentaire en raison de son jeu d'acteur dans la mondialisation.

Si bien que l'on se trouve dans une position pour le moins dérangeante : la stratégie régionale est volontaire et ambitieuse, mais va se heurter aux politiques nationales et européennes, (ou à leur absence).

Nous en concluons que malgré nos bonnes volontés, la volonté affichée de tous les acteurs régionaux de défendre une idée séculaire mais partagée d'une Bretagne équilibrée, garante de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale est remise en cause, malgré nous, malgré nos efforts et malgré une ambition partagée.

Plus spécialement, l'économie si riche et si multiple, de notre artisanat et de nos services, garante du bienvivre au quotidien peut-elle croire à un quelconque avenir au vue de ces réalités ?

Pour conclure sur une nouvelle stratégie Pourquoi ne pas explorer une autre façon d'aborder les politiques de territoire de la Bretagne. La position nouvelle de nos métropoles Rennes et Brest pourrait se faire dans un cadre élargi, cohérent et inclusif à toute la Bretagne.

Le lien profond unissant les villes, les bourgs et les campagnes pourrait —il pas être porteur d' un projet innovant respectant culture et art de vivre ?

Alors , chers collègues, travaillons ensemble à l'écriture d'un futur prometteur, innovant et vertueux .Nos politiques de mobilité, de développement économique, d'emploi-formation, de solidarité, de santé et de culture en Bretagne n'ont pas d'autres ambitions.

Je vous remercie de votre attention.



Intervention de Jean-Luc PELTIER Comité régional CGT de Bretagne

Une fois de plus la CGT apprécie la visibilité de l'action publique régionale que permet le RADD comme le souligne d'ailleurs fort justement l'avis du CESER. Comme nous le soulignons depuis plusieurs années ce document est un élément d'information indispensable et qui s'enrichit d'année en année.

Néanmoins, il gagnerait à être connu de la population en Bretagne ce qui pourrait être effectué par une diffusion large de sa version simplifiée. En effet, pour la CGT cette information participe de la nécessaire transparence souhaitée par les citoyen.ne.s, élément incontournable pour crédibiliser l'action politique dans toutes ses composantes. D'ailleurs, le RAP y contribue à sa façon en donnant de la lisibilité sur les actions de la Région grâce au niveau des informations fournies tout comme sur leur suivi.

La CGT fait sienne la remarque formulée dans l'avis concernant la nécessaire augmentation d'indicateurs de résultats tout comme les indicateurs d'impact dès lors qu'ils peuvent être renseignés.

La CGT rappelle que ce document gagnerait aussi en contenu si le Conseil Régional y intégrait des indicateurs mesurant l'impact sur l'emploi de la politique d'aides menée par ses soins.

Ces indicateurs pourraient permettre, dans la lecture de ce document, un véritable croisement quant aux engagements pris par les entreprises concernant l'emploi lorsqu'elles bénéficient d'aides de la Région. Dans le cadre des évolutions législatives récentes sur l'intervention publique régionale dans le champ économique cela devient clairement incontournable !

En tout état de cause, le document dans sa configuration actuelle ne rend pas compte des effets des divers dispositifs d'aide mis en œuvre par la Région tant en termes d'aides directes ou dans le cadre des dispositifs de coordination et d'accompagnement. Si l'objectif visé demeure une augmentation des créations d'emplois, il est à ce jour impossible d'en mesurer tant la quantité que la qualité et singulièrement leur durabilité...

Pour la CGT cette problématique doit pouvoir être prise en compte dès la définition des orientations budgétaires avec la mise en œuvre d'une grille de lecture intégrant ces critères tant du point de vue des entreprises que des salariés et des territoires concernés comme le propose d'ailleurs le CESER dans son rapport « Pour des activités industrielles créatrices d'emploi durable en Bretagne ».

Concernant la partie BEGES, la CGT fait une fois de plus le constat que le document renseigne trop peu sur la stratégie régionale alors même que ce document pourrait permettre une analyse plus approfondie de la cohérence de l'Action Publique en matière de limitation des émissions de gaz à effet de serre.

Il conviendrait en effet que ce BEGES intègre des indicateurs permettant de mesurer l'efficience et l'efficacité des actions régionales pour en limiter la croissance.

En effet, face à la politique du tout routier mené par de trop nombreux acteurs dont l'Etat, les émissions de GES ces trois dernières années sont reparties à la hausse en France et cela est probablement le cas en Bretagne.

Pour la CGT, c'est une véritable exigence dans une région où le transport ferroviaire, singulièrement dans son activité de marchandises, est quasi exsangue conséquence de la libéralisation du secteur et du subventionnement public du transport routier.

D'ailleurs la réforme ferroviaire en cours ne risque-t-elle pas finalement d'accroître cette situation en accélérant les substitutions de trains par des autocars ?

A l'heure de la Breizh COP, nouveau projet de territoire inscrit dans une vision soutenable des activités humaines, et de l'élaboration du SRADDET qui portera l'ambition publique en matière de développement durable et d'égalité des territoires, il est nécessaire que le BEGES croise les objectifs fixés en matière de transition écologique et énergétique de la Région comme le souligne fort justement l'avis du CESER. La lisibilité de l'action régionale sur ce sujet est à ce prix! Il faut des actes et des financements pour conduire cette politique et le courage qui va avec!

La CGT salue le travail de restitution accompli par la Région cette année encore pour rendre compte de son action en matière d'égalité femmes-hommes. Cependant, si la CGT n'est pas opposée à priori à la mise en œuvre de critères de féminisation, notamment lors du renouvellement des Délégation de Services publics (DSP) en lien avec le transport scolaire, il convient de rappeler la précarité des emplois concernés dans cette activité qui demeure, dans bien des cas, un complément de salaire ou de pension. Il ne faudrait pas que cette orientation conduise à exposer les femmes à la précarité qu'elles subissent déjà représentant 82% des salariées à temps partiel.

Toujours au titre des inégalités rappelons celui salarial avec un écart pour les femmes de 26% inférieur aux hommes.

Ainsi, au rythme actuel les inégalités salariales ne se résorberaient au mieux qu'à l'horizon du milieu de notre siècle c'est dire si la situation est scandaleuse...

Il est clair que pour la CGT ce sujet de l'égalité femmes-hommes est majeur.

Il est clair que pour la CGT tant sur ce sujet de l'égalité femmes-hommes que de la transition énergétique et écologique plus que des intentions il faut des actes s'appuyant sur des propositions concrètes et de vrais engagements, assortis d'une enveloppe budgétaire pourvue des financements appropriés!